

LES MUNICIPALITÉS DE SAÏGON maires président de commissions municipales conseillers municipaux

Liste des maires de Saïgon
(voir André Baudrit, *Guide historique des rues de Saigon*)

M. Turc (Louis), [off. LH](#), médecin de la Marine, inspecteur de 3^e classe des Affaires indigènes, nommé commissaire municipal de la ville de Saïgon par décision du 8 mai 1867.

M. le baron Barbier (Raoul), [chev. LH](#), négociant 1871 1872

M. Lourdeault, pharmacien civil 1872-1874.

M. Vinson, avocat-défenseur 1874 1876.

M. Lamy, entrepreneur des Travaux Publics 1877 1878

M. Blancsubé, avocat-défenseur 1879 1880.

M. E. Cornu ¹, négociant 1881-1882.

M. Julien Cardi, [chev. LH](#), docteur en médecine 11/3/1883-26/1/1884

M. Guérin, pharmacien civil 26/1/1884-19/10/1884.

M. R. Carabelli, avocat-défenseur 19/10/1884-19/ 11/1890

M. Curiol, imprimeur, conseiller municipal le plus ancien faisant fonction de maire 19 nov.-23 nov. 1890

M. E. Cuniac, avocat-défenseur 23/11/1890-9/12/1891

M. Sandret, administrateur des Affaires indigènes 10/12/1891-1/5/1892.

M. E. Cuniac, avocat-défenseur 1/5/1892-26/4/1893.

M. Paul Blanchy, président du conseil colonial 26/4/1895-14/1/1902.

M. E. Cuniac, avocat-défenseur 14/1/1902-5/5/1906.

M. A Foray, avocat-défenseur, 2^e adjoint, faisant fonction de maire 5 mai-26 juill. 1906.

M. Duranton, administrateur de 1^{re} cl. des S. C. 23/7/1906-7/8/1908.

M. Garriguenc, 8/8/1908-3/9/1988.

M. Gigon-Papin, notaire 3/9/1908-24/5/1911

M. Chesne, inspecteur des S. C. 27/5/11-2/1/1912.

M. [Albert] Garnier, administrateur de 1^{re} cl. des S. C. 21/1/1912-14/5/1912.

M. E. Cuniac, avocat-défenseur 14/5/1912-23/7/1916

M. A Foray, avocat-défenseur 10/8/1916-14/6/1922.

M. A. Tholance, administrateur de 1^{re} classe des S. C. 15/6/1922-31/5/1924.

M. E. Eutrope, administrateur de 1^{re} classe des S. C. 1/6/1924-10/5/1925.

M. Rouelle, agent général des Chargeurs réunis, du 11 mai 1925 au 1^{er} janv. 1929.

¹ Marie Édouard Cornu (Gorges, Loire-Inférieure, 18 mars 1837-Paris, 15 mars 1910) : fils de René Félix Cornu et de Françoise Evelina Rousseau. Frère ainé d'Albert. Négociant, directeur de décortiqueries de paddy, membre du Conseil privé de la Cochinchine depuis sa création (1869), juge au tribunal de commerce, président de la chambre de commerce de Saïgon, premier adjoint au maire de Cholon, puis maire de Saïgon (1881-1882). Chevalier de la Légion d'honneur ((JORF, 5 juillet 1882).

M. A. Tholance, administrateur de 1^{re} classe, président de la commission municipale 2 janv. 1929 -14 mai 1929.

M. Joseph BÉZIAT, avocat-défenseur (15 mai 1929-29 avril 1931).

M. Henri-Georges RIVOAL, administrateur de 1^{re} classe des services civils, président de la commission municipale 30 avril 1931-29 mai 1932.

M. Louis BERLAND, administrateur de 1^{re} classe des services civils, président de la commission municipale 30 mai 1932-14 nov. 1932.

M. Philippe Oreste RENAULT, administrateur de 1^{re} classe des services civils, président de la commission municipale 15 nov. 1932-22 janv. 1933.

M. Louis BERLAND, administrateur de 1^{re} classe des services civils, président de la commission municipale 30 mai 1932-14 nov. 1932.

M. Marc CASATI, professeur agrégé de l'Université 10 mai 1933-12 août 1933.

M. Louis BIAILLE DE LANGIBAUDIÈRE, docteur en médecine 13 août 1933-17 mai 1935.

M. Laurent LORENZI, chef de l'inscription maritime 18 mai 1935.

M. Étienne BOIS LANDRY, négociant 18 mai 1935-9 janv. 1941.

M. Laurent LORENZI, chef de l'inscription maritime 8 fév. 1941-30 sept. 1941.

ADJOINTS

De 1871 à 1872 : MM. SÉMANNE (Henri), courtier, 1^{er} adjoint ; LEHMANN (Jean-Baptiste), négociant, 2^e adjoint. (Ont rempli les fonctions de maire.)

En 1872 : MM. MARX, négociant, 1^{er} adjoint ; POIRIER (Jean-Baptiste), directeur du Comptoir d'escompte, 2^e adjoint. (Ont rempli les fonctions de maire.)

De 1872 à 1873 : MM. SANDNER, employé de commerce, 1^{er} adjoint ; POIRIER (Jean-Baptiste), directeur du Comptoir d'escompte, 2^e adjoint. (Ont rempli fonctions de maire.)

En 1874 : M. BLANCSUBÉ (Jules-Marie), avocat, 1^{er} adjoint. (A rempli pendant quelque temps les fonctions de maire.)

De 1874 à 1876 : MM. BLANCSUBÉ (Jules-Marie), avocat, 1^{er} adjoint ; CATOIRE (Amédée), constructeur de navires, 2^e adjoint. (Ont rempli les fonctions de maire.)

De 1876 à 1877 : MN. JAME (Germain), notaire, 1^{er} adjoint (a rempli les fonctions de maire) ; REYNAUD (Noël), pharmacien, 2^e adjoint.

De 1877 à 1879 : MM. MAYER (Albert), entrepreneur, 1^{er} adjoint (a rempli les fonctions de maire) ; REYNAUD (Noël), pharmacien, e adjoint.

De 1879 à 1880 : MM. CATOIRE (Amédée), constructeur de navires, 1^{er} adjoint ;

CARDI (Julien), docteur-médecin, e adjoint. (Ont rempli les fonctions de maire.)

De 1880 à 1881 : MM. CARDI (Julien), docteur-médecin, 1^{er} adjoint (a rempli les fonctions de maire) ; BOET (Félix), pharmacien civil, 2^e adjoint.

De 1881 à 1882 : MM. COUTEL (Jean-Baptiste), entrepreneur de travaux publics, 1^{er} adjoint ; LACAZE (Antoine), négociant, 2^e adjoint.

Du 8 octobre 1882 au 11 mars 1883 : M. CARDI (Julien), docteur-médecin, 1^{er} adjoint, M. VIÉNOT (Henri), avocat, 2^e adjoint.

Du 12 février au 11 mars 1883 : M. CARDI (Julien), docteur-médecin, 1^{er} adjoint, faisant fonctions de maire.

Du 11 mars 1883 au 3 avril 1884 : M. VIÉNOT (Henri), avocat, 1^{er} adjoint, décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Du 11 mars 1883 au 19 octobre 1884 : M. LACAZE (Antoine), négociant, e adjoint.

Du 19 octobre 1884, M. NOBEY (Louis-Eugène-Victor), avocat, 1^{er} adjoint.

Du 19 octobre 1884, M. ROUSSIER (Henri), entrepreneur, 2^e adjoint.

Pétrus Ky fut le premier conseiller municipal indigène de Saïgon.

AFFAIRES COLONIALES
Indo-Chine
(*Le Temps*, 19 décembre 1887)

De Cochinchine, on nous écrit que M. Constans a débarqué à Saïgon le 15 novembre.

Il a été reçu au débarcadère par le général Chanu, commandant les troupes ; MM. Carabelli, maire de Saïgon ; Villars, directeur de l'intérieur.

VILLE DE SAÏGON
CONSEIL MUNICIPAL.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1890, p. 112)

M. R. CARABELLI, maire, président.
MM. CUNIAC, 1^{er} adjoint.
LAURANS, 2^e adjoint.
DUCOS, conseiller.
Dr MOUGEOT, idem.
CURIOL [imprimeur], idem.
LAMOUROUX, idem.
DELPONT, idem.
MONCEAUX, conseiller.
G. LACAZE ², idem.
PRAIRE, idem.
TRAN-VAN-TU, idem.
LÊ-NGOC-TOUNG, idem.
NGUYỄN-TRONG-QUAN, idem.

Rapport de la commission des eaux.
ESSAIS DES PUITS BERGÉ
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saïgon,
séance du 31 mai 1890.

« La commission des eaux s'est réunie aujourd'hui vendredi, trente mai mil huit cent quatre-vingt-dix, à six heures et demie du matin, pour assister aux expériences de rendement des puits forés par M. Bergé.

« Étaient présents : MM. Delpont et Lamouroux.

« M. Lacaze absent.

« Délégué par M. le maire, M. Audouin est chargé du rapport.

.....

² Germain Lacaze : commerçant. Père d'Ernest Lacaze, créateur de la Société marseillaise d'outre-mer, président de la chambre de commerce.

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 novembre 1890)

Les élections du conseil municipal de Saïgon 9 novembre donnent les résultats suivants. M. Cuniac 367. — Blanchy 341. — Bérenguier 340. — Foulhoux 305. — Delpon 302. — Praire 294. — Guillet des Grois 290. — Carabelli 248. — Ternisien 212. — de Cotte 218. — Huber 213. — Mugeot 205 et Bandier 203,

Il y a eu 605 votants sur 1.679 électeurs inscrits. La nomination du maire doit être faite à la première délibération du conseil, qui aura lieu après les élections indigènes du 16 novembre. Il est dès à présent certain que ce maire sera M. Cuniac.

Ces élections ont passionné beaucoup les électeurs de Saïgon, si on en juge par les violentes polémiques engagées pendant près d'un mois entre les trois journaux de la localité.

Nº 570. — ARRÊTÉ remplaçant le conseil municipal dissous par une commission municipale.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, décembre 1891)

Du 10 décembre 1891.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie,

Vu les articles 17 et 20 du décret du 8 janvier 1877 concernant l'organisation municipale de la ville de Saïgon ;

Vu le décret du 29 avril 1881 portant modification au décret du 8 janvier 1877 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1891 prononçant la dissolution du conseil municipal de Saïgon;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Article premier. — Le conseil municipal dissous est remplacé, à compter de ce jour, par une commission composée de huit membres qui aura toutes les attributions conférées au conseil municipal par la législation en vigueur dans la colonie, sauf en ce qui concerne la nomination du maire.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission municipale :

MM. De Cotte,

O. du Crouzet [douteux car il est question plus loin de son frère Albert comme repr. du cm de Saïgon à la caisse d'épargne (Oscar étant cm de Cholon)],

Foulhoux,

Hubert,

Paris,

Sandret,

Paulus-Cua,

Pétrus-Tao.

M. Sandret est nommé président de ladite commission et remplira les fonctions de maire; M. Paris est nommé vice-président.

Art. 3. — Un arrêté subséquent fixera les allocations à attribuer au président de la commission municipale, à imputer sur le budget de la ville.

Art. 4. — Le secrétaire général de la Cochinchine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Saïgon, le 10 décembre 1891.

DANEL.

Par le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
J. FOURÈS.

1^{er} mai 1892 au 26 avril 1895. — LAMOUROUX, premier adjoint, fait fonctions de maire. Mort à Saint-André-de-Vaborgne (Gard) le 9 septembre 1915. BÉRENGUIER, pharmacien civil, deuxième adjoint.

N° 255. — ARRÊTÉ désignant M. de Cotte, avocat, pour remplacer M. Claude au conseil des directeurs de la caisse d'épargne.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juin 1892)

Du 18 juin 1892.

Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'académie,

Vu le décret du 23 juillet 1887 portant institution d'une caisse d'épargne à Saïgon ;

Vu l'article 6 des statuts annexés audit décret ;

Vu l'arrêté du 29 février 1892 désignant MM. Claude, Albert du Crouzet et [Louis] Cazeau*, conseillers municipaux, pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne ;

Vu la lettre de M. le maire de Saïgon, en date du 2 juin courant, dans laquelle il demande que M. de Cotte, avocat, conseiller municipal, soit nommé directeur de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Claude, parti en congé ;

Sur la proposition du secrétaire général de la Cochinchine;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Article premier. — M. de Cotte, avocat, conseiller municipal, est désigné pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Claude, parti en congé.

Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Saïgon, le 18 juin 1892.

DANEL.

Par le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général,
J. FOURÈS.

26 avril 1895 au 7 juin 1898. — BÉRENGUIER, premier adjoint. Docteur E. MONCEAUX, deuxième adjoint.

Demande de la municipalité de Saïgon tendant à une garantie de la Colonie, pour un emprunt de 2.500.000 francs.

(*Journal officiel de l'Indochine française*, 15 septembre 1898, p. 1119-1120)

« Saigon, le 6 septembre 1898.

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES COLONIES PICANON, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE, à M. le président du conseil colonial, Saigon.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe de M. le maire relative à l'emprunt de 2.500.000 francs que la Ville doit prochainement effectuer, et pour lequel elle demande la garantie de la colonie.

.....
E. PIGANON. »

Rapport de Schneegans.

M. le Dr MONCEAUX, premier adjoint faisant fonctions de maire de Saïgon.— Messieurs, comme vous le savez, la subvention de 500.000 piastres généreusement accordée à la Ville par la Colonie en 1893, pour l'exécution d'un programme de travaux déterminé, n'a pas été suffisante, et la municipalité s'est vue dans l'obligation de solliciter de votre libéralité, au cours des exercices 1896, 1897 et 1898, de nouveaux subsides destinés à lui permettre la continuation des premiers travaux entrepris, tels que les travaux de captation des eaux et de canalisation, du réseau d'égouts et du théâtre*.

Les travaux relatifs au service des eaux sont, pour ainsi dire, aujourd'hui terminés, et la municipalité est à la veille de pouvoir donner, sur ce point, satisfaction aux désiderata de la population.

Le réseau d'égouts, auquel une somme de 80.000 piastres a été consacrée, s'est considérablement augmenté depuis 1894. Tous les principaux quartiers de la ville sont actuellement desservis, et il n'y a plus urgence aujourd'hui à poursuivre ces travaux. La municipalité accroîtra néanmoins le réseau chaque année dans la mesure des ressources dont elle pourra disposer.

Les travaux du théâtre sont donc les seuls parmi ceux déjà entrepris qui demandent des ressources-immédiates. La construction est, en effet, poussée avec activité, et la Ville espère inaugurer le monument à l'ouverture de la saison 1899-1900. C'est donc pour l'exercice prochain qu'il nous faut avoir les ressources suffisantes pour terminer cette construction qui, à elle seule, absorbera en 1899 un crédit de 400.000 piastres environ.

La construction d'un hôtel de ville, dont les travaux n'ont pu être entrepris jusqu'à ce jour faute de moyens suffisants pour en assurer la complète exécution, est une dépense qui s'impose d'urgence et qui ne pourrait s'effectuer d'ici longtemps encore si la Ville ne recourrait à un moyen extraordinaire pour se procurer les crédits nécessaires.

Une somme de 50.000 piastres est inscrite au budget de 1898 pour la construction de cet édifice. Il nous faut encore 250.000 piastres environ pour assurer l'entier achèvement des travaux.

À ces travaux viennent s'en ajouter deux dont la nécessité se fait chaque jour sentir davantage : la construction d'un nouvel abattoir et de magasins municipaux. Chacune de ces constructions est évaluée à 40.000 piastres environ.

C'est donc une somme totale de 730.000 piastres qu'il faudrait à la municipalité pour assurer, dès l'exercice prochain, l'exécution des travaux dont je viens de vous entretenir.

Enfin, Messieurs, en exécution d'un contrat passé avec MM. Hermenier & Cie à la date du 21 janvier 1897, la Ville est redevable envers ces entrepreneurs, pendant trois années encore, d'une annuité de 261.448 fr. 82 c. dont elle ne peut assurer le paiement à l'aide de ces ressources ordinaires.

Puisqu'elle est contrainte de recourir également pour le paiement de cette obligation à des moyens extraordinaires, il y a intérêt pour elle à racheter immédiatement les trois

annuités qui lui restent à payer, rachat qui la fait bénéficier, aux termes d'une entente à ce sujet avec MM. Hermenier & Cie*, d'un intérêt de 6 fr. 50 cent pour 100 sur le montant des deux dernières annuités, soit 50.980 fr. 85 cent. La somme à payer à MM. Hermenier & Cie se trouve, dès lors, réduite à 733.336 fr. 51 cent, ou 312.070 piastres 47 cents.

Jointe au total déjà indiqué ci-dessus de 730.000 piastres, cette somme porte à 1.042.070 piastres 47 cents ou, en chiffre rond, 2.500.000 francs, le montant des crédits dont la Ville aurait besoin pour faire face à ses obligations et à ses travaux les plus urgents.

En présence de ces nécessités, la ville de Saïgon, à laquelle la bienveillance de la Colonie n'a cependant jamais fait défaut, ne veut pas être plus longtemps une charge pour le budget local et a décidé, dans une séance tenue par le conseil municipal le 27 juin 1898, de recourir à un emprunt.

La somme à emprunter (2.500.000 francs) est relativement peu élevée et le paiement de l'annuité qui, d'après les renseignements déjà recueillis sur cette question, serait de 106.250 francs, c'est-à-dire de 45.000 piastres environ, ne doit en rien inquiéter la municipalité, à laquelle la taxe de 1 piastre par an imposable à tous les Asiatiques à partir du 1^{er} janvier 1899 et l'augmentation du prix de l'eau procureront un revenu supérieur à la somme nécessaire.

La Ville demande simplement aujourd'hui à la Colonie de lui donner sa garantie, sans laquelle il lui serait très probablement impossible de réaliser l'emprunt.

Les ressources que la Ville a déclaré affecter au paiement de l'annuité sont celles provenant du droit d'immatriculation des Asiatiques étrangers. Comme vous le savez, Messieurs, cet impôt est perçu par les soins de l'Administration locale et versé à la ville en exécution du décret du 15 août 1894. La Colonie aura donc toujours entre ses mains le gage de la garantie qu'elle aura donnée.

J'ose espérer que vous voudrez bien prêter, en cette circonstance, à la Ville votre bienveillant appui pour l'aider de nouveau dans le but qu'elle poursuit de faire de Saïgon, capitale de l'Indo-Chine, une ville en tous points digne de ce titre.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de la commission.

Adopté.

Comme vous le savez, cette garantie que la Colonie accorde à la municipalité devra être approuvée par un décret du Président de la République.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1900)

— Le collège électoral municipal français de la ville de Saïgon est convoqué pour le dimanche, huit avril prochain, à l'effet de procéder à la nomination de trois membres français, en remplacement de MM. Denis, décède, Marqué et de Cotte, démissionnaires.

Annuaire général de l'Indochine française, 1901, p. 2/710 :

Municipalité : Blanchy, Off. LH, maire ; Monceaux, palmes académiques, 1^{er} adjoint ; Claude, palmes académiques, 2^e adjoint. — Linger [ingénieur, Tramways à vapeur de Cochinchine], Camatte, Gendre, Bivière, Cazeau, Trân-vàn-Kiêt, Huynh-dang-Dê, Nguyêñ-vàn-Duom, Nguyêñ-tan-Nghiêm, conseillers.

Distinctions honorifiques
LÉGION D'HONNEUR
(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Cuniac (*Eugène-François-Jean-Baptiste*), maire de Saïgon ; 8 ans de services dans la magistrature ; 20 ans de séjour en Cochinchine : Services distingués rendus comme membre de l'exposition de Hanoï.

COLONIES
(*La République des Charentes*, 13 mai 1904, p. 2, col. 4)

Courrier de Cochinchine

Le *Courrier d'Haïphong*, arrivé hier à Marseille par voie anglaise, reçoit de son correspondant saïgonnais la nouvelle que M. Denise, beau-frère de M. Pelletan, conseiller municipal à Saïgon, a, en pleine séance du conseil, accusé un fonctionnaire municipal d'avoir dérobé des matériaux, de complicité avec le second adjoint, un avocat du barreau saïgonnais.

Une émotion considérable s'est emparée, ajoute le journal, des électeurs qui discutent les accusations de M. Denise.

Municipalité de Saïgon
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 425)

Cuniac (*Eugène*), chev. LH, maire, pdt ;
Claude, 1^{er} adl. ;
Foray, 2^e adjoint ;
Gendre (E.), Rivière, Linger, Comte, Canavaggio, Denise (Paul), Tran-van-Kiet,
Cazeau, Bonade, Nguyêñ-van-Duom, Nguyêñ-tan-Nghiem

Auguste RIMAUD ³,
ancien président du conseil colonial

..... Cuniac, le maire de Saïgon, ayant été battu en 1906, aux élections législatives, par François Deloncle, démissionna. Le gouverneur général Beau en profita pour dissoudre le conseil municipal et le remplacer par une commission municipale que présida l'administrateur Duranton.

Rimaud fit partie de cette commission municipale en compagnie de quelques autres chefs de maison tels que Gage et Garriguenc.

Ayant le sens des affaires publiques aussi bien que des affaires commerciales, Rimaud se fit rapidement remarquer D'ailleurs il était doué d'une certaine éloquence, on l'écoutait avec plaisir, car il avait le don d'être clair, précis, souvent spirituel.

³ Auguste Rimaud (1878-1935) : directeur des Éts Dumarest à Saïgon. Conseiller municipal de Saïgon (1906-1912), puis membre de la commission municipale de Cholon.

Il acquit une grosse autorité au sein de cette commission municipale, si bien que lorsque celle ci dut céder la place à de nouveaux élus, Rimaud fut choisi comme candidat de la liste gouvernementale à la tête de laquelle se trouvait M. Gigon-Papin, liste opposée à celle de Cuniac. La campagne électorale fut dure.

Les orateurs n'étant pas nombreux de ce bord, ce fut Rimaud qui se chargea des discours dans les réunions publiques. C'est ainsi qu'un soir, au Café Républicain, situé au coin des rues Ohier et Pellerin, il eut comme contradicteurs deux grands maîtres de la parole : MM. Camille Aymard et Gabriel Freyssenge, partisans de Cuniac. L'assaut fut rude, mais Rimaud s'en tira honorablement.

Au premier tour de scrutin, la liste Cuniac arriva en tête, mais seuls furent élus Cuniac et le docteur Dejean de la Bâtie.

Au deuxième tour, ce fut un coup de théâtre.

Outrey assurait l'intérim du gouvernement de la Cochinchine. Il se fit la main en vue des élections futures. Il exerça une formidable pression sur les fonctionnaires, alors plus soumis, et toute la liste Gigon-Papin fut élue au deuxième tour.

Rimaud fut donc conseiller municipal en compagnie de MM. Cuniac, Dejean, Gigon-Papin, Richaud, Dupont, Perlié, Maurice, Labbé, Tréfaut, Massari et Montégout.

En même temps, la chambre de commerce le déléguait au conseil colonial.

Henry de Lachevrotière.

(La Dépêche d'Indochine, 21 août 1935)

Louis-François-René GIGON PAPIN
maire de Saïgon (3 septembre 1908-24 mai 1911)

Né à la Martinique en 1856.

Marié avec Marie Julie Camille Holozet : mariage autorisé par le gouverneur de la Martinique le 15 janvier 1879, annoncé sur l'état-civil de Fort-de-France (*Le Moniteur de la Martinique*, 28 janvier 1879). Dont :

- Marie-Alexandre-Louis-Emmanuel (Fort-de-France, 29 octobre 1879-naufrage du *Philippar*, 16-17 mai 1932) : commis, puis administrateur des services civils en Indochine ;
- Marie Rose Renée (Le Lorrain, 18 janvier 1882), mariée à Paris, XV^e, le 28 décembre 1920, avec Marcel Joseph Hamel (1891-1966). Remariée avec Emile Henri Bossu. Dessinatrice.

Surnuméraire de l'Enregistrement à la Martinique (28 juin 1877).

Receveur de l'enregistrement à Port-Louis (Guadeloupe)(1879-1881).

Notaire à la Grande Anse du Lorrain (Martinique). Démissionnaire (8 octobre 1885).

Receveur de 5e cl. de l'enregistrement et des domaines à Saïgon (1886).

Il obtient une 1/2 bourse scolaire pour sa fille (*PV du CCC*, 31 janvier 1886).

À partir de 1888, Il remplace à plusieurs reprises le notaire Germain Jame pendant ses congés, puis lui succède le 1^{er} septembre 1898. À cette époque, il possédait déjà une villa au [Cap Saint-Jacques](#). Elle est endommagée par le typhon du 1^{er} mai 1904.

Il conserva son étude jusqu'au 31 janvier 1919. Elle fut alors reprise par un juge de paix, Paul Desrioux, qui périt dans un accident d'automobile sur la route du Cap Saint-Jacques le 7 mars 1920. Lui succéda Fernand Fays, puis son fils Emmanuel Fays.

En juillet 1900, Gigon-Papin siège pour la première fois au conseil colonial, comme délégué du conseil privé, remplaçant deux titulaires absents.

Il représente aussi le conseil privé au comité des directeurs de la [Caisse d'épargne](#).

Il est en outre membre de la [Société des courses de Saïgon](#) et de la [Société des études indo-chinoises](#).

En 1907, il est à la fois le notaire et l'un des associés de la [Société agricole de Suzannah](#). Un peu plus tard, il en devient commissaire aux comptes, puis en 1926, administrateur.

En 1908, de façon quelque peu inattendue, Gigon-Papin enlève la mairie de Saïgon à la tête d'une liste radicale et franc-maçonne.

Peu après, il devient représentant légal des obligataires de l'éphémère [Banque de Cochinchine](#).

En 1911, il est un participant régulier des déjeuners des [Indochinois de Paris](#), puis des séances du [Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine](#).

Ses séjours à Saïgon s'espacent de plus en plus : 1912-1913, puis 1917-1919.

Vers 1920, il devient administrateur de la [Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient](#) et le restera jusqu'à démission en 1938.

En 1924, il entre au conseil de sa filiale, le [Domaine de Kebao](#).

En 1928, il cautionne la candidature aux législatives à Versailles de son ex-confère de Saïgon Camille Aymard.

Membre du comité de patronage de l'Indochine à l'[Exposition coloniale de Vincennes](#) et avocat du [port de Cam-Ranh](#).

En 1935, à la suite de l'absorption de Suzannah, il devient administrateur de la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#).

Chevalier, puis officier de la [Légion d'honneur](#) (*Journal officiel de la République française*, 22 juillet 1909 et 16 août 1922, p. 8591-8592).

Commandeur de l'ordre de l'Étoile noire (*JORF*, 15 août 1912).

Décédé le 1^{er} décembre 1939 (avis de décès : *La Gazette de Biarritz*, 2 déc. 1939 et A.G.O. de la S.I.P.H., 14 mai 1940. Inhumé au cimetière des Batignolles aux côtés d'Émilie Vacher (1878-1950).

(*Comœdia*, 5 septembre 1908)

M. Gigon Papin, notaire, a été élu maire de Saïgon.

Courrier d'Extrême-Orient
(*Le Soleil*, 28 juillet 1909)

Marseille, 27 juillet. — Le courrier d'Extrême-Orient, arrivé dans la matinée, apporte les nouvelles suivantes :

Du journal le *Courrier saïgonnais* :

Saïgon, 29 juin.

Le maire de Saïgon vient de faire parvenir aux chefs des diverses administrations une circulaire pour leur demander d'établir un état des indigènes qu'ils emploient, ceci dans le but de s'assurer si chaque indigène paie son impôt personnel, conformément à l'arrêté du lieutenant gouverneur de la Cochinchine. Les directeurs des maisons de commerce ont également reçu la même circulaire.

CONSEIL MUNICIPAL
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 569)

Gigon-Papin, LH, maire. — Maurice, 1^{er} adjoint. — Richaud, 2^e adjoint. — — Cuniac, LH, Dupont [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine], Montégout, Tréfaut, Labbé, Perlié, Rimaud, Massari, Ng.-van-Duom, Ng.-tan-Nghiêm, Hô-van-Kinh et Trân-van-Kiêt, conseillers.

CONSEIL MUNICIPAL
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 595)

MM. Gigon-Papin, LH, maire, en congé. — Dupont [FACI], 1^{er} adjoint, faisant fonctions de maire. — Richaud, 2^e adjoint. — Cuniac, LH, Montégout, Tréfaut, Labbé, Perlié, Rimaud, Massari, Nguyêñ-van-Duom, Nguyêñ-tan-Nghiêm, Hô-van-Kinh et Tràn-van-Kiêt, conseillers.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1911)

Crise municipale

Les conseillers municipaux Gigon-Papin, Dupont, Richaud, Rimaud, Perlié, Massari ont démissionné. La démission de M. Labbé, lequel est actuellement en route pour France, doit arriver à Saïgon dans quelques jours.

Le lieutenant-gouverneur pourra ainsi nommer une commission municipale puisque sept conseillers sont démissionnaires.

Télégrammes particuliers

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1911)

De notre correspondant particulier, le 28 mars 1911.

Une commission municipale

Par arrête du 25 mai courant, M. le gouverneur général institue une commission municipale ainsi composée : MM. Chesne, président ; Carme, conseiller à la cour d'appel ; Girard, planteur ; Larue, industriel ; Pancrazi, Rimaud, Tréfaut, négociants : Tritsch, payeur ; Nguyêñ-van-Duom et Trang-cong-Kiet, membres.

Ordre du Cambodge
(*Journal officiel de la République française*, 2 avril 1911)

Chevalier

M. Tréfaut (Ernest Clément), conseiller municipal de Saïgon, fondé de pouvoirs de la [Compagnie coloniale d'exportation](#) à Saïgon.

NOTRE ENQUÊTE SUR L'EMPRUNT INDOCHINOIS
(SUITE)
(*La Dépêche coloniale*, 30 mars 1911, p. 1)

M. Gigon-Papin, maire de Saïgon

Avec trop de modestie, le très aimable maire de Saïgon voulait se récuser et ne point parler d'un projet dont il prétendait ne point connaître suffisamment l'économie. Nous avons insisté et nous en sommes heureux puisque cela nous permet de donner l'avis autorisé d'un homme très écouté et connaissant parfaitement les besoins de la colonie.

Tous les grands projets de développement économique plaisent beaucoup à M. Gigon-Papin, mais il demande que les grandes villes et les ports ne soient pas oubliés. Saïgon n'appartient pas seulement aux Saïgonnais mais bien à la colonie entière qui doit participer aux dépenses d'intérêt général telles que l'assainissement de la ville et le développement du port de commerce. De même pour Tourane et pour Haïphong. Défendre les grandes villes et les grands ports, c'est défendre l'Indochine et travailler à sa prospérité.

Mouvement administratif
Indochine
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1912)

M. Garnier (Albert-Edmond), administrateur de 1^{re} classe des Services civils en Cochinchine, chef de la province de Gia-dinh, est chargé, concurremment avec ces dernières fonctions, de celles de président de la commission municipale de Saïgon et de

maire, eu remplacement de M. Chesne, inspecteur des services civils, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

SAÏGON
Élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1912)

De notre correspondant particulier, le 1^{er} mai 1912

Une liste de douze candidats pour les élections municipales de dimanche vient de faire paraître une profession de foi commune à tous : MM. Henry Blanc, de la maison Mottet* ; Canavaggio, propriétaire ; docteur Castagne, Cuniac et Foray, avocats ; Granier, entrepreneur de peinture, Gros, employé de commerce de la maison Tournier ; Henry Joseph, entrepreneur ; Moulin, employé de commerce ; Moyaux, transitaire ; Pancrazi, restaurateur ; Renoux, pharmacien. Il y aura également plusieurs candidats indépendants, notamment, pour la première fois, un candidat de l'Inde.

Pour l'assainissement de Saïgon et Cholon
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1912)

Une commission intermunicipale composée de :

MM. Garnier, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, président de la commission municipale de Saïgon, président ; Rimaud, membre de la commission municipale de Saïgon, membre ; [Léon] Moreau, membre de la commission municipale de Saïgon, membre ; Jacque, membre du conseil municipal de Cholon, membre ; Ascoli, membre du conseil municipal de Cholon, membre ; Huynh-coa-Ké, conseiller municipal indigène de la ville de Cholon, membre ; Duom, membre indigène de la commission municipale de Saïgon, membre. Un fonctionnaire de la municipalité de Saïgon, à la désignation du président de la commission municipale, secrétaire, se réunira à Saïgon, sur la convocation de son président, en vue d'examiner la question de l'assainissement des villes de Saïgon et Cholon et notamment la question des bouages et vidanges dans les deux villes afin d'arriver à une solution conforme et de proposer une solution aux nécessités d'une meilleure hygiène urbaine.

Les élections municipales aux colonies
INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1912)

Saïgon. — Élus : Foray, Cuniac, Renoux, Canavaggio, Castagné, Blanc.
Ballottage pour les autres sièges.

Foray sur *Les Annales coloniales* :
11/5/1912 : élu cm Saïgon.
14/10/1916 : maire de Saïgon en remplacement de Cuniac.

SAÏGON

Élections municipales
La liste Foray.
(*La Jeune Asie*, 28 décembre 1919)

Ardin, IMPRIMEUR,
Arduser, COMMERÇANT,
Ballous, INDUSTRIEL,
Chalamel⁴, COLON,
Drabier, FONDÉ DE POUVOIRS DE LA MAISON BONNEFOY ET Cie.
D'Etiolles, DIRECTEUR DE LA Cie NESTLÉ,
Foray, AVOCAT,
Frasseto, PROPRIÉTAIRE DU CONTINENTAL,
Héraud, DIRECTEUR DE LA Cie FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES,
Labbé, INDUSTRIEL,
[Joseph] Mayer, PROPRIÉTAIRE,
Moulin, PROPRIÉTAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. II-166)

MM. A. FORAY, maire;
Mayer, 1^{er} adjoint ;
Bergier, 2^e adjoint ;
Arduser, conseiller :
Ardin, —
Ballons, —
Chalamel, —
Labbé, —
Drabier, —
Pagès, —
Monin, —
Frasseto—
Dong, —
Hôi, —
Dînhj —
Kinh. —

Arrivée à Saïgon du gouverneur général Long
(*L'Écho annamite*, 12 juin 1920)

M. Maurice Long est revenu à Saïgon, hier matin, 11 juin, par le train de sept heures et demie.

Reçu à la gare, par MM. Le Gallen, gouverneur de la Cochinchine, Mayer, maire p. i. de Saïgon, Lambert, vice-président du conseil colonial, et les notabilités des diverses corporations et des services administratifs et militaires, la reprise de contact du représentant de la France avec la population cochinchinoise eut lieu sans aucun apparat. [...]

⁴ Georges Chalamel (1873-1923) : directeur des [Plantations Hallet](#).

INSCRIPTION AUX TABLEAUX DE RECENSEMENT
(*L'Écho annamite*, 29 juin 1920)

Conformément aux instructions de M. le gouverneur général et en exécution des dispositions de la loi du 3 mars 1920 et de l'arrêté ministériel du 8 avril 1920, le maire de la Ville de Saïgon invite les personnes ci-dessous désignées à se présenter au commissariat de leur arrondissement pour s'y faire inscrire sur les tableaux de recensement :

- 1° Les Alsaciens-Lorrains nés en 1900, redevenus français ;
- 2° Les jeunes gens des régions libérées de la classe 1920 qui auront bénéficié de l'appel différé au 1^{er} octobre et qui n'ont pas déjà été examinés par un Conseil de Révision ;
- 3° Les omis de toutes catégories, y compris les fils d'étrangers devenus définitivement français par application de la loi du 3 juillet 1917;
- 4° Les naturalisés, réintégrés ou devenus français par voie de déclaration depuis la clôture des opérations du Conseil de révision de la classe 1920.

Saïgon, le [?] juin 1920.

P. le maire absent,
Le premier adjoint,
Signé : [Joseph] MAYER.

Visites et excursions de M. le président Painlevé
(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1920)

Lundi, dans l'après-midi, à 15 h. 30, M. Painlevé se rendit à l'Arsenal* où, sous la conduite du capitaine de vaisseau Rémy, commandant de la Marine, il visita les bâtiments ainsi qu'un navire en construction.

Ensuite, en compagnie de MM. Mayer, maire, et Bergier, président de la Chambre de commerce de Saïgon, qui lui servaient de cicerone, l'ancien président du Conseil a parcouru la ville, allant aux quais jusqu'au canal de dérivation, aux Halles centrales, au jardin de la ville, au lycée des jeunes filles indigènes où il a été agréablement surpris de l'empressement dont témoignent les jeunes filles annamites à s'instruire, et frappé de l'application des élèves et de la bonne tenue de l'établissement, dont il a félicité la directrice. M. Painlevé sait-il que ce collège a été édifié avec le produit d'une souscription publique dont la population a fait tous les frais ?

Le collège Chasseloup-Laubat et l'hôtel de ville ont été également honorés de l'attention de l'illustre voyageur. Puis celui-ci a fait un tour dans la rue Catinat et au boulevard Charner. et, prenant le boulevard Gallieni, il a poussé jusqu'à Cholon où il a été reçu à l'Inspection par l'administrateur, président du conseil municipal, lequel lui a fait voir les curiosités de la ville et les rizeries.

Après une journée si bien remplie, M. Painlevé est rentré à Saïgon, où il devait assister à un dîner donné en son honneur par le gouverneur de la Cochinchine.

Mardi matin, à 5 h. 1/2, M. Painlevé s'est rendu à Banam en automobile, d'où un hydroglisseur l'a amené à Phnom-Penh. Arrivé à 11 heures et demie, le président, après avoir consacré quelques moments à recevoir les personnages officiels et les notabilités et à visiter les monuments de la capitale du Cambodge, est parti pour Angkor, point terminus de son voyage en Indochine.

Promotion dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 30 septembre 1920)
(*L'Écho annamite*, 5 octobre 1920)

Par décret en date du 28 septembre 1920, ont été promus et nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier :

Renoux (Emmanuel-Gabriel), ancien adjoint au maire de Saïgon ; 1 an de services militaires. Titres exceptionnels : pendant quinze années de séjour en Indo-Chine, où il a occupé les fonctions de membre de la chambre de commerce de Saïgon, de conseiller colonial de la Cochinchine et d'adjoint au maire de Saïgon, a rendu, par son activité et son zèle, les services les plus appréciés à la colonisation française.

Les taxes municipales
(*L'Écho annamite*, 24 février 1921)

De *l'Opinion*

Dans sa séance de vendredi dernier, comme nous l'annoncions dans notre numéro d'hier, la Commission des finances a fixé le chiffre de la taxe des pousse-pousse.

Cet après midi, la Commission, pareillement constituée, a discuté sur trois nouvelles taxes qui devaient entrer en application dès le 1^{er} janvier 1921, et qui furent suspendues jusqu'à ce jour, des réclamations ayant émané :

1° — des hôteliers, restaurateurs et cafetiers.

2° — des changeurs de monnaie.

3° — des propriétaires de voitures publiques de 1^{re} et de 2^e classe.

Taxes des cafetiers restaurateurs

Dans un long exposé M. Mayer, ffons [faisant fonction] de maire, président de la Commission, rétorque les arguments soulevé par les hôteliers, restaurateurs et cafetiers :

« Ce genre de commerce, dit-il, est frappé de taxes diverses : occupation du trottoir, musique, attractions, bals, ouverture des établissements au-delà de l'heure réglementaire de fermeture. En raison même de cette diversité, il eût été utile que la réclamation les intéressés spécifiât la taxe ou les taxes qui la motivaient et indiquât, pour chacune d'elles, les raisons qui la font apparaître comme trop lourde. Dans les deux lettres que j'ai reçues du président du Syndicat des hôteliers-restaurateurs, il n'est question que de l'exagération des taxes et du refus de les acquitter, sans aucune précision, ni justification.

Dans ces conditions, pour être certain de ne rien omettre de la question, je vais passer en revue successivement chacune de ces taxes.

Je commencerai par la taxe d'occupation des trottoirs qui semble être la plus critiquée et qui est, d'ailleurs, la plus importante :

De 0 p. 15 par mois et par mètre carré qu'elle était pour les tables de restaurant et 0 p. 25 pour les tables de café. dans toute l'étendue de la Ville, elle a été portée uniformément à 1 p. 20 pour les rues classées dans la 1^{re} catégorie, à 0 p. 90 pour les rues classées dans la 2^e catégorie et à 0 p.50 pour les rues classées dans la 3^e catégorie. L'augmentation est évidemment considérable ».

M. Mayer fait ensuite remarquer que la quotité nouvelle de la taxe d'occupation des trottoirs doit être envisagée, non pas par comparaison avec la quotité antérieure véritablement dérisoire, comme le disait M. l'inspecteur Chérigie, mais par comparaison avec le chiffre auquel aurait dû, depuis longtemps, être taxée une emprise sur le domaine public communal qui constitue une gêne réelle pour la libre circulation des habitants.

Pour permettre d'apprécier la réclamation des commerçants, M. le président expose les chiffres des taxes ressortant de l'ancien et du nouveau tarif, tout au moins pour les établissements les plus imposés de la ville.

C'est ainsi que le *Continental* qui, auparavant, était imposé à 65 piastres par mois, pour 260 mètres carrés de terrasse, doit, actuellement, payer une taxe mensuelle de 270 piastres pour 225 mètres carrés du superficie.

L'*Hôtel des Nations* qui, en 1920, payait, pour 264 mètres carrés, une taxe mensuelle de 54 p. 80, doit maintenant payer 410 p. 40 par mois pour l'occupation de 452 mètres carrés de terrasse.

La *Rotonde* qui, l'année passé, occupait 150 mètres carrés de terrasse, au prix de 37 p. 50 par mois, en occupe seulement, 87 mètres carrés à l'heure actuelle et doit payer une taxe mensuelle de 104 p. 40.

La *Brasserie des Sports*, qui occupait 77 m² 40, en 1920, et qui occupe actuellement 95 mètres carrés, a vu sa taxe mensuelle portée de 19 p. 35 à 85 p. 50.

Le *Café de la Terrasse*, précédemment imposé pour 36 mètres carrés, a été imposé pour 71 mètres carrés. La taxe est ainsi passée de 9 piastres par mois à 36 p. 90. Mais ce café-restaurant va, dorénavant, supprimer sa terrasse.

Quant à l'*Eden Bar « Joseph »*, la surface taxée pour la terrasse n'a pas sensiblement varié. Elle est seulement passée de 28 à 30 mètres carrés et la taxe de 7 à 36 piastres par mois.

Mais il faut remarquer qu'en dehors de la surface taxée, les cafetiers et restaurateurs, sauf la *Rotonde*, font, très fréquemment sur la partie réservée à la circulation, une emprise non taxée qui représenterait une taxe de 1 p. 60 à 0 p. 32 par jour.

Pour conclure, au sujet de cette taxe, M. Mayer déclare que si les intérêts des commerçants sont respectables, le droit des habitants de pouvoir circuler sur les trottoirs ne l'est pas moins et qu'il faut avoir un égal souci de ménager les droits de chacun. Néanmoins, il n'est nullement opposé à un abaissement des nouveaux tarifs et il propose les taxes suivantes, en ce qui concerne les taxes d'occupation des trottoirs :

- 1° — Réduction de 1 p. 20 à 1 p. 00 pour les voies de la 1^{re} catégorie ;
- 2° — Réduction de 0 p. 90 à 0 p. 80 pour les voies de la 2^e catégorie ;
- 3° — Classement dans la 2^e catégorie des voies ci-après figurant actuellement dans la 1^{re} catégorie : boulevard Charner (du boulevard Bonnard à la rue d'Espagne), place du Théâtre, place Francis-Garnier, place Rigault-de-Genouilly et quai Le-Myre-de-Vilers.

Le déclassement aurait pour but de réduire le tarif actuel de 1 p. 20 à 0 p. 80, en tenant compte de l'abaissement de la taxe, soit une diminution de 33 %, pour les voies qui en font l'objet

Au sujet des cafés dans lesquels il se fait de la musique, M. Mayer estime que la nouvelle taxe doit être maintenue. (L'ancienne était de 20 piastres par mois la nouvelle de 45.)

Lorsqu'il est donné une attraction quelconque, le tarif applicable est celui prévu pour tous les spectacles de ce genre, soit 5 piastres par jour ou 60 piastres par mois.

En ce qui concerne les danses, M. Mayer croit bon de prévenir les cafetiers restaurateurs : « Faites payer un droit d'entrée ! Augmentez les consommations les jours de bal ! Il est bien convenu que cette taxe doit frapper les danseurs et non les

propriétaires ! En France on paie pour danser ! » Et il conclut en disant qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote du conseil, du 15 septembre 1920.

Il reste à examiner, la taxe pour les heures supplémentaires d'ouverture. Cette taxe a été fixée à une piastre, 0 p. 60 et 0 p. 40 l'heure, suivant l'importance de l'établissement.

Voici les taxes proposées à ce sujet :

Café	Pour 1 heure	Pour 2 heures
1 ^{re} catégorie	12 p. 00	20p. 00
2 ^e catégorie	8 p. 00	15 p. 00
3 ^e catégorie	5 p. 00	8 p. 00

Autorisations exceptionnelles pour la nuit entière :

Café	Montant
1 ^{re} catégorie	5 p. 00
2 ^e catégorie	3 p 00
3 ^e catégorie	1 p. 00

Toute autorisation délivrée exceptionnellement pour plus de deux heures donnerait lieu à la taxation pour la nuit entière.

La taxation pour autorisation exceptionnelle d'ouverture pour la nuit entière s'ajoute au montant de l'abonnement mensuel qui peut être en cours.

Taxe des changeurs de monnaie

Les changeurs de monnaie ont, de tout temps, payé la taxe d'occupation de la voie publique pour leurs vitrines en étalage et la planchette leur servent de guichet et de siège. S'ils ont toujours payé, jusqu'à ce jour, c'est en raison de l'extrême modicité de cette taxe qui n'atteignait pas dix piastres par an.

Voici le tarif raisonnable — à peine 100 % d'augmentation — que Mayer propose à la Commission, en échange de la taxe appliquée.

1^{re} catégorie. — Jusqu'à 0 m 40 de saillie : 0 p 50 par mètre carré et par mois ; pour une saillie supérieure à 0 m 40 : 0 p 70 par mètre carré pour la saillie entière.

2^e catégorie. — Jusqu'à 0 m 40 de saillie : 0 p. 40 par mètre carré et par mois ; par une saillie supérieure à 0 m 40 : 0 p. 60 par mètre carré et par mois pour la saillie entière.

3^e catégorie. — Jusqu'à 0 m 40 de saillie : 0 p. 30 par mètre carré et par mois ; pour une saillie supérieure à 0 m 40 : 0 \$ 50 par mètre carré et par mois pour la saillie entière.

Taxe des voitures publiques

Du fait des nouvelles taxes, il n'a été remis en circulation que 37 voitures de 1^{re} classe sur 42 existant au 31 décembre 1920 et 63 voitures de 2^e cl. sur 115.

Le droit de circulation des voitures de 1^{re} classe a été porté de 13 p. 00 à 20 p. 00 par trimestre, soit 1 p. 67 d'augmentation par mois. C'est peu de chose, étant donné que l'augmentation du tarif imposé au public doit procurer à l'exploitation une recette

supplémentaire d'au moins 68 piastres par an. Il n'y a donc pas lieu de rapporter la nouvelle taxe.

Le droit de circulation des voitures de 2^e cl a été porté de 8 à 26 piastres par trimestre, soit une augmentation de 6 piastres par mois. En compensation de cet accroissement de charges, le tarif devait permettre une recette supplémentaire d'à peu près une piastre par jour.

Mais, hélas ! les cochers rencontrent beaucoup de difficultés pour faire admettre le nouveau tarif et ils sont souvent obligés d'accepter un prix inférieur.

Dans ces conditions, le président de la commission est d'avis de ramener le droit de circulation à un taux moindre, à 20 piastres, par exemple, ou même à 18 piastres.

M. Mayer termine ensuite son long exposé par cette déclaration :

« Je suis d'avis que les réductions que vous jugerez utiles d'opérer aient leur effet pour compter du 1^{er} janvier 1921, sauf en ce qui concerne les voitures publiques des 2^e cl, dont les taxes de circulation déjà perçues sur rôle pour le 1^{er} trimestre 1921, ne seraient réduites qu'à partir du 1^{er} avril. Il y aura lieu pour ces taxes à dégrèvement partie pour le 2^e trimestre, le rôle ayant été établi pour un semestre, d'après le montant des taxes fixées par l'arrêté du 23 décembre 1920. En ce qui concerne les autres taxes, il y aura lieu, suivant le cas, soit à annulation des titres de recette déjà émis, soit à remboursement partiel. »

*
* * *

À l'heure où nous mettons sous presse, la Commission siège encore, mais il est, d'ores et déjà, à peu près certain que la Commission se rangera à l'avis de son président et adoptera les taxes que nous énumérons ci-dessus.

Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 1^{er} mars 1921)

M. Mayer, 1^{er} adjoint, maire p. i. de la ville de Saïgon, ouvrira la 1^{re} session ordinaire de l'année 1921 du conseil municipal le 4 mars 1921.

Voici les questions portées à l'ordre du jour :

1° — Régularisation des délibérations émises par voie de circulaires à domicile depuis la dernière session.

2° — Examen de la question relative au relèvement de la taxe de circulation des pousse-pousse.

3° — Examen des réclamations auxquelles a donné lieu d'application des taxes votées dans la séance du 15 septembre 1920.

4° — Examen de la question relative à la cession à la colonie de l'emplacement des anciennes halles centrales pour l'édification des nouveaux bâtiments du Trésor.

5° — Examen de demandes diverses de bourses scolaires.

6° — Virements de crédits nécessaires pour le règlement de dépenses de l'exercice 1920.

7° — Demande de subvention formulée par la Ligue maritime française.

8° — Examen du cahier des charges relatif à la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel indigène de la police urbaine.

9° — Demande de M^{me} Lino tendant à obtenir que la Ville de Saïgon prenne à sa charge les frais d'érection d'un monument sur la tombe de son fils, tué à la guerre, dans le cimetière d'Alençon.

Saïgon
Conseil municipal
Séance du 4 mars 1921
(*L'Écho annamite*, 8 mars 1921)

Notre conseil municipal, sous la présidence de M. Mayer, s'est réuni hier, à 21 heures. Étaient présents : MM. Ardin, Pagès, Arduser, Ballous, Monin, Frasseto, Dinh, Kinh, Hoi et Dong.

La séance est ouverte à 9 heures 10.

Un public assez nombreux avait envahi le fond de la salle et quatre agents attendaient dans le couloir prêts à rétablir l'ordre. La presse, cette pauvre presse, parce qu'elle ose dire son fait à Lansac, avait été placée avec le public. Inutile de dire que, dans le brouhaha, les rapports des diverses commissions passèrent presque tous inaperçus.

M. Arduser, 2^e adjoint

En ouvrant la séance, M. Mayer fait donner lecture des lettres de démission de MM. Drabier et Bergier et de la lettre du gouverneur de la Cochinchine confirmant ces démissions. On procède ensuite à l'élection d'un 2^e adjoint, en remplacement de Bergier.

M. Arduser est élu par 8 voix et deux bulletins blancs. La foule accueille cette élection par des applaudissements et des cris de : Vive Arduser ! qui disent assez la popularité du nouvel adjoint et qui ne cessent qu'au moment où notre nouvel adjoint, se levant, prononce une allocution bien sentie qui se peut résumer à ceci : M. Arduser a toujours eu à cœur les intérêts des contribuables. Son passé répond pour l'avenir.

Les pousses

Puis, lorsque le calme fut en partie rétabli, le rapporteur donne lecture du rapport de la Commission sur la nouvelle taxe des pousses. Les chiffres s'entendent confusément dans le bruit des voix. Taxe sur les pousses : 25 p 00.

Une course 10 cents ; aller-retour, d'une demie-heure 20 cents ; une heure 30 cents ; Saïgon à Cholon-centre et retour 0 p. 80. Le conseil adopte sans discussion aucune le rapport de la Commission.

Taxes des trottoirs

M. Cravetto donne lecture du rapport de la Commission chargée d'élaborer un projet de taxe à imposer aux cafetiers, restaurateurs et commerçants pour l'occupation de tout ou partie des trottoirs de la municipalité. Le public connaît ce rapport.

Cette lecture est suivie d'une autre : celle du rapport de la Commission après la protestation énergique des cafetiers et restaurateurs. Les taxes, réparties en trois catégories, y sont considérablement diminuées. C'est ainsi que les trottoirs des rues classées dans la 1^{re} catégorie ne payent plus que 0 p. 80. au lieu de 1 p. 20 ; la seconde passe de 0 p. 90 à 0 p. 65 le mètre carré ; et la troisième catégorie, baisse de 0 p. 60 à 0 p 50. M. Mayer déclare la discussion ouverte et donne la parole à M. Frasseto.

M. Frasseto. — Messieurs, je proteste énergiquement contre la teneur de ce rapport qui laisse entendre que le Syndicat des hôteliers n'a pas indiqué d'une façon précise les taxes qu'il trouvait trop élevées. Je proteste contre ce rapport, car il est mensonger. Il est destiné à tromper la population et à faire supporter au syndicat que je représente la responsabilité de ces taxes.

Le Syndicat des hôteliers a indiqué les taxes qu'il trouve exagérées. Il les trouve toutes trop élevées.

Je défend les hôteliers parce que j'en suis un, mais je les défend tous. Je trouve ces taxes abusives. Il n'est pas difficile de taxer en se disant que le public paiera. Mais le public ne veut pas payer pour que son argent soit outrageusement gaspillé. Avant de créer de nouvelles taxes, qu'on fasse des économies. Je ne vois pas pourquoi, par exemple, on donne à M. Lansac, pour ne pas le nommer, 14.000 francs pour ne rien faire et des indemnités qui n'en finissent plus. Je ne vois pas pourquoi Lansac, parce qu'il est secrétaire général, s'arroge le droit de conserver l'auto de la ville pour son usage personnel lorsque d'autres employés municipaux se la voient refuser pour le service.

M. Mayer. — Allons, Messieurs...

M. Frasseto. — On a taxé à tort et à travers. Ne réussissant pas avec les pousses, on a tenté de faire payer les hôteliers et restaurateurs. La taxe sur les trottoirs est si outrageusement exagérée qu'elle a attiré le mécontentement de la population. Personne ne veut payer et, malgré qu'elles aient été triplées, les taxes ne donneront pas davantage que l'année dernière.

Allez voir aux halles centrales, demandez aux contrôleurs le montant des taxes perçues. Regardez les registres : beaucoup de marchands se sont fait rayer des contrôles.

M. Monin. — Monsieur le maire, les chiffres de votre rapport sont marqués au cachet de l'arbitraire. Rien n'indique comment la Commission est parvenue à ces chiffres. Ils sont de père et mère inconnus. D'habitude, lorsque l'on modifie le chiffre d'une taxe, on sait sur quoi cette augmentation est basée. La seule raison apparente, ici, c'est qu'il faillait trouver de l'argent pour boucher les trous de notre budget et l'on a taxé, au hasard, arbitrairement d'abord à 1 p.20, puis à 80 cents. Rien ne nous dit comment on est parvenu à ces chiffres si différents l'un de l'autre.

M. Mayer. — Comme vous le dites, M. Monin, le but à atteindre, c'était remplir les coffres.

M. Monin. — Évidemment mais de quelles sommes avait-on besoin ? Quel était le rapport des taxes anciennes ? De combien relever ces anciennes taxes pour parfaire la somme dont la Ville a besoin ?

M. Ardin. — La machine financière de la ville, il faut le dire, fonctionne mal. Il semble qu'au mauvais génie plane et rôde qui cherche à mécontenter la population, cette bonne population qui ne demande que la tranquillité et qui paye pourvu qu'on lui laisse de quoi vivre.

M. Frasseto. — Je l'ai nommé ce mauvais génie !

M. Ardin. — En France, on paie et autant qu'à Saïgon, mais personne ne proteste parce qu'on a su répartir les taxes avec modération, imposant toute la matière imposable mais sans faire supporter à l'une plus qu'à l'autre des charges trop élevées. Ici, on a tenté, parce que l'on a besoin d'argent, d'en trouver en la prenant sur une seule matière imposable : après les pousses, ce furent les restaurateurs et tout le monde a protesté. Le résultat c'est qu'au lieu de bénéfices, les taxes rapportent moins que l'an dernier. C'est dire combien malin a été notre mauvais génie, cet oiseau de mauvais augure qui veut à tout prix, mécontenter la population

Diminuons la taxe sur les trottoirs dans des proportions raisonnables et cherchons autre chose J'ai plusieurs fois proposé de taxer les bicyclettes. Pourquoi ne pas le faire ? Nous avons à Saïgon 6.000 bicyclettes.

Le chœur des conseillers. — Pas possible !

M. Ardin. — J'en suis certain. Nous avons au moins 6.000 bicyclettes en circulation à Saïgon. Imposons-les comme en France, à 3 \$ par exemple, et nous aurons trouvé 18 000 piastres qui auront l'avantage d'être une certitude.

M. Ballous. — 18.000 piastres, moins les frais du personnel et des plaques.

M. Ardin. — Pourquoi du personnel Nous avons, attachés à la mairie, des services techniques dont c'est, je crois, le rôle d'organiser le bureau de délivrance des plaques.

M. Ballous. — Nous allons frapper les tout-petits.

M. Monin. — Pour en revenir à la question qui nous occupe, je serais heureux de savoir ce que peut coûter un are de terrain rue Catinat.

M. Roché. — Soixante-quinze à quatre vingts piastres.

M. Monin. — Prenons donc la taxe de la catégorie fixée par la Commission 0 \$ 80. C'est donc 10 % que la ville récupère par an sur le prix de son terrain. Il n'y a pas un seul propriétaire qui puisse se flatter de réaliser semblable bénéfice.

M. Frasseto. — Je paye plus de taxes à la ville que de loyer à mon propriétaire, d'après les chiffres de votre rapport.

M. le maire, j'insiste ; l'exagération des taxes, nous conduit à la faillite. Demandez les cahiers de contrôle.

Vous verrez que la proportion de ceux qui se sont fait rayer approche de 80 %.

M. Wirth. — Il ne m'est pas possible de donner le chiffre exact des demandes de radiation mais il doit être assez proche du chiffre que donne M. Frasseto. Le déficit actuel occasionné par ces radiations représente 6.500 piastres sur les chiffres de recette de l'année dernière.

M. Frasseto. — Point n'était alors besoin d'augmentation et le résultat paradoxal obtenu prouve jusqu'à quel point la population est mécontente.

M. Ardin. — M. le maire, je demande la parole. Je voudrais vous soumettre une proposition. L'augmentation proposée par la mairie est de 220 pour cent. Le résultat est considéré abusif. Je vous propose de réduire le coefficient à 150 %, c'est-à-dire de multiplier par 25 les taxes anciennes. Ainsi, la 1^{re} catégorie qui payait 25 cents par m² en paierait aujourd'hui 62 1/2 ; le seconde, 50 au lieu de 20 ; la dernière 37 1/2 au lieu de 15.

M. Mayer. — Je mets aux voix la proposition de M. Ardin.

M. Frasseto. — Je persiste à demander l'augmentation de 100 % qui a fait l'objet d'une lettre des hôteliers.

Nous acceptons ce tarif, mais je n'ai pas qualité pour faire accepter la proposition de M. Ardin.

M. Ardin. — Mettez aux voix la proposition de M. Frasseto, alors !

M. Mayer. — Je mets aux voix la proposition de mon collègue, M. Frasseto.

La proposition est adoptée à l'unanimité Les taxes sont augmentées de 100 % et ainsi qu'il suit :

Rues	cents au m ²
1 ^{re} catégorie	50
2 ^e catégorie	40
3 ^e catégorie	30

Les hôteliers acceptent les taxes modifiées pour la danse, les concerts, etc.

M. Ardin. — Il reste à trouver autre chose pour boucher le trou fait au budget Imposons les bicyclettes !

Le trésor

La question de la cession au gouvernement de l'emplacement des anciennes Halles centrales place Gambetta, aujourd'hui — pour l'édification des nouveaux bâtiments du trésor, revient sur le tapis. Le gouvernement dédommage la ville de 133.000 piastres, moins les 50.000 piastres que représentera l'édification du bâtiment des recettes municipales

Après une courte discussion, MM. Frasseto et Monin s'opposant à cette cession, le conseil vote l'acceptation des offres du gouvernement par 8 voix contre 2

Bourses scolaires

Le conseil adopte, à l'unanimité, le rapport favorable de la Commission au sujet de quatre demandes de bourse scolaire.

Virements de crédit

M. Wirth donne alors l'explication des virements de crédits nécessaires pour le règlement des dépenses de l'exercice 1920.

M. Monin fait une remarque d'ordre général : En France, les crédits votés pour une dépense quelle qu'elle soit, ne peuvent pas être dépassés. C'est le canal par où les fuites monétaires s'effectuent sans trop de risques.

Avant de voter un crédit, qu'on s'assure de l'importance des travaux à entreprendre et qu'une fois les crédits votés, on ne les dépasse pas.

Demande de subvention

La Ligne maritime [et coloniale] française présente une demande de subvention dont elle ne veut pas fixer le chiffre. La commission des Finances, appelée à statuer, refuse cette subvention sous le couvert de l'instabilité budgétaire de la ville. Le conseil adopte les conclusions de la Commission et rejette la demande de subvention.

Police urbaine

La Commission chargée de l'examen du cahier des charges relatif à la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel indigène de la police urbaine conclut favorablement à l'amélioration de l'indemnité prévue. Vote conforme du conseil.

La demande de Mme Lino

M^{me} Lino adresse au conseil municipal de Saïgon une demande tendant à obtenir que la ville prenne à sa charge les frais d'érection d'un monument sur la tombe de son fils, ancien employé municipal, tué à la guerre et enterré à Alençon. La demande est acceptée en principe, mais la Commission demande au conseil de ne pas prendre de décision définitive avant que Mme Lino n'ait indiqué le coût approximatif du monument. Le Conseil adopte les conclusions de la commission.

Demandes de sursis

M. Lansac, au moment où M. Mayer va lever la séance, présente les demandes de sursis de six ou sept jeunes gens de la classe 1921. Cinq de ces demandes étant motivées par des raisons majeures sont favorablement accueillies. Deux sont rejetées.

Monument aux morts

M. Lansac donne encore lecture d'une lettre du gouverneur de la Cochinchine invitant le conseil à désigner un membre pour faire partie de la commission chargés d'indiquer l'emplacement du monument aux Morts. M. Pagès accepte de faire partie de cette commission.

Les autos

M. Monin. — M. le maire peut-il me dire s'il existe un arrêté interdisant aux autos et aux pousses de stationner rue Catinat ?

M. Mayer. — Aucun règlement n'existe. La police fait circuler, mais il n'y a aucun arrêté à ce sujet. Je dois vous dire cependant qu'un projet d'arrêté est déjà préparé.

M. Ardin. — La police a raison de faire circuler.

M. Monin. — Elle fait circuler les pousses, mais une auto — je le vis de mes yeux — C. 20 demeura une heure et demie devant le Continental sans qu'on osât la faire circuler parce que c'est l'auto du gouvernement, celle qui coûte 100.000 francs à notre budget local.

L'oiseau de mauvaise augure

M. Ardin. — Avant de clore cette séance, je voudrais encore dire un mot du mauvais génie, de l'oiseau de mauvais augure qui rôde autour de notre hôtel commun, visiblement heureux de mécontenter la population tranquille de notre ville. Cet oiseau, nous le connaissons tous. Je lui dirai donc d'être moins méchant pour nos braves concitoyens, d'avoir de l'indulgence et surtout la main moins dure dans la répartition des taxes

La population est mécontente, très mécontente et, cependant, il est si facile de la satisfaire. Qu'on impose tout modérément.

Dans le public. — Même les olives !

M. Ardin. — Et tout le monde paiera.

M. Mayer. — Je tiens à répondre à mon collègue, M. Ardin, que, personnellement j'ai fait de mon mieux pour donner satisfaction à tous

M. Ardin. — M. Mayer, je vous connais assez pour ne pas vous mettre ici en cause.

M. Mayer. — Messieurs, la séance est levée. Il est alors minuit moins vingt.

Dans les couloirs

Le mauvais Génie, un cartable volumineux sous le bras, rencontre M. Frasseto.

— M. Frasseto, si vous ne rétractez pas ce que vous avez dit tout à l'heure en séance publique, je démissionne.

M. Frasseto, bon enfant. — Il y a un an que j'aurai voulu vous le voir faire. Démissionnez, je ne m'en fâcherai pas et n'en aurai aucun remords ».

C'est pourquoi, ce matin, M. Lansac, avait la fièvre. On ne le vit pas au secrétariat.

La fin d'un règne

Notre municipal marchand d'olives a donc éprouvé hier une des plus fortes émotions de son existence. En pleine séance du conseil, outrés par l'exagération des taxes et la mauvaise volonté évidente que M. Lansac avait mis dans l'établissement des nouvelles taxes malgré les protestations de toute la population, nos édiles ont levé la tête. Trois d'entre eux, sans prendre de gants, lui dirent son fait et cet homme ne bougea pas.

Il accepta les qualificatifs qu'on lui adressait sans ménagement sans sourciller. Lansac se sentait fort. On avait besoin de lui. Ne lui avait-on pas dit et redit qu'il était indispensable ?

Ne l'avait on pas maintes et maintes fois supplié de conserver ses fonctions ? Lui seul pouvait guider d'une main ferme le gouvernail des affaires municipales à travers les écueils de la route.

Cette fois ci, comme autrefois, on murmurerait, mais on baisserait la tête. Il était indispensable ! Mais, voilà que la presse commence à s'agiter : on veut des économies ? Mettez Lansac qui à trente ans de service à la retraite. Il a fait son temps. [...]

Bah ! il en a vu d'autres et leurs doléances ne trouveront point d'écho auprès de ceux qui administrent les intérêts de la population.

Mais aujourd'hui, Lansac re sourit plus. Il a la fièvre. Le conseil municipal a écouté la presse et MM. Frasseto et Ardin font contre lui une charge à fond de train. Son maître, M. Mayer, ne tente même pas de le couvrir.

C'est la fin de son règne ! Lansac va jouer sa dernière carte : Retractez ou je démissionne. Vous comprenez ce que cela signifie ? Lansac démissionne ? Mais, c'est le déluge, c'est la faillite ! Il est indispensable.

Allons, donc, M le marchand d'olives, le croyez-vous bien sincèrement ?

— Moi. pas. Vous avez fait votre temps, vécu largement, favorisé vos protégés, allez planter vos choux puis u'on vous a répondu : « Je ne rétracterai pas. »

Mais, quelle illusion ! Un accès de fièvre, cela dure quelques jours et Lansac, bientôt remis, aura réfléchi : Partir ? Bah ! qu'importe la presse, qu'importe le public ! Il restera, parce qu'il ne veut pas se croire détrôné. Il veut régner encore et guider à sa fantaisie.

Rester, peut être ! Mais régner non ! L'oiseau de mauvaise augure en voulant avaler trop précipitamment a failli s'étrangler et on en a profité pour lui couper les ailes !

REPORTER.

De l'*Opinion*.

Pour le choix de l'emplacement du monument aux morts
(*L'Écho annamite*, 10 mars 1921)

Le gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu la décret du 20 octobre 1911,
Décide

Une commission composée de :
MM. Mayer, 1^{er} adjoint au maire de la Ville de Saïgon, président

[Éviction de Lansac]
(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1921)

22 août 1921 : M. Le Bret (Georges-Alphonse), administrateur de 2^e classe des services civils, est mis à la disposition du maire de la ville de Saïgon pour remplir les fonctions de secrétaire général de la mairie.

LE DÉCÈS
de M. François Canavaggio
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1922)

Conseiller municipal de la ville de Saïgon, de 1903 à 1907 et de 1912 à 1919

RETOUR DE FORAY

Conseil municipal de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 20 mai 1922)

La deuxième session ordinaire de 1922 du conseil municipal de Saïgon s'ouvrit avant-hier soi à 21 heures, à l'Hôtel de Ville. Assistaient à la réunion :

MM. Foray, maire ;
Mayer, 1^{er} adjoint ;
Labbé ;

Arduser ;
Kinh ;
et Dong.

Six des 8 questions inscrites à l'ordre du jour furent votées sans discussion.

Le conseil avait ensuite à examiner les propositions de mademoiselle Pradon et de M. Rudolff Lenseigne en vue d'une saison théâtrale. Les offres de M^{le} Pradon, comportant une subvention de 35.000 piastres, furent retenues sous réserve que le gouvernement de la Cochinchine et la municipalité supportent par moitié la dépense.

L'examen de l'élargissement de la rue Catinat fut renvoyé à la prochaine session. Une commission sera chargée d'étudier au préalable la question, au sujet de laquelle il n'y a pas d'objection de principe, les disponibilités du budget municipal s'élevant à plus de 300.000 piastres, sur lesquelles 100.000 piastres pourraient être affectées à la mesure envisagée.

Les automobilistes voient celle-ci d'un bon œil. Mais déjà les commerçants de la rue Catinat protestent. Les piétons ne sont pas loin de penser comme eux, car l'élargissement de la principale artère de la Ville ne peut se faire qu'aux dépens des trottoirs, qui constituent leur domaine.

La séance fut levée à 22 heures 50, au grand soulagement de M. Dong, l'éternel absent, qu'on avait dû envoyer chercher pour compléter le quorum.

Notre conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1922)

Avant-hier soir, deux autres membres de notre inénarrable conseil municipal, MM. Labbé et Mayer, ont donné leur démission. Avant eux, MM. Bergier, Drabier et Monin s'étaient déjà retirés. D'autre part, des cinq conseillers municipaux partis en congé pour la France, MM. [Claude] Ardin, Challamel *sic* : Georges Chalamel (1873-1923)], Frasseto, Ballous et Pagès, un, M. Challamel, qui a plus de dix-huit mois d'absence de la colonie, peut être considéré comme démissionnaire d'office. Il y a donc six sièges vacants parmi nos édiles.

Il faut dire que la démission de MM. Labbé et Mayer a produit une heureuse surprise. Nos confrères français en ont manifesté une joie féroce dont M. Foray a été le premier à ressentir les effets.

L'un exécute par anticipation, autour du maire, la danse du scalp ; un autre fait le procès du premier magistrat de notre cité, qu'il traite de poids lourd, de poids mort, poids encombrant. Et quoi encore, confrère ? Il n'y a pas jusqu'au « docteur » Blaquière [dir. du *Courrier saïgonnais*] (voir la nomenclature des journaux en langue française paraissant dans le monde entier, éditée par l'*Argus de la Presse*) qui ne se congratule de la mort — en tant que maire, bien entendu — de M. Foray, tout en se montrant, selon son habitude, optimiste quant à l'issue de la crise du conseil municipal. [...]

Notre Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 13 juin 1922)

À la suite de la démission de MM. Mayer et Labbé, M. Foray a adressé, le 9 courant, la lettre suivante à M. le gouverneur de la Cochinchine :

Saïgon, le 9 juin 1922.

Le maire de la Ville de Saïgon, à Monsieur le gouverneur de la Cochinchine, Saïgon.

Monsieur le gouverneur,

Je viens d'apprendre que MM. Mayer et Labbé ont remis entre vos mains leurs démissions de conseillers municipaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que si, de ce fait, et même en tenant M. Chalamel comme virtuellement démissionnaire, le conseil municipal n'est pas réduit à la moitié de ses membres, il n'en est pas moins vrai que l'administration des affaires municipales a cessé de fait d'être assurée.

L'absence dans la Métropole de quatre conseillers français réduit à six le nombre des conseillers pouvant prendre séance. On peut admettre avec l'article 41 du décret organique de 1908 que la majorité des membres en exercice (10) serait ainsi numériquement constituée. Mais il ne vous échappera pas que la délibération ainsi prise réunirait au maximum deux voix françaises.

J'ai cru devoir, dans ces conditions, contremander la séance du Conseil qui devait avoir lieu ce soir pour l'examen d'un budget supplémentaire exceptionnellement important, et vous rendre compte sans délai de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le gouverneur, l'expression de ma respectueuse considération.

Signé : A. FORAY.

À lire la lettre qui précède, on se serait attendu à ce que le maire, relevant le défi qui lui était lancé, s'apprêtât à opposer une vive résistance à ceux qui voulaient l'amener, de gré ou de force, à faire hara-kiri, c'est-à-dire à démissionner à son tour. Mais un coup de théâtre s'est produit hier : dans la matinée, M. Arduser a adressé sa démission à M le gouverneur de la Cochinchine ; l'après-midi a vu M. Foray lui-même accomplir le même geste.

Parmi les conseillers indigènes, M. Nguyen-kim-Binh est également démissionnaire. M. Kinh est hors de cause puisque son élection a été annulée récemment par le Conseil d'Etat. Les deux autres conseillers annamites ne peuvent faire autrement que de donner eux aussi leur démission.

Nous allons donc tout droit à une Commission municipale. Nous verrons si elle fera mieux que le conseil municipal virtuellement dissous. En tout cas, le gâchis qui règne partout lui donnera de la besogne, à lui et au nouveau conseil municipal qui lui succédera. il faut l'espérer, le plus tôt possible.

Saïgon
La Commission municipale
(*L'Écho annamite*, 20 juin 1922)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine en date du 15 juin courant, il est institué à Saïgon à compter de ce jour une commission composée de douze membres qui aura toutes les attributions conférées au conseil municipal par la législation en vigueur sauf en ce qui concerne la nomination du maire.

Monsieur Tholance, administrateur de 1^{re} classe des services civils en Cochinchine, est nommé président de la commission et remplira les fonctions de maire.

Sont nommés membres de la commission MM. Caillot, Couderc, Darles, Debarnot, Gannay, Girard, Joubert, De Kersaint-Gilly, Lancelin, Tran-van Don, Huynh-van-Tung.

Conseil municipal de Saïgon

(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1922)

Plusieurs membres du conseil municipal de Saïgon ayant démissionné et l'assemblée n'étant plus en nombre suffisant pour délibérer, le gouverneur général p. i a pris, à la date du 15 juin dernier, un arrêté instituant à Saïgon une Commission composée de douze membres qui aura toutes les attributions conférées au conseil municipal par la législation en vigueur, sauf en ce qui concerne la nomination du maire.

M. Tholance, administrateur de 1^{re} classe des services civils en Cochinchine, est nommé président de la commission et remplira les fonctions de maire.

Sont nommés membres de la Commission : MM. Gailliol, Couderc, Darles, Debarnot, Gannay, Girard, [Jacques] Joubert [agent gén. Messageries mmes], de Kersaint-Gilly, Lancelin, Tran-van-Don, Huynh-Van-Tung.

Saïgon
LA COMMISSION MUNICIPALE
(*L'Écho annamite*, 15 août 1922)

La crise municipale va se dénouer par la nomination d'une commission municipale. M. le gouverneur de la Cochinchine a soumis, à cet effet, à M. le Gouverneur général la liste suivante :

M. Tholance, inspecteur des affaires politiques et administratives de la Cochinchine, présiderait la commission municipale, qui comprendrait, comme membres :

MM. Cailhol, de la maison Larue,
Couderc, payeur intérimaire au Trésor,
Darles, des Distilleries de l'Indochine [SFDIC],
Debarnot ingénieur principal des T. P.,
Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine,
Girard, conseiller privé,
[Jacques] Joubert, agent général des M. M.,
de Kersaint-Gilly, avocat général,
Lancelin, directeur des M. F. [Messageries fluviales de Cochinchine],
Trân van-Don, docteur en médecine,
et Huynh-van-Tung, phu de 1^{re} classe, chevalier de la Légion d'honneur.

Nul doute que le Gouverneur général ne ratifiera ces choix excellents. Les personnalités désignées pour former la commission municipale ont d'ailleurs pris l'engagement de ne pas poser leur candidature aux prochaines élections municipales.

M. Frasseto, actuellement en France, vient d'adresser par câble sa démission de conseiller municipal à M. le gouverneur de la Cochinchine *L'Impartial*, qui a provoqué cette démission, nous en faisait pressentir hier une autre. Notre confrère manœuvre avec une habileté de grand stratège : il tenait ces deux démissions en réserve pour faire donner au besoin la vieille garde. M^e Foray apprend à ses dépens ce qu'il en coûte de chercher à marcher sur les brisées de M. Outrey : pour avoir voulu couper l'herbe sous le pied du député de la Cochinchine, il s'est vu faucher impitoyablement les jambes de sorte que, politiquement parlant, guère mieux qu'un cul de-jatte. Mais pour la grande majorité de nos concitoyens, qui se soucie de la politique comme un poisson d'une pomme, c'est là le moindre crime de M^e Foray.

L'anniversaire de l'armistice
(*L'Écho annamite*, 19 octobre 1922)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 19 octobre courant, une commission composée de :

Rochet, membre de la commission municipale de Saïgon, membre.

VILLE DE SAÏGON

Commission municipale

4^e session ordinaire de l'année 1922

Séance du 27 octobre 1922

ORDRE DU JOUR

(*L'Écho annamite*, 21 octobre 1922)

1^o Régularisation des délibérations intervenues hors séance.

2^o Détermination des zones pour les constructions de maisons d'habitation du type européen.

3^o Rachat par la Ville des deux maisons construites par MM. Saint-Pol et Vally au Jardin de la Ville. Conditions de location de ces maisons.

4^o Proposition d'achat d'un terrain appartenant à M. Trac-Linh.

5^o Cession à l'Administration du Port de Commerce de Saïgon d'un terrain communal sis à Khanh-hoi, et des rues Jean Caylar, Lafayette et du Mousquet, ainsi que de certaines rues projetées.

6^o Demande formulée par le Cercle sportif annamite*, en vue d'obtenir l'autorisation de construire un bâtiment en bois sur le terrain mis à sa disposition par la Ville.

7^o Gratuité des soins dentaires au personnel indigène de la Ville.

8^o Demande formulés par le « Patronage laïque cochinchinois*», en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper pour une période de neuf années le terrain du Guignol (square des Lettrés).

9^o Demande formules par le Comité du Monument National aux Morts de l'Armée d'Orient, tendant à obtenir une subvention de la Ville, en vue d'ériger, à Marseille, un monument à la mémoire des vaillants poilus d'Orient.

10^o Demande de secours formulée par madame veuve Gardès.

11° 12^o Liquidation des pensions de retraite de MM. Zeroni (Paul, Pierre) et Lansac (Gaston, Léger).

13-22^o Liquidation des comptes d'assistance MM. :

Boton, brigadier hors classe de la Police urbaine ;

Barthélémy, surveillant principal de 1^{re} classe ;

Grandvincent, mécanicien pincipal de 1^{re} classe ;

Cotta, brigadier hors classe de la Police urbaine ;

Chantelouse, brigadier de 2^e classe de la Police urbaine ;

Lorenzi, surveillant principal de 1^{re} cl. ;

Guglielmi, brigadier hors classe de la Police urbaine ;

Vacher, brigadier hors classe de la Police urbaine ;

et Lansac, Chef bureau hors classe.

23^o Demande d'exonération d'amendes formulées par la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Indochine.

24° Examen de divers projets de cahiers des charges :

- A. — Travaux de peinture, dorure et vitrerie.
 - B. - Travaux d'entretien et de grosses réparations.
-

Commission municipale de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 15 mars 1923)

Sont nommés membres de la Commission municipale de Saïgon : M. [François] Lefèvre, ingénieur des Travaux publics [passé au service de Suzannah ?], en remplacement de M. Debarnot démissionnaire ; M. [Pierre] Frézouls* [gendre de l'ancien député de Cochinchine Paul Pâris], avocat du gouvernement, en remplacement de M. Darles, démissionnaire.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1924, p. 2, col. 5-6)

COCHINCHINE

— La commission municipale de la ville de Saïgon réunie en quatrième session ordinaire, a voté le transfert du dépotoir loin de la ville de Saïgon, sur le bord du canal en dérivation et examina le projet du budget primitif de la ville de Saïgon pour l'exercice 1924.

Le budget se balance en recettes et dépenses par 1.409.400 \$. Un important crédit a été prévu pour les travaux neufs, comprenant, notamment, le déplacement du dépotoir, la construction de magasins et ateliers du service d'incendie au boulevard Gallieni, l'asphaltage des principales artères et places publiques, l'établissement de canalisations pour l'alimentation du nouveau marché de Khanh-hoi, etc., etc.

Commission municipale de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1924)

MM. Lanoote, agent général de la Cie Nestlé, et Garriguenc, ancien président de la chambre de commerce de Saïgon, sont nommés membres de la commission municipale de Saïgon en remplacement de MM. Lancelin et Martini, rentrés en France.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1923, p. 2, col. 5-6)

[Fusion Saïgon-Cholon]

— Notre confrère *France Indochine* fait suivre cette communication des réflexions suivantes qui ont notre entière approbation :

Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on voit une assemblée sans mandat, une assemblée toute provisoire et nommée à titre transitoire en attendant l'élection d'un conseil municipal, prendre position dans une question de cette importance, question qui engage l'avenir et qui peut être grosse de conséquences. L'une et non des

moindres, c'est l'abdication qu'elle sanctionne, de droits que les règles de nos institutions, autant que les conventions internationales ont toujours proclamés. Il est, en effet, inadmissible qu'une autorité administrative d'un pays prétende introduire des étrangers dans une municipalité française. C'est une atteinte portée à notre droit absolu de souveraineté, que ne justifie même pas l'importance de la colonie chinoise de Cholon. Quand on voit de pareilles propositions, on se demande quelle aberration de l'esprit a pu pousser à la rédaction d'un pareil projet, et quel est le jugement qui a été assez faux pour le concevoir. La Cochinchine, terre française, ne peut être administrée que par des Français, en collaboration avec des sujets français, a l'exclusion de tout élément étranger.

Est-ce que les colonies françaises établies en Europe ou en Amérique, quelle que soit leur importance, sont admises dans les conseils ou assemblées des Nations où elles se trouvent fixées ? Est-ce qu'à Londres, à Genève, à Buenos-Ayres ou à New-York, il leur est fait une place correspondant à leur nombre ou à l'importance de leurs établissements ? Non, et il ne doit pas y avoir d'exemple. Alors pourquoi instaurer un régime qui ne doit comporter aucune réciprocité ? Les Chinois, pris, eux, plus particulièrement offrent-ils en effet à nos nationaux des avantages tels qu'on puisse faire une exception en leur faveur ? Nous ne le pensons pas, et quel que soit le côté de la question envisagé, force est de reconnaître qu'ils jouissent en Indochine de priviléges suffisamment importants, par rapport à l'étendue des concessions qu'ils nous font chez eux pour qu'on ne vienne pas par dessus le marché leur faire une place dans nos conseils municipaux ou même reconnaître leur chambre de commerce comme une assemblée dotée d'un caractère officiel. Les Chinois sont, et doivent demeurer des étrangers et ce serait une grave atteinte qui serait portée au principe de notre souveraineté sur ce pays si on leur donnait la possibilité légale de discuter et de contrôler les actes de gestion de notre administration.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923, p. 2, col. 3)

— Dans les *Annales coloniales* du 24 mai, nous reproduisions les réflexions qui avaient été inspirées à notre confrère *France Indochine* par un projet de fusion des municipalités de Saïgon et de Cholon.

Voici l'exposé de la question tel qu'il a été présenté et adopté par la commission municipale de Saïgon :

« La question n'est pas nouvelle, ainsi que l'indique un rapport de 1906 au gouverneur général, document dont il est donné lecture à l'assemblée. Le président de la Commission a énuméré les avantages du projet de fusion, tant au point de vue territorial qu'au point de vue administratif. Les deux villes ont une foule d'intérêts communs tout en ayant des vues dissemblables en raison de ce que Saïgon est une ville franco-annamite tandis que Cholon, au contraire, est essentiellement chinoise.

« Il n'en est pas moins vrai que la fusion des deux agglomérations donnerait à la nouvelle municipalité une population de 300.000 habitants et un budget de 3.000.000 de piastres, ce qui serait aussi avantageux que possible aux deux villes réunies.

« Le nouveau conseil comprendrait des conseillers français et indigènes élus et quatre délégués chinois, dont deux élus par les commerçants et industriels de Cholon et deux désignés par la chambre de commerce chinoise. Après quelques observations et explications complémentaires la fusion est votée à l'unanimité »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1923, p. 2, col. 3-4)

— Sur la proposition de M. le gouverneur de la Cochinchine., M. le gouverneur général Baudoin a décidé de proroger les pouvoirs de la commission municipale de Saïgon pour une nouvelle période d'un an. Un projet de décret, dans ce sens, a été immédiatement transmis au ministère des Colonies.

Les prochaines élections municipales n'auront donc lieu qu'après la fusion Saïgon-Cholon et suivant le mode que déterminera le nouveau texte.

Commission municipale de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 22 août 1924)

Les membres de la commission municipale se réuniront le vendredi 29 août dans la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville. Nous publions ci-dessous l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

1. Régularisation des délibérations intervenues hors séance.
2. Résiliation du marché passé avec le sieur Dang-Kiêt pour l'enlèvement des bouages et vidanges.
3. Mise en régie provisoire du service des bouages et vidanges.
4. Appel d'offres pour l'exploitation du service des bouages et vidanges à Saïgon.
5. Examen d'un projet d'arrêté réglementant la distribution d'eau au compteur dans la Ville de Saïgon.
6. Examen d'un projet d'arrêté fixant les taxes pour les automobiles de transport.
7. Affermage de l'exploitation des carrières de granit de la Ville.
8. Liquidation du compte d'assistance de M. Cardi Félix, chef de bureau de 2^e classe de la Ville de Saïgon.
9. Demande formulée par Mme Lino, à l'effet d'obtenir le paiement de la solde coloniale de son fils René Vigerie, en son vivant, commis de 3^e classe à la Mairie de Saïgon.
10. Demande de secours formulée par Mme veuve Chabaud.
11. Allocation d'un secours à M. Eaton, rédacteur journalier pour frais d'hospitalisation.
12. Attribution d'un secours aux sinistrés du quartier de Chodui.
13. Répartition du crédit inscrit au budget de l'exercice 1924 pour les subventions à allouer aux sociétés locales.
14. Imputation sur les « Dépenses imprévues » des frais occasionnés par la réception du capitaine Pelletier d'Oisy à l'Hôtel de Ville.
15. Désignation de deux Commissaires Municipaux pour remplacer MM. André et Frézouls* dans diverses commissions.
16. Examen du compte administratif, du compte moral et du compte de gestion du bureau de bienfaisance de Saïgon pour l'exercice 1923.
17. Examen du budget supplémentaire du bureau de bienfaisance de Saïgon pour l'exercice 1924.
18. Cession de 5.000 briques à M. Rabier.
19. Création d'une clinique dentaire municipale à Saïgon.

20. Prélèvement d'une somme de 7.000 \$ sur les crédits prévus au chapitre X, article 2, paragraphe 2, du budget de l'exercice en cours, en vue d'augmenter le crédit ouvert au même chapitre, article et paragraphe 3 du même budget.

Service du pilotage de la rivière de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1924)

Suivant arrêté du 11 décembre 1924 de M. le Gouverneur de la Cochinchine, l'assemblée prévue à l'article 2 de l'arrêté du 15 février 1924 portant réorganisation du Service du Pilotage et composée de :

Cateaux, membre de la commission municipale de Saïgon

Commission municipale de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1925)

MM. Rousseau et Cailhol, directeur de la maison Denis Frères* et directeur des Etablissements Larue*, sont nommés membres de la Commission municipale de Saïgon en remplacement de MM. Cateaux et Rochet.

Commission municipale
1^{re} session ordinaire de 1925
Séance du 12 février 1925
(*L'Écho annamite*, 11 février 1925)

ORDRE DU JOUR

- 1° Régularisation des délibérations intervenues hors séance ;
 - 2° Construction et exploitation d'une captation d'eau nouvelle à Govap ;
 - 3° Acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la captation d'eau de Govap ;
 - 4° Examen des baux à loyer des compartiments loués par la Ville à M. Courtinat et Pajaniappatévane ;
 - 5° Examen du marché de gré à gré passé avec M. Nguyen van Cua pour la fourniture des registres et imprimés nécessaires à la municipalité de Saïgon pendant l'année 1925 ;
 - 6° Examen et approbation, s'il y a lieu, du relevé des secours distribués aux indigents du 1^{er} janvier au 31 décembre 1924 ;
 - 7° Désignation des diverses commissions pour l'année 1925 ;
 - 8° Affaires diverses.
-

Bureau de bienfaisance de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1925)

MM. Charion et Peysson*, négociants, sont nommés membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Saïgon en remplacement de MM. Paumier et Lacaze démissionnaires.

Commission municipale
Séance extraordinaire du 9 avril
(*L'Écho annamite*, 11 avril 1925)

La commission municipale s'est réunie avant-hier soir à 21 heures en séance extraordinaire sous la présidence de M. Eutrope.

Étaient présents : MM. Don, Caillol, D'Hooghe, Rouelle, Rousseau, Lanoote, Tung.

On aborde aussitôt les questions portées à l'ordre du jour qui sont de peu d'importance.

Les délibérations intervenues hors séance ont été approuvées. La Commission municipale, après avis des Commissions compétentes, accorde un terrain en location à la Société Industrielle de Matériaux.

Vu l'insuffisance du matériel d'incendie, la commission décide d'acheter une moto-pompe Delahaye, comme en possède Cholon, pour le prix de 120.000 francs.

Une subvention de 350 piastres est accordée à l'Amicale des Anciens Combattants pour la construction d'un monument au cimetière sur la tombe de l'aviateur Lacoste.

Le projet d'aménagement des places publiques est approuvé suivant le plan établi par l'architecte de la ville.

La cession gratuite de terrains par des particuliers à la ville pour l'exécution de travaux d'intérêt public est également approuvée.

Au sujet de l'exploitation du théâtre municipal pour la saison 1925-1926, la commission se rallie au cahier des charges rédigé par l'administration municipale en laissant au conseil municipal le soin de statuer.

À 10 h. 30 la séance est levée.

LES CANDIDATS
aux élections municipales
(*Le Progrès annamite*, 1^{er} mai 1925)

Dimanche prochain auront lieu les élections municipales de la ville de Saïgon.

Pour ce qui est de la représentation annamite à l'hôtel de ville, nous répéterons, sans faire de personnalités, ce que nous en disions il y a quelques jours, à savoir qu'il est désirable, indispensable, que les compatriotes appelés à y siéger aient un casier judiciaire sans tâche et, de plus, soient honnêtes et aptes à s'occuper sérieusement de nos intérêts. C'est tout ce que nous demandons.

Nous voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs des élections françaises.

Il y a d'abord des candidats isolés, tels que MM. Dusson, Cancellieri, Fontaine-Laporte et Ganofsky qui se présentent sans programme aucun.

Il existe, d'autre part, deux listes complètes : la liste Rouelle, que nous nommerons volontiers liste des partisans de l'ordre et du travail, et celle du « cartel des gauches ».

Cette dernière comprend : MM. Pagès, Ardin, Dasseux, Cecconi, Chomienne, Dubier, Duprix, Emon, Faure, Nivelleau, Oudot et Sindatry.

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro le programme de la liste Rouelle. Nous ne cachons point notre préférence pour les douze candidats en faisant partie, hommes pondérés, consciencieux et d'une honnêteté à toute épreuve.

Nous nous proposons donc de dire ici un mot sur chacun d'eux, afin d'éclairer, ainsi qu'il sied, les compatriotes naturalisés français appelés à voter pour les candidats français.

M. ROUELLE est agent général de la Compagnie des Chargeurs Réunis, membre de la chambre de commerce et de la commission municipale. La longue expérience qu'il a acquise durant son séjour dans la colonie, sa réputation, justement fondée, d'homme de cœur et de bon sens, nous incitent à voir en lui notre prochain maire de Saïgon.

Nous sommes persuadés que sous sa gestion éclairée, les travaux si brillamment commencés par ses prédécesseurs, MM. Tholance et Eutrope, suivront un cours favorable pour le plus grand bien de notre population.

M. ALINOT, ancien chef du service du cadastre et conseiller colonial, compte plus de trente ans de séjour en Indochine. Il s'est fait remarquer, aux diverses sessions du conseil colonial, par la sûreté de son jugement et la fermeté inébranlable de son caractère.

Nul doute que M. Alinot ne rende d'excellents services au sein de l'assemblée municipale.

M. BERT, le sympathique directeur de la [Bijouterie parisienne](#)*⁵, est justement estimé de ses confrères par son sens inné des affaires et sa grande probité.

CANQUE, de la maison Canque et Lacour, membre de la chambre de commerce, est le fils de ses œuvres. L'opiniâtreté qu'il apporte à tout ce qu'il entreprend et la lucidité dont il fait preuve dans les questions les plus complexes nous incitent à le recommander chaleureusement aux électeurs.

M. CASTA-LUMIO, ancien officier de Marine, est chef du service du pilotage. Durant les quatre ans qu'il siégea au conseil colonial, il sut s'y faire remarquer par son indéniable expérience des affaires de la colonie.

M. COURTINAT n'a jamais fait de politique. Directeur de la maison qui porte son nom, il s'est jusqu'ici voué à un labeur honnête et continu dans la sphère commerciale. Très au courant, par ailleurs, avec les affaires de ce pays, il pourra être un excellent édile.

M. DUPIRE est le directeur d'une des plus importantes firmes d'Indochine : l'Union commerciale indochinoise et africaine. Sa réputation, vite acquise, d'homme d'affaires expérimenté, lui a valu d'être juge du tribunal de commerce. Homme de labeur, très estimé de nos compatriotes.

M. FILHOL⁵, juge consulaire, directeur de la maison Descours et Cabaud, membre de la chambre de commerce, a siégé comme délégué de cette assemblée à deux sessions consécutives du conseil colonial. Son long séjour en Cochinchine l'a rendu parfaitement au courant des choses de ce pays.

Très sympathique, il a en toute occasion recherché en ses entreprises le concours de la main-d'œuvre et des hommes d'affaires annamites qui possèdent en lui un partisan inébranlable du rapprochement des deux races. Nous souhaitons de tout cœur de voir M. Filhol siéger à l'hôtel de ville où il nous rendra, soyons-en persuadés, les plus précieux services par l'intérêt même qu'il porte à nos compatriotes.

M. GUÉRINI est un commerçant modeste mais travailleur et de toute probité. Ce que nous savons de lui nous permet d'affirmer qu'il saura, plus que tout autre, s'intéresser aux humbles, aux petits, aux déshérités de la vie qui pullulent, hélas, en notre capitale.

M. LANOOOTE dirige une grande firme commerciale : décoré de la Croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur, il est membre de la commission municipale. Travailleur infatigable, il a déjà rendu, de concert avec M. Rouelle, de signalés services.

M. LEFÈBVRE, vieux colonial, est particulièrement estimé en notre ville. Il remplit actuellement les fonctions de syndic après avoir été de longues années à la Société des Distilleries de l'Indochine. Sa présence à l'hôtel de ville sera très utile par suite de sa connaissance approfondie des questions de comptabilité.

M. SCOTTO est président de l'Association des employés de commerce et chef du personnel et des comptabilités de la Société commerciale française d'Indochine.

⁵ François Filhol (1874-1936) : directeur des [Descours & Cabaud](#).

Possédant l'estime de tous les Saïgonnais qui le connaissent, il est animé d'un zèle du meilleur augure et qui ne demande qu'à se manifester.

Les membres de cette liste, on l'a vu, sont dignes de l'intérêt et de la confiance des électeurs.

Nous ne voulons point de politiciens.

Qu'on soit de gauche, de droite ou du centre, qu'on soit partisan farouche de Herriot, de Poincaré, de Millerand ou du Pape, peu nous importe. L'essentiel est que nos édiles fassent du bon travail en évitant avec un soin jaloux les insipides et intempestives querelles politiques.

Docteur LE-QUANG-TRINH,
vice-président du conseil colonial.

TÉLÉGRAMMES PARTICULIERS

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1925)

De notre correspondant particulier, le 3 mai 1925, à 18 h. 45.

Les élections municipales

Les élections municipales donnent les résultats suivants :

Inscrits : 2.325 ; Votants : 1.143 ; Majorité absolue : 582.

Le dépouillement qui eut lieu devant une foule nombreuse se termina à dix heures avec une forte avance pour la liste de l'*Impartial* ou liste non politique.

Rouelle	658 voix	Élu
Canque	600 —	
Alinot	598 —	
Filhol	596 —	

puis Lefèvre 567 voix, Lanoote 567 voix, Dupire 517 voix, Courtinat 513 voix, Guérini 471 voix, Casta-Lumio 456 voix, Bert 455 voix, Scotto 436 voix.

De la liste du cartel des gauches, Pagès 427 voix, Ardin 413 voix, Sindatry 331 voix, Nivelleau 303 voix, Emon 279 voix, Dasseux 249 voix, Dubier 241 voix, Cecconi 215 voix, Oudot 213 voix, Chomienne 194 voix, Faure 191 voix.

De la liste des indépendants Cancellieri 528 voix, Dusson 295 voix, Fontaine Laporte 197 voix, Ganofsky 137.

Dix huit bulletins blancs ou nuls.

De notre correspondant particulier, le 4 mai 1925 à 10 heures 25.

Les élections municipales donnèrent au premier tour les résultats suivants ; Rouelle 663 voix, élu ; Canque 600 voix, élu ; Alinot 598 voix, élu ; Filhol 596 voix, élu ; ensuite, pour le ballottage viennent dans l'ordre : Lefèvre, Lanoote, Cancellieri, Dupire, Courtinat, Guerini, Casta-Lumio, et Bert, soit onze membres sur douze de la liste Rouelle.

Élections municipales françaises de Saïgon
Scrutin de ballotage du 10 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1925)

Une nouvelle liste s'est formée, composée des noms des plus sympathiquement connus, affrontera la lutte électorale contre les colistiers non élus de M. Rouelle.

Ce sont :

MM. Antoni, pilote ;
Ardin, commerçant ;
Béziat, avocat-défenseur ;
Fays, notaire ;
Gallois-Montbrun, avocat-défenseur ;
Garriguenc, négociant ;
Hérisson [Jean-Gaston], planteur ;
Pagès, avocat-défenseur.

Leur programme est, en quelques points — et notamment au sujet des travaux du port de commerce — nettement opposé à celui de la liste Rouelle.

Ils se proclament, de plus, partisans de la fusion Saïgon-Cholon.

Nous les recommandons vivement aux suffrages de nos compatriotes naturalisés.

Caisse d'épargne*
(*L'Écho annamite*, 4 juin 1925)

MM. Lanoote [Nestlé], [Auguste] Scotto [chef comptable de la Société commerciale française de l'IC] et Nguyen tan Van, membres du conseil municipal de Saïgon, sont nommés, pour une période de trois ans, membres du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saïgon.

Patronage laïque cochinchinois

Une colonie de vacances pour 1925
(*L'Écho annamite*, 12 juin 1925)

la municipalité de Saïgon vient, le 28 mai, de supprimer la subvention de 5.000 piastres qu'elle accordait au Patronage laïque

Bureau de bienfaisance
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1925)

M. Caillol, négociant, est nommé membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Saïgon, en remplacement de M. [Marty](#), rentré en France

Élections municipales de Saïgon
Résultats du Scrutin de ballottage
(*L'Écho annamite*, 7 juillet 1925)

Collège français

Nombre de votants : 1.154

Ont obtenu :

MM. Lanoote 551 voix élu
Lefèvre 549 voix élu
Dupire 521 voix élu
Scotto 494 voix élu
Bert 487 voix élu
Guérini 48 voix élu
Courtinat 476 voix élu
Cancellieri 458 voix élu
Gallois-Montbrun 457 voix
Béziat 455 voix
Casta-Lumio 446 voix
Fays 444 voix
Garriguenc 440 voix
Pagès 431 voix
Ardin 421 voix
Hérisson 369 voix
Antoni 311 voix
Fontaine-Laporte 53 voix
Foltzer 38 voix

Collège annamite

Ont obtenu :

MM. Tran van Hiêp 681 voix élu
Nguyễn van Do 680 voix élu
Nguyễn tan Van 670 voix élu
Tran dinh Minh 648 voix
Tr. quang Nghiêm 591 voix
Huynh van Chinh dit Ta De 562 voix
Nguyễn van Mat 14 voix

Conseil municipal de Saïgon
Quatrième session ordinaire de 1925
Séance du 28 novembre 1925
(*L'Écho annamite*, 24 novembre 1925)

ORDRE DU JOUR

- 1° Examen des observations formulées par l'Administration locale au sujet du contrat passé avec Mme de la Souchère, pour l'enlèvement des matières usées.
- 2° Acquisition de terrains à Khanhhoi.
- 3° Loi sur les accidents de travail.
- 4° Demande de résiliation de son contrat formulée par M. Hardi.
- 5° Examen des cahiers des charges relatifs à l'adjudication de la fourniture d'objets de papeterie et articles de bureau, des registres et imprimés et de l'exécution des travaux de reliure nécessaires aux Services municipaux pendant l'année 1926.
- 6° Prorogation pour une durée de trois mois du contrat passé le 28 février 1925 avec M. Seng-Teck, pour l'affermage des ordures et immondices déposées au dépotoir municipal, rue de Verdun.
- 7° Virements de crédits en vue de permettre de compléter les insuffisances des prévisions budgétaires des chapitres 10, 11 et 12 de l'exercice 1925.
- 8° Rideau réclames du théâtre.

9° Examen des cahiers des charges relatifs aux fournitures nécessaires à l'administration municipale pendant l'année 1926.

Saïgon
Élections municipales du 19 décembre 1926
(*L'Écho annamite*, 21 décembre 1926)

Résultats du dépouillement du scrutin

Collège français

Électeurs inscrits 2.616

Votants 440

Ont obtenu :

Adolphe Darrigade 321 voix

André Grillet 293 id.

Jean Billès 289 id.

Georges Lejeune 280 id.

Bernard Bazerque 96 id.

Noël Casanova 92 id.

Ambrosi, 7 ; Decalo??, 2 : Soyez, 2 ; Alphonsi, 1 ; Antonini, 1 ; Augustini, 1 ; Ayen, 1 ; Bernier, 1 ; Bombon, 1 ; de Lachevrotière, 1 ; de la Pommeraye, 1 ; Delaunay, 1 ; Franchini, 1 ; Ganofsky, 1 ; Hervieux, 1 ; Lacaze, 1 ; May Mai, 1 : Monin, 1 ; Moutou, 1 ; Oberlinder, 1 ; Ponnou, 1 ; Riolacci, 1 ; Robin, 1 ; Rouelle, 1 ; Sersot, 1 ; Villard, 1.

En conséquence, sont élus membres suppléants français du conseil municipal de la Ville de Saïgon :

MM. Adolphe Darrigade, André Grillet, Jean Billès, Georges Lejeune

Le nouveau maire p. i. de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1927)

M. Alinot, premier adjoint au maire de Saïgon remplaçant M. Rouelle, maire titulaire absent de la Cochinchine et rentrant lui-même en France, c'est M. [Léon] Lefèvre, conseiller municipal et deuxième adjoint, qui va assurer l'intérim de maire de la ville de Saïgon.

Le futur musée de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1927)

Le Comité pour le lancement de la souscription qui doit permettre l'acquisition de la collection Holbé et la constitution du Musée de la Cochinchine à Saïgon est définitivement formé.

La Société des études indochinoises a reçu, en effet, l'adhésion de MM. [Léon] Lefèvre, maire de Saïgon.

Un dépôt d'indigents à Saïgon

Le projet Trân-trinh-Trach
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Un de nos confrères du *Courrier saïgonnais* ayant interviewé M. Lefèvre au sujet du futur asile Trân-trinh-Trach, dont nous avions nous-même entretenu nos lecteurs dans un récent numéro, notre maire p. i. a bien voulu faire les déclarations suivantes :

.....

Une réunion mouvementée du conseil municipal de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 29 février 1928)

Hier soir, le conseil municipal de Saïgon s'est réuni, à 21 h., sous la présidence de M. Rouelle, maire de notre ville.

La plupart des questions portées à l'ordre du jour, que nous avions publié, ont été adoptées sans discussion.

En ce qui concerne les maisons de tolérance, il a été décidé d'aménager un terrain de M. Hui-bon-Hoa*, pour y installer la future « république close ».

Le conseil examine et adopte les conclusions du rapport de la Commission d'étude du projet Trân-trinh-Trach relatif à la fondation d'un hospice pour vieillards*.

Les conditions sont les suivantes : M. Trach versera à la municipalité 100.000 \$ pour la construction de l'asile ; la ville donnera un terrain de valeur égale à l'offre de M. Trach, sis rue de Verdun ; on demandera au gouvernement de participer, sur les fonds du budget local, aux frais d'entretien de la future maison ; le nom de M. Tran-trinh-Trach sera donné à l'hospice.

Ces « menus-fretins » épisés, on s'attaque au plat de résistance : la question théâtrale*.

Lecture est donnée des lettres de MM. Eyman, Bourrin et Godefroy, demandant l'exploitation de la saison théâtrale 1928-29.

Naturellement, nos « candidats » prêchent chacun pour leur saint, en exhibant de leurs titres pompeux !

En fin de compte, la proposition de M. Eyman est acceptée, en principe, par la majorité des membres présents pour les raisons suivantes :

Expliquant succinctement ce qu'est l'affaire, qui a amené un public assez nombreux dans cette salle du conseil, d'ordinaire si déserte, M. Rouelle déclare que la « Régie du théâtre n'a pas une bonne presse ».

Avec une indignation justifiée et compréhensible, le maire stigmatise les « monopolards » cossus des distractions. Car, selon lui, l'état actuel des choses est révoltant ; cela se voit facilement dans les contrats draconiens entre artistes et impressarii, et dans les propositions mirifiques d'un des candidats à la saison 1928-29.

Enfin, le vote de principe est acquis. Les conseillers annamites s'abstiennent, et deux conseillers français votent contre.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1928, p. 5)

L'autorité supérieure refuse de sanctionner la délibération du conseil municipal relative au pétrin mécanique. — En août dernier, à la suite d'un rapport du service d'hygiène municipal appuyé de l'avis longuement exposé de différentes sommités

médicales, le conseil municipal caressa le projet de substituer le pétrin mécanique au pétrissage à la main dans les boulangeries de la ville. Sur rapport favorable de la commission des affaires diverses, le conseil municipal prenait le 30 août une décision. tenant compte des circonstances de fait et de fortune des intéressés, la municipalité décrétait que, dans un délai de deux ans, toutes les boulangeries de Saïgon devraient être munies de pétrin mécanique.

Les raisons invoquées étaient excellentes ; elles étaient d'ordre humanitaire ; elles tendaient à préserver les malheureux coolies de la tuberculose.

La presse y applaudit des deux mains.

Il fallait, en effet, ne pas connaître les bouges infects, sans air et sans lumière où suent jour et nuit, le torse couché au-dessus des pétrins, de pauvres diables de coolies pour refuser de trouver humaine et sage la décision du conseil municipal.

La décision prise fut soumise à l'autorité préfectorale, le gouverneur de la Cochinchine. Si humaine, qu'elle pût paraître, cette décision ne pouvait être rendue exécutoire.

Le gouverneur, en Conseil privé, examina le problème posé, le soumit en outre à l'étude aux sommités médicales de l'Institut Pasteur. Le rapport confirma en tous points le point de vue du gouverneur, indiquant que, nettement encouragée en France, objet des sollicitudes des autorités médicales et municipales, l'utilisation du pétrin mécanique n'était pas obligatoire.

Le gouverneur de la Cochinchine a donc déclaré nulle, par un arrêté en date du 17 mars, la délibération du conseil municipal rendant obligatoire l'usage du pétrin mécanique.

Le Gouverneur, toutefois, rend hommage à la bonté des arguments qui ont présidé à cette décision. Il ne se désintéressera pas de la question.

M. Blanchard de la Brosse* préconise des mesures d'encouragement — il envisage même l'institution de primes sur le prochain budget — et une propagande dans les milieux indigènes et chinois montrant les avantages du pétrissage mécanique : l'économie de temps, de main-d'œuvre, la propreté, toutes raisons qui ont valu au pétrin mécanique une rapide vulgarisation en France.

Au conseil municipal de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1928)

Hier, à 21 heures, le conseil municipal de Saïgon s'est réuni et a approuvé les rapports présentés par ses commissions relatifs à l'ordre du jour que nous avions publié.

Séance calme.

La question théâtrale*, revenue sur le tapis, n'a soulevé que des discussions de détails de peu d'importance. [...]

En ce qui concerne le plan Dawes, le conseil rejette la proposition du ministre des Travaux publics, en invoquant le coût élevé des marchandises allemandes.

Au 31 décembre prochain, expire le contrat de l'affermage du mont-de-piété* passé entre la ville et la firme Hui-bon-Hoa et Cie.

La mairie se propose d'écrire à cette dernière pour lui demander si elle vent ou non renouveler son contrat.

Dans la négative, on mettra en adjudication l'affermage du mont-de-piété de Saïgon.

Au cas où l'adjudication n'aboutirait pas, la ville exploiterait le mont-de-piété en régie.

Une commission, composée de MM. Cancellieri, Grillet et Ng. phan Long, étudiera cette question.

La Fête nationale de Jeanne d'Arc
(*L'Écho annamite*, 23 juin 1928)

Une commission se réunira pour élaborer le programme des fêtes.
Le président de la commission municipale de la Ville de Saïgon, chevalier de la Légion d'honneur, arrête :

Article unique : Une commission composée de : M. Léonardi, commissaire municipal, président,

Un officier à la désignation du général commandant le groupement Cochinchine, Cambodge, membre,

Un officier de Marine à la désignation du Commandant de la Marine, membre,

M. Mai, commissaire municipal, membre,

Un représentant du Syndicat de la presse cochinchinoise, membre,

Un représentant du Syndicat des journalistes d'Indochine, membre,

Un architecte du Service des Bâtiments civils à la désignation du chef de Service, membre.

Le chef du service de la voirie municipale, membre.

M. Figli, secrétaire,

se réunira sur la convocation de son président à l'effet de procéder à l'organisation à Saïgon de la fête nationale de Jeanne d'Arc qui aura lieu le Dimanche 12 mai prochain.

La première réunion sera tenue à la mairie de Saïgon le vendredi, 3 mai, à 17 heures.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

Le conseil municipal de Saïgon s'est prononcé à l'unanimité contre l'utilisation de prestations en nature en vertu du plan Dawes.

COCHINCHINE
LA VIE ADMINISTRATIVE
Au conseil municipal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1928)

Le conseil municipal de Saïgon, dans sa dernière heure, a examiné diverses questions dont les principales sont :

L'extension aux tricycles et triporteurs des dispositions de l'arrêté municipal du 31 décembre 1925, fixant une taxe sur les bicyclette au profit de la Ville de Saïgon ;

Un projet de construction d'une route d'accès à une nouvelle école construite à Xom Chiêu par le Service local ;

Examen de la demande formulée par la Société industrielle de Vinh-Hôi* en vue de la cession onéreuse par la Ville d'un petit rach secondaire ;

Examen de la demande formulée par la Cie foncière d'IC*, la Soc. indochinoise des tuyaux Bonna* et M. Pargoire tendant à obtenir l'autorisation de construire, à leurs frais, un pont sur l'extrémité sud du rach Câu-Cong et d'établir une rue d'accès à ce pont.

Réponse de M. Rouelle à la démission de M. Bert
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1928)

Mon cher collègue et ami,

Votre démission de président de la Commission théâtrale me peine énormément, mais je la trouve si légitime qu'il ne me vient même pas à l'esprit de vous solliciter de la reprendre, cependant que la régie du Théâtre va beaucoup y perdre et la Ville aussi par voie de conséquence, ce qui n'a pas été votre fait ni le mien.

Je ne fermerai pas cette réponse sans rendre hommage à votre dévouement et à votre grande compétence en matière de théâtre notamment.

Croyez, je vous prie, mon cher collègue et ami, à mes sentiments cordiaux.

Signé : ROUELLE

M. Billès, maire de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 21 décembre 1928)

Nous ne sommes pas encore complètement revenu de notre surprise, malgré les explications qu'a données, dans son numéro d'hier, notre confrère *l'Opinion*, qui a interviewé plusieurs personnalités parmi nos édiles, sur l'élection de M. Billès en qualité de maire de Saïgon.

Il ressort de cet interview que c'est principalement à ses collègues indigènes, M. Nguyén-phan-Long en tête, que le nouveau maire doit son siège. Invité à s'expliquer sur son attitude en la circonstance, M. Long aurait déclaré que, bien qu'ayant été élu conseiller municipal sur une liste patronnée par *l'Impartial* et son directeur politique de l'époque, M. Henry Chavigny de Lachevrotière, par conséquent appartenant à un clan pas toujours favorable aux aspirations de nos compatriotes, M. Billès ne s'est jamais dérobé quand on faisait appel à sa bonne volonté pour une quelconque cause annamite.

Notre ancien directeur aurait ajouté que, d'autre part, la politique n'a pas droit de cité à l'hôtel de ville, qu'en troisième lieu, M. Rouelle également, fut élu dans les mêmes conditions que M. Billès, que, cependant, cela ne l'a pas empêché d'être le maire que chacun vénérait.

Nous est-il permis de ne pas partager tout à fait ici l'avis de M. Nguyén-phan-Long ? D'abord, parce que M. Rouelle fut élu lors d'une élection municipale générale, et à titre de chef de file, tandis que son successeur l'a été en cours de législature, s'il nous est possible de nous exprimer ainsi, et à titre de conseiller suppléant. Ne serait-ce que pour cette unique raison, celui-ci, toute question de personnalité mise à part, ne semblait guère désigné pour la place qu'il occupe, par un hasard que nous qualifierons de vraiment miraculeux, et la preuve la plus palpable de son manque d'envergure et d'autorité, c'est que son succès a provoqué la démission immédiate de trois de ses collègues, ce qui a rendu squelettique une assemblée déjà bien maigre, à cause de la disparition définitive de la colonie de plusieurs de ses membres français.

Au point de vue juridique, M. Billès prétend que sa nomination a été parfaitement régulière, ainsi qu'il l'a fait remarqué dans le télégramme suivant à M. le gouverneur général intérimaire Robin :

J'ai l'honneur respectueusement de vous informer qu'ayant été élu maire de Saïgon, je désire rester en fonctions car bien que nommé conseiller municipal suppléant, je suis devenu légalement titulaire depuis de longs mois, conformément aux textes, ayant été appelé à remplacer de plein droit, c'est-à-dire avec toutes prérogatives ou M. Rouelle ou

M. Cancellieri ou M. Lanoote, démissionnaires, ou encore M. Filhol et M. Dupire, partis définitivement de la colonie.

M. Dupire est d'ailleurs absent depuis plus de trois ans. On ne saurait donc légalement m'opposer les textes. Seul le Conseil d'Etat me semble qualifié pour trancher la question. Je vous prie de faire étudier mon cas, persuadé que vous partagerez ma manière de voir qui est celle de juristes que j'ai consultés ici. Remerciements et assurance respectueux dévouement.

BILLÈS.

Enfin, qui vivra verra. Ne discutons pas davantage devant le fait accompli, que seul pourra annuler le Conseil d'Etat. Or, l'on sait ce que valent, en fait, les décisions de cette juridiction, d'autant plus que cinq mois seulement nous séparent du renouvellement de notre municipalité. Attendons à l'œuvre le nouveau maire. pour le juger en connaissance de cause, car, jusqu'ici, il n'a encore rien fait pour la ville qui pût le signaler à l'attention publique. Dans l'intérêt supérieur de la cité, souhaitons lui de réussir dans sa tâche. Et pour conclure, disons-nous bien que M. Billès vaut mieux encore que la commission municipale, qui serait la négation complète du droit souverain de l'électeur.

E. A.

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1928)

M. Cuniac, qui fut maire à quatre reprises différentes, exerça au total ses fonctions pendant plus de 12 ans. Viennent ensuite, M. Paul Blanchy 7 ans, M. Carabelli 6 ans, M. Foray un peu moins de 6 ans.

Mais si l'on se place au seul point de vue des services rendus à la chose publique, M. Rouelle demeurera l'un des grands maires de Saïgon.

Sous sa direction avisée une impulsion énergique fut donnée aux travaux d'assainissement, d'embellissement ou d'entretien de la Ville. Et il a apporté dans la gestion des affaires municipales des méthodes claires, inspirées surtout du plus pratique bon sens, moins administratives que commerciales.

MAIRIE DE SAÏGON
Autour de l'élection de M. Billès
par NGUYEN-PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 27 décembre 1928)

Ceux qui ont voté pour M. Billès

Certains des conseillers municipaux annamites démissionnaires — qui ont joué par pusillanimité le rôle de suicidés par persuasion — mettent à profit le secret du vote, comme s'ils s'affublaient d'un masque, pour brouiller les cartes. Pour leur enlever la ressource d'une échappatoire, il me suffit de donner les noms de ceux qui ont voté respective lient pour M. [Léon] Lefèvre et M. Billès.

Ont voté pour M. Lefèvre :

MM. Lefèvre lui-même, Bert, Alinot, Canque, Hiêp, Van, Nuong,
soit 7 voix, sur 16 votants.

Ont voté pour M. Billès :

MM. Billès lui-même, Courtinat, Grillet, Scotto, Darrigade, Guérini, Minh, Ninh. Long, soit 9 voix sur 16 votants.

En ce qui concerne les conseillers annamites, les trois qui occupent l'extrême droite du fer-à cheval ont accordé leurs suffrages à M. Billès ; leurs collègues d'en face, placés à l'extrême gauche, ont donné leurs voix à M. Lefèvre. Il est vrai que M. Hiêp aurait voté pour M. Billès si le hasard l'avait placé près de moi. Par contre, il est non moins vrai que M. Ninh se serait empressé de passer avec armes et bagages dans le camp adverse s'il avait siégé aux côtés de MM. Van et Nuong !

Pas plus que leur vote, la démission de MM. Hiêp et Ninh n'a de signification précise. Il est incontestable qu'ils ont subi une contrainte morale. Extrêmement douillets de leur personne et amis surtout de leur repos, ils ont éprouvé une frousse intense lorsqu'ils ont vu qu'ils s'exposaient à recevoir des horions dans la bagarre, qui s'annonçait chaude. Et ils ont mis les pouces en signant la lettre de démission collective qu'on leur glissait sous la main. Pour décider ces malheureux à faire hara-kiri, on a corsé les manœuvres d'intimidation par une équivoque créée pour les besoins de la cause : en leur présentant la lettre de démission à signer, on leur a dit à chacun, séparément, qu'ils devaient s'assurer le bénéfice d'un geste spontané parce que, leurs cinq collègues étant résolus à démissionner, toute résistance, toute hésitation de leur part étaient inutiles et ne pourraient qu'exciter l'opinion publique contre eux. Or, les conseillers annamites en exercice étant au nombre de six, 5 ôtés de 6, reste 1.

Il est évident qu'après un petit calcul mental, dont on leur avait ainsi fourni bénigneusement les données précises, l'intéressé devait conclure qu'il était le dernier à prendre une décision, et à la prendre dans le sens indiqué impérieusement par les événements, c'est-à-dire démissionner à son tour, lui sixième.

On n'omit qu'un petit détail : c'est que M. Minh, à qui on a essayé de jouer sans succès le même tour, et votre serviteur s'avérant des réfractaires impénitents, le sombre des conseillers annamites en exercice à convertir se trouvait réduit à quatre.

En effet, M. Tieng, qui joignit sa démission à celle des quatre conseillers en exercice, n'était que conseiller suppléant et, n'ayant jamais siégé au conseil municipal, ne comptait pas au nombre des conseillers dont la présence ou l'absence pouvaient influer sur l'existence de l'assemblée et la validité de ses délibérations. M. Tieng a joué en la circonstance le rôle de cinquième roue, — non pas d'un carrosse, mais d'une automobile, — on est à la page, que diable ! — roue de secours. Une roue de secours qui a servi à prouver que les voyageurs en détresse n'avaient plus de secours à en attendre : pour mettre la voiture en panne, ses saboteurs ont crevé les 4 roues en place, puis la roue de secours.

Mais la voiture continue à marcher cahin-caha contre vents et orages.

Les suppositions confrontées avec les faits : les partisans et les adversaires de M. Rouelle

On est communément persuadé, dans le public, surtout dans les milieux indigènes, que M. Rouelle a été « débarqué » de la mairie de Saïgon par les partisans de M. de Lachevrotière. À l'appui de cette hypothèse, on cite l'ordre du jour concernant l'incident Eyman Amato voté lors de l'avant-dernière séance du conseil municipal, par la majorité de l'assemblée, à l'instigation de MM. Darrigade et Scotto, « lachevrotiéristes » notoires. L'ancien maire y aurait vu un désaveu indirect à son adresse, ce qui l'aurait déterminé à se démettre de ses fonctions.

Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de cet incident que, n'étant pas présent à la séance, je n'ai pas signé l'ordre du jour en question. Présent, j'aurais refusé de le signer et aurais dissuadé mes collègues annamites de le faire. Mais il ne faut pas cependant lui attribuer une importance exagérée. Il se peut qu'il ait été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase; mais il n'a pas pu être la cause déterminante de la démission du maire.

Quelle est donc cette cause déterminante ? Il n'y en a pas qu'une ; elles sont plusieurs. Elles proviennent des rapports de plus en plus tendus, masqués sous une apparence de courtoisie, qui existaient entre le gouverneur de la Cochinchine et le maire de la ville de Saïgon. MM. de la Brosse et Rouelle avaient été en excellents termes jusqu'à la veille des élections législatives. Mais au cours de la campagne électorale, M. Rouelle se compromit, aux yeux de M. de la Brosse, en ne se déclarant pas l'ennemi acharné et irréductible de M. Bui quang Chiéu et autres « anti-français » de même acabit. Il agrava singulièrement son cas en acceptant, au second tour de scrutin, les désistements de MM. Monin, Cancellieri et Phan-van-Truong en sa faveur et en mettant le théâtre municipal à la disposition de ce dernier pour organiser une réunion électorale. On sait que le gouverneur actuel de la Cochinchine a la phobie des réunions publiques, qu'il interdit systématiquement, même les plus innocentes, comme celle qu'organisa l'autre soir M. Lê-minh-Diêu, pour exposer le but et l'œuvre de la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen.

M. Rouelle, qui s'était décidé sans grand enthousiasme à se présenter contre M. Outrey, sur les instances de ses amis, sortit las, écœuré de la lutte, non pas tant du fait de son échec qu'à cause des attaques violentes et injustes dont il avait été l'objet.

Il voulait déjà quitter son fauteuil de maire. La question de la régie du théâtre municipal, qui revenait sur le tapis, devait lui en fournir l'occasion. Ayant eu vent de son intention, mes collègues annamites et moi nous arrivâmes à lui former, avec des collègues français, une majorité. Pour cela, il nous fallut renoncer à l'attitude que nous avions adoptée et observée jusque-là vis-à-vis de la question théâtrale. En votant la régie, nous pûmes déjouer la manœuvre qui cherchait à mettre l'autorité du maire en échec, et, par suite, à provoquer sa démission.

À ces causes de rancœur vinrent s'en ajouter d'autres. Le 19 octobre dernier, au moment où la majorité du conseil colonial venait de rejeter les augmentations d'impôts proposées par le gouvernement, M. de la Brosse, sous l'empire de l'inquiétude et du mécontentement que lui causait cet échec, écrivit au maire une lettre « à cheval » sur la façon dont la ville, représentée par son maire, gérait ses finances. Négligence, imprévoyance, gaspillage, le gouverneur repassait généreusement au maire les reproches que le conseil colonial avait faits à son administration.

M. Rouelle — qui a veillé aux intérêts de la ville avec la vigilance et la conscience que l'on sait — fut fort sensible à ces griefs injustes. Comme il y faisait allusion avec amertume au cours d'une séance du conseil municipal, je lui dis qu'il n'avait qu'à répliquer du tac au tac au gouverneur en réfutant, chiffres à l'appui, ses reproches. M. Rouelle me répondit d'un air désabusé qu'il ne voulait pas provoquer de conflit entre le chef de la colonie et le maire. On sentait que sa décision était prise de s'en aller.

Un nouvel incident surgit bientôt, qui dut renforcer en lui ce désir. Ce fut la question théâtrale, qui lui avait attiré une campagne de presse et maints coups d'épingle de la part du gouvernement et du contrôle financier, qui y donna lieu. En tant qu'agent général des Chargeurs réunis, M. Rouelle avait accepté de transporter les artistes de la troupe Eyman à un tarif réduit. Mais entre-temps, les prix des passages avaient été augmentés, et il en était résulté un dépassement de crédit. Le contrôle financier refusa de viser cette augmentation de dépense, si bien que M. Rouelle se trouva mis dans une posture fort délicate, en raison de sa double qualité de maire de la ville et d'agent général des Chargeurs réunis.

En dernier lieu se produisit l'incident Eyman-Amato à la suite duquel M. Rouelle donna sa démission de maire. MM. Scotto et Darrigade étant les auteurs de l'ordre du jour incriminé, on en a déduit que ce sont les manœuvres des partisans de M. de Lachevrotière qui ont fait tomber le maire pour le remplacer par un homme à eux, en vue de préparer les prochaines élections municipales au profit de leur chef de file.

A cette supposition, qui s'appuie sur des apparences, j'oppose un fait précis : M. Rouelle a constitué, il y a quelques mois, avec MM. Scotto, Darrigade

[lachevrotieristes], ses collègues au conseil municipal, et M. [René] Gruet, architecte de la Ville, ainsi qu'avec d'autres personnes, une société immobilière [la Cochinchinoise Immobilière], dont les statuts ont été publiés récemment. À qui fera-t-on croire que des associés qui se rencontrent fréquemment avec lui et avec qui il doit entretenir des relations cordiales, ont pu lui faire, comme maire, le « coup du père François » ?

Et MM. Alinot, Canque, Lefèvre, Bert, qui affichent maintenant une farouche indépendance, n'ont-ils pas dû leur élection à M. de Lachevrotière et n'étaient-ils pas, s'ils ne le sont plus, partisans de celui-ci ?

Il ne faut pas oublier qu'aux dernières élections municipales, M^e Cancellieri fut le seul candidat indépendant élu et que les autres membres français du conseil municipal se sont présentés au collège électoral sous la bannière du directeur de l'*Impartial* d'alors.

Moi, je ne clame pas mon indépendance : je sers les idées et non les hommes. J'ai la prétention d'exister par moi-même et croirais me déshonorer à mes propres yeux en servant d'instrument à l'ambition d'autres de qui je recevais, sous une forme ou sous une autre, des gages.

Des manœuvres ? Ah oui ! parlons-en !

Dans mon article d'hier, j'ai parlé de la campagne du *Courrier saïgonnais* préconisant la dissolution du conseil municipal. J'ai dit et démontré que sa thèse répondait, par une étrange coïncidence, au vœu secret de l'Administration locale, désireuse de mettre la main sur la ville de Saïgon au moyen d'une commission municipale.

D'autres faits du même ordre confirment cette hypothèse. Alors que l'Administration met d'ordinaire, comme en tout ce qu'elle fait, une sage lenteur à accepter la démission des conseillers municipaux, elle a témoigné une hâte singulière à enregistrer celle de M. Rouelle. Les dates des lettres échangées à cette occasion entre M. de la Brosse et M. Rouelle le prouvent péremptoirement.

Le 14 décembre, M. Rouelle adressait sa démission au gouverneur. Le lendemain, 15 décembre, M. de la Brosse écrivait au maire pour lui demander, par acquit de conscience, de revenir sur sa démission. Le même jour, M. Rouelle envoyait au gouverneur une lettre de confirmation. Quelques heures après, M. de la Brosse accusait réception au maire de sa démission.

Même empressement en ce qui concerne l'acceptation des démissions des membres dissidents du conseil municipal : MM. Casque, Alinot et Lefèvre ont démissionné le 19 décembre, MM. Van, Nuong, Hiêp, Ninh et Tiêng le 21, et, enfin, M. Bert, le 22 décembre.

Le 23 décembre, dimanche, toutes ces démissions étaient acceptées.

Le gouvernement local a mis un empressement vraiment extraordinaire, qui contraste avec ses habitudes, à seconder les événements et à en précipiter le cours. C'est qu'une démission de plus, qui lui eut fourni l'occasion tant désirée de prononcer la dissolution du conseil municipal, eût comblé ses vœux.

C'est ici qu'entre en scène, dans ce but, un personnage nouveau et inattendu. Dans la journée du 24 décembre, s'autorisant de relations lointaines dont il s'est souvenu comme par hasard, le dôc phu Dâu, attaché au cabinet de M. de la Brosse, fit, auprès de M. Minh, un des conseillers récalcitrants, deux démarches successives, à quelques heures d'intervalle, pour engager celui-ci à démissionner.

Naturellement, M. Dâu prétendait qu'il faisait ces démarches de sa propre initiative et en tant que particulier et ami de la victime. Mais ce fonctionnaire est trop circonspect, il s'est tenu jusqu'ici trop à l'écart des choses de la politique — comme d'ailleurs sa situation lui en faisait l'obligation — pour qu'on puisse croire qu'il s'est départi brusquement de son propre mouvement, de sa réserve au moment précis où il risquait d'engager son doigt entre l'arbre et l'écorce.

En conclusion de cet article, je pose à la sagacité des lecteurs ces quelques questions :

1° Quels sont ceux qui, par des brimades répétées, ont amené M. Rouelle à se démettre de ses fonctions de maire ?

2° Quels sont ceux qui cherchent à torpiller le conseil municipal pour y substituer une commission municipale ?

3° Les adversaires de M. Rouelle sont-ils bien présentement ceux que l'on pense ?

4° Quel était le but des démarches auxquelles s'est livré un fonctionnaire de l'entourage du gouverneur, qui a sa confiance et qui n'a certainement pas agi sans ordre ?

À ces questions les faits exposés ci-dessus répondent de façon suffisamment éloquente pour que je n'aie pas besoin d'insister.

La commission municipale est instituée
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 janvier 1929)

La commission municipale de Saïgon qui vient d'être instituée est ainsi composée :

M. THOLANCE, Armand, administrateur de 1^{re} classe, président de la Commission ;

M. BOEZ, directeur de l'Institut Pasteur ;

M. CAVILLON, président de l'Association des anciens combattants de Cochinchine ;

M. LEFEVRE, directeur des Sociétés agricoles de Suzannah ;

M. LEONARDI, avocat général près la cour d'appel de Saïgon ;

M. ROCHE, payeur de 1^{re} cl. ;

M. REICH, directeur de la Société Levallois-Perret ;

M. RICHAUD, industriel ;

M. Nguyêt-thanh-LIEM, commerçant ;

M. Nguyêt-van-HAI, doc-phu-su ;

M. Nguyêt-van-MAI, professeur ;

M. Nguyêt-van-THOM, propriétaire.

Comment fut créée la commission municipale

La désignation de M. Billès, comme maire de la Ville de Saïgon, n'ayant pas plu au gouverneur de la Cochinchine, celui-ci s'efforça, dès le premier jour, à intimider notre ami afin de le faire démettre de ses fonctions. Sur le refus de M. Billès, l'annulation de l'élection fut demandée au gouverneur général intérimaire M. Robin, dans le seul but d'empêcher l'élu de la municipalité, en qualité de premier magistrat de notre Ville, de recevoir le gouverneur général Pasquier.

M. Robin ne se laissa pas manœuvrer et affirma son intention de laisser au gouverneur général titulaire le soin de trancher la question.

Après plusieurs entrevues avec le maire de Saïgon et quelques conseillers municipaux, M. Pasquier a pensé que le mieux était de s'en tenir à la stricte légalité et, dans ce but, il résolut de faire étudier juridiquement le décret organique régissant les municipalités de Saïgon, Hanoï et Haïphong.

En pareille occurrence, les hommes, à notre avis, qualifiés pour exprimer leur opinion étaient les magistrats de la cour d'appel de Saïgon et le procureur général. M. le gouverneur général Pasquier a préféré, en la circonstance, demander une consultation à « l'avocat » qu'il estime être le plus éminent « juriste de la Cochinchine, le seul capable de lui donner un avis éclairé, maître P. ». Maître P..., en dépit de l'article 33 du décret organique, déclara que la commission municipale s'imposait.

M. Pasquier a donc institué la commission municipale, non sans avoir pourtant promis solennellement que cette commission municipale n'aurait qu'un caractère

provisoire et ne serait maintenue que le temps strictement nécessaire pour permettre de préparer, « dans le plus bref délai possible », les élections générales pour le renouvellement du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal non démissionnaires n'en réclament pas davantage et M. Billès lui-même ne demande qu'à se représenter devant le collège électoral saïgonnais, seul qualifié pour juger la conduite de ses élus et se prononcer souverainement.

Seul le collège électoral a qualité pour apprécier et pour nous dire lesquels ont eu raison, de ceux qui, servilement, obéirent aux ordres du chef de l'Administration locale qui provoqua de multiples démissions afin de priver notre cité de ses franchises municipales ou de ceux-là qui luttaient jusqu'au bout pour défendre nos franchises et ne céderent qu'à l'arbitraire administratif basé sur des textes que le gouverneur général lui-même déclare obscurs et ambigus.

LA DÉPÊCHE.

Nos destinées.

La Commission municipale a tenu, hier, sa première session pour 1929
(*L'Écho annamite*, 15 février 1929, p. 1, col. 4)

Hier, à seize heures, dans sa salle de délibération à la mairie, la commission municipale, a tenu sa première session pour 1929.

En début d'audience, M. Tholance a prononcé le discours rituel, puis la commission a passé à l'examen de l'ordre du jour.

Les diverses propositions suivantes ont été acceptées :

1° Régularisation des délibérations intervenues hors session.

2° Fixation du prix de vente des ordures et immondices provenant des ébouages.

3° Fixation du montant des subventions à accorder aux fanfares militaires pour les retraites aux flambeaux et concerts publics.

4° Attribution demi-bourses familiales.

5° Autorisation de passer en marché de gré à gré pour la fourniture de 2 camions et l'arrosouse de Dion-Bouton et appel d'offres pour la fourniture de 2 remorques.

6° Règlement de la situation administrative de M. Danis, ingénieur de la Ville.

7° Restitution à M Rozario d'une somme de 7 p. 27 préemptée par erreur sur sa solde par le receveur municipal.

8° Examen d'un vœu émis par M. Nguyen-van-Taom, commissaire municipal, tendant à la suppression de la taxe pour cérémonies, à l'occasion des décès.

9° Examen du plan de campagne des travaux municipaux qui pourraient être exécutés en régie en 1929.

10° Propositions de dégrèvements.

11° Remboursement au lieutenant Beaudonnet des frais qu'il a faits pour venir à Saïgon, sur convocation du maire, signer une rectification d'acte d'état-civil.

12° Désignation de l'avocat de la Ville et fixation de ses honoraires. M^e Cancellieri est désigné pour cet emploi, aux appointements annuels de 3.600 p., payable 300 p. par mois.

13° Traversée des rues de la Ville par les routes coloniales et locales.

14° Convention à passer entre la Ville et M. Audouit, administrateur délégué de la Propriété indochinoise, au sujet des terrains de la rue Legrand-de-la-Liraye,

15° Fixation du taux de la retenue de logement pour les fonctionnaires logés et détermination des agents ayant droit à la gratuité du logement.

16° Examen d'un projet de modification à apporter au tracé de la ligne Dakao-Tandinh et d'un projet de trois garages supplémentaires sur la ligne de tramways de la route Basse et de modification de certains croisements et rames de tramways*.

17° Question théâtrale.

Cette question est l'occasion d'une âpre lutte entre M. Tholance et M^e Léonardi, ce dernier estimant qu'aucun imprésario ne voudrait faire la dépense de 500.000 fr., qu'il faut avancer pour amener une troupe potable à Saïgon, et il demande de conserver une troupe en régie pour la ville.

M. Tholance, répond qu'il n'est pas partisan de la régie, car, même si l'on ne statuait que sur 80.000 p., cela représente le 3/4 du budget.

Hors, ce dernier se trouvant limité à 400.000 p., il y a d'autres besoins [plus] pressants pour la ville qu'une saison théâtrale 1929-1930. Le conseil municipal lui donne raison en repoussant la demande de M^e Léonardi, par 10 voix contre deux.

18° Questions diverses.

En faveur des malheureux marchands ambulants

M. Kha attire l'attention du conseil, sur les règlements de police, concernant les marchands ambulants. Ces règlements prévoient que les dits marchands. ne doivent pas stationner sur le trottoir. Hors, comment peuvent-ils vendre puisqu'ils doivent préparer, sur place, leur soupe ou autre ?

Ensuite, en ce qui concerne les licences, M. Kla fait remarquer, qu'un marchand, payant la taxe à 11 h. doit en payer une nouvelle à 12 .05 sous prétexte que la précédente est périmée. Le président de la commission municipale donne l'assurance à M. Kha, que ces intéressantes remarques, seront incessamment étudiées avec le soin qu'elles méritent.

Appareils avertisseurs

Après une intervention de M. Cavillon, en ce qui concerne les appareils avertisseurs des tramways, et la pose d'un appareil signalisateur au carrefour Paul-Blanchy-Norodom, le président, lève la séance à 18 h 15, le rôle étant épuisé.

Potins
Autour de l'écharpe tricolore
[Élections municipales à Saïgon]
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1929)

On raconte que...

[...] Très embêté pour parvenir à réunir sur sa liste le nombre de candidats nécessaires, H. C. de la C. [Lachevrotière] a dû s'adresser à des gens, comme M. Scotto, dont personne ne veux plus...

que, se rendant compte des « difficultés » qu'il aurait à surmonter, le même chef de liste, aurait songé à se retirer, ce qu'il ne fit pas, par crainte du ridicule. [...]

Les élections municipales de Saïgon
Scrutin du 5 mai 1929
La liste Lachevrotière
(*L'Écho annamite*, 19 avril 1929)

La liste Lachevrotière, pour les élections municipales de Saïgon du 5 mai prochain, est enfin formée.

En voici la composition :

Henry de Lachevrotière, planteur, ancien président du Conseil colonial.

Charles Antoni, inspecteur des Douanes et Régies.

Jean Billès, syndic, officier de la Légion d'honneur*, ancien conseiller municipal.

François Cecconi, pilote.

Charles Corbet, professeur agrégé de l'Université.

Camille Courtinat, commerçant, ancien conseiller municipal.

Adolphe Darrigade, publiciste, ancien conseiller municipal.

André Grillet*, industriel, ancien conseiller municipal.

Ignace Guérini, commerçant, conseiller colonial, ancien conseiller municipal.

Victor Guillemet*, planteur, membre de la Chambre d'agriculture.

Raymond Émilie Merle, transitaire

Louis Ohl, administrateur adjoint des Services civils.

Emmanuel Quintrie Lamothe, avocat, Conseil colonial,

Auguste Scotto, employé de commerce [chef comptable de la Sté commerciale frse de l'IC*], ancien conseiller municipal.

Jean Tarblez, commis principal des P. T. T.

Lucien Thévenet, ingénieur-géomètre en retraite.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1929)

Une 3^e liste électorale. — Deux candidats indépendants se présentent au conseil municipal, M. Marquis, directeur du *Réveil saïgonnais** et M. Monnier*, garagiste.

Les élections municipales de Saïgon (*Le Colon français républicain*, 23 avril 1929)

Une liste de candidats aux prochaines élections municipales vient d'être déclarée comprenant MM. Béziat, avocat-défenseur ; Ardin, industriel ; Alinot, géomètre ; Ballot, pharmacien ; Canque industriel ; Chauvin, commerçant ; Daran, commis des P. T. T. ; Gay, industriel ; [Robert] Hérisson, docteur ; Kerjean ; [Léon] Lefèvre, syndic ; Luciani, commerçant ; Massabot, directeur de la société Harvraise ; Monnet, professeur ; Fayre, commerçant ; Zevaco, avocat-défenseur.

Une deuxième liste de candidats a été déclarée, comprenant les noms de MM. de Lachevrotière ; Antoni, inspecteur des douanes ; Billès, syndic ; Cecconi, pilote ; Corbet, professeur ; Courtinat, commerçant ; Darrigade, publiciste ; Grillet, industriel ; Guérini, commerçant ; Guillemet, planteur ; Merle, transitaire ; Ohl, administrateur des services civils ; Quintrie-Lamothe, avocat ; Scocat ; Scotto, employé de commerce ; Tarbilz, commis des P.T.T. ; Stcheventi, ingénieur agronome.

Les élections municipales de Saïgon (*L'Écho annamite*, 6 mai 1929)

Ballotage général du côté annamite — Seuls, des candidats français MM. Hippolyte Ardin et Henry Chavigny de Lachevrotière — sont élus

Le match Chim_Hooi-Hye a joué un mauvais tour aux candidats annamites aux élections municipales. Bien des électeurs indigènes préféraient, en effet, le tennis à leur devoir civique.

D'où ballotage général. Sans cette circonstance, il eût été probable que M. Nguyễn dinh Tri, Nguyễn van et Nguyễn van Thom fussent élus au premier tour. Ils ont obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin d'hier, dont voici les résultats complets :

Nombre total des votants (1 ^{er} et 2 ^e bureaux de vote)	1.365
Majorité absolue.	
Nombre des électeurs inscrits	3.952
Quart du nombre des inscrits	988
Ont obtenu :	
M. Huynh van Chinh dit Tu Do	537 voix
Huynh khuong Ninh	566
Le van Thom	444
Le kim Ty	424
Nguyễn van Ba	770
Nuyen phu Hau	604
Nguyễn van Lieng	548 ;
Nguyễn khac Nuong	719
Nguyễn-can-Tnom	768
Nguyễn van Tri dit Nguyễn dinh Tri	805
Phan ngoc Hô	60
Tran van Kha	642
Trao quang Phu	486
Vo van Nhi	146

Du côté français, deux résultats définitifs ont été enregistrés. MM. Hippolyte Ardin et Henry de Lachevrotière sont élus, le premier avec une supériorité de trente-six voix sur le second. Le dépouillement a donné les chiffres suivants :

Nombre total des votants (1 ^{er} et 2 ^e bureaux)	1 678
Bulletins blancs et nuls	21
Majorité absolue	829
Nombre des électeurs inscrits (après rectification)	2.998
Quart du nombre des inscrits	750
Ont obtenu :	
MM. Alinot Frédéric	724 voix
Antoni Charles	715
Ardin Hippolyte	876 élu
Ballot Francis	644
Béziat Joseph	210
Billès Jean	698
Canque François	796
Cecconi François	640
Chavigny de Lachevrotière Henry	840 élu
Corbet Charles	667
Courtinat Camille	746
Paran Jean Octave	605

Darrigade Adolphe	805
Gay Laurent	717
Grillet André	683
Guerini Ignace	795
Guillemet Victor	746
Hérisson Robert [Dr]	763
Kerjean Georges Marcel	646
Lefèvre [LEFEBVRE] Émile Léon	795
Luciani Patrice	635
Marquis Joseph Marie Emmanuel Édouard [du Réveil saïgonnais]	497
Massabot Jean Gabriel [dir. Havraise indochinoise]	648
Merle Raymond	658
Monnier Joies Édouard	215
Mouney Paul	639
Ohl Louis Camille, Albert, Joseph	666
Payre Casimir Joseph Louis	696
Quintrie Lamothe Joseph Emmanuel	826
Saverias Diviaaadin	106
Scotto Nicolas Auguste	638
Tarbits Jean	650
Thevenet Lucien Théodore	692
Zevaco Mathurin	736

Dès la proclamation par le bureau de vote du succès de M. Ardin, celui-ci fut porté en triomphe par un groupe de partisans, aux acclamations de la foule. Des applaudissements frénétiques, des cris de *Vive Ardin !* saluèrent le nouvel élu, en l'honneur duquel des bans retentirent et se succédèrent. Au Saïgon-Palace, une longue pétarade fut tirée, à l'arrivée de M. Ardin, qu'un nombre considérable d'électeurs entouraient et félicitaient.

Puis, après quelques paroles vibrantes de M^e Béziat, remerciant les électeurs au nom de la liste dont il est le chef et les exhortant à continuer la lutte jusqu'au triomphe final, on but à la santé du héros de la fête, auquel fut offert un superbe bouquet de fleurs fraîches. Candidats et électeurs devisaient joyeusement. Ceux qui avaient été à la peine, — nous voulons désigner ceux qui n'avaient pas mangé de la soirée, occupés qu'ils étaient à suivre le dépouillement, très long, qui suivit la clôture du scrutin, se mirent enfin à table et se restaurèrent avec appétit.

On se quitta assez tard, vers minuit, après avoir écouté, debout et tête découverte, la *Marseillaise*, jouée avec brio par un pianiste de talent. M. Ardin fut accompagné jusqu'à chez lui par ses amis, heureux de sa victoire.

E. A.

Deuxième tour
EN INDOCHINE
Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 13 mai 1929)

Sont élus sur la liste Lachevrotière : conseillers titulaires : Quintrie-Lamotte, Guérini, Darrigade, Courtinat.

Conseiller suppléant : Thévenet.

Sont élus sur la liste Ardin :

Conseillers titulaires : MM. Lefèvre, Canque, [Robert] Hérisson, Béziat, Alinot.
Suppléants : Zevaco, Payre, Gay.
6 candidats annamites sont élus conseillers titulaires et 2 suppléants.

Les élections municipales à Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1929)

Des informations parvenues à l'agence Indopacifi complètent comme il suit celles que les *Annales coloniales* ont publiées lundi.

MM. Alinot, géomètre, ancien conseiller municipal, 862 voix.

Zévaco, avocat 845

Payre, commerçant, 842

Gay, commerçant, 838

Au total (premier tour et ballottage), sont élus pour la liste de Lachevrotière 6 titulaires, un suppléant.

Pour la liste Béziat-Ardin, 6 titulaires et 3 suppléants.

Ces deux listes se présentent sans couleur politique, elles déclarent seulement vouloir gérer les affaires et les finances municipales au mieux des intérêts généraux et poursuivre la réalisation des œuvres d'aménagement, d'assainissement et d'assistance qui doivent suivre une marche parallèle au développement de la capitale de la Cochinchine.

À l'hôtel de ville
Saïgon a un maire élu, depuis hier soir
C'est M^e Béziat
(*L'Écho annamite*, 16 mai 1929)

Ainsi que nous l'avions annoncé, les nouveaux conseillers municipaux de Saïgon se sont réunis, hier, à seize heures, pour la première fois depuis leur élection, dans la salle ordinaire des délibérations de notre hôtel de ville, aux fins de choisir le maire et ses deux adjoints.

Si l'exactitude est la politesse des rois, elle est aussi celle des mandataires du peuple, hier dans l'après midi tout au moins. Exacts au rendez vous, ils y étaient tous, en effet, à l'heure fixée.

M. [Léon] Lefebvre, doyen d'âge, présidait provisoirement la séance, flanqués de deux secrétaires, choisis parmi les plus jeunes Français de l'assemblée.

Après les préliminaires d'usage, on procéda à l'élection du maire. À M^e Béziat, échut la dignité de premier magistrat de la cité.

Le doyen d'âge lui cède le fauteuil présidentiel, en le félicitant de son succès, par une chaleureuse poignée de main et quelques mots d'amitié, aux applaudissements de la majorité de l'assistance et du public, venu nombreux assister à la cérémonie.

En possession de son siège, et avant de s'y asseoir, le nouveau maire remercie ses collègues de la marque de confiance qu'ils viennent de lui accorder, en prononçant, d'une voix claire, vibrante d'émotion, avec l'éloquence qui lui est coutumière au prétoire, l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Je prends place au siège que notre doyen d'âge m'invite à occuper, tout entier aux sentiments de reconnaissance et d'humilité qui conviennent.

Je sais qu'il ne sera pas trop de tout mon dévouement et de tout le labeur dont je puis être capable pour approcher, sinon pour atteindre, le but que chacun de nous se proposa, dans les fonctions délicates auxquelles les électeurs saïgonnais nous ont appelés. La tâche est difficile.

Je m'appliquerai, du moins, à la remplir da mon mieux, m'efforçant de mériter, chaque jour davantage, la confiance dont la majorité de notre assemblée municipale vient de m'honorer.

J'aurais aimé dire l'unanimité. Mais l'orage électoral qui est passé sur Saïgon a laissé dans notre ciel des nuages pesants, et le coup de vent de l'oubli n'a pu se lever encore qui dissipera les nuées attardées.

Mais ce n'est pas le temps des discours. Il vous reste tout le programme de cette première journée à remplir.

Laissez-moi seulement vous remercier encore, ô vous, mes chers collègues, plus qualifiés et plus dignes que moi qui vous êtes effacés devant ma seule bonne volonté.

Quant à vous, mes jaunes amis, que le corps électoral annamite a envoyé siéger à nos côtés, je suis lié à vous par la chaîne d'une amitié avec tous les vôtres vieille de près de trente années.

Or, j'ai l'amitié tenace.

Est-il nécessaire que j'ajoute à ceci quoi que ce soit ?

Messieurs, nous allons passer à l'élection du premier adjoint

*
* * *

La fin du discours est saluée par une vigoureuse ovation.

Des enthousiastes crient même, à tout poumon, avec un accent d'une sincérité non douteuse : « Vive le maire ! Vive Béziat ! »

On nomme ensuite, à mains levées, le premier et le second adjoints. MM. Ardin et Lefebvre sont désignés, au milieu de l'enthousiasme quasi général.

C'est enfin la constitution des diverses commissions de la municipalité. On procède toujours à mains levées, pour plus de rapidité.

Toutes ces opérations, aussi bien que l'élection du maire et celles des adjoints, démontrent clairement et éloquemment la majorité dont bénéficient les anciens colistiers de MM. Béziat et Ardin au sein de l'assemblée.

D'un côté, se trouvent les six élus de la liste Lachevrotière, en y comptant leur chef de file ; de l'autre, ceux de la liste Béziat-Ardin, pour un nombre égal, à ajouter aux six conseillers municipaux titulaire indigènes, les suppléants, qu'ils soient français ou annamites, n'ayant, pour le moment, pas voix aux débats.

La prophétie de la *Dépêche* s'est donc bien réalisée, pour son malheur et celui de ses partisans désireux de convertir la maison commune, c'est-à-dire la maison de tous, celle de la collectivité indigène autant que française, en maison des amis, des camarades lorgnant l'assiette au beurre et disposés à se la partager.

Pareille situation, que la *Dépêche* qualifie de paradoxale, nous la trouvons, nous, très normale. Hé ! depuis quand, s'il vous plaît, les Annamites sont-ils des intrus et des parasites dans leur propre pays ? Il est naturel qu'ils aient leur part dans la gestion des affaires publiques, puisqu'ils constituent les neuf dixièmes de la masse des contribuables alimentant le budget de leur argent bel et bon.

Il n'empêche que M. de Lachevrotière voudrait les traiter comme les derniers des derniers, les parias des parias, oubliant ainsi qu'ils sont ses demi frères. Son dépit et sa colère percent trop visiblement quand il fait écrire, dans son organe, immédiatement après le scrutin de dimanche, que, bien que constituant, du point de vue ethnique, une minorité numérique sensible et flagrante au sein de notre édilité la demi douzaine des conseillers municipaux indigènes sont les arbitres de la situation — *lamentable et*

paradoxalement se permet il même d'ajouter —, sans doute pour mieux montrer ses intentions pacifiques et annamitophiles, son désir de collaboration franco-annamite sur un plan rationnel !

Ah! comme M. de Lachevrotière eût changé et d'avis et de langage si, au lieu de se trouver de l'autre côté de la barricade, le tiers annamite de notre conseil municipal s'était placé de son bord à lui, pour contrebalancer les décisions du groupe Ardin-Béziat et le porter, lui, Lachevrotière, à la « mairerie » qu'il a tant convoitée !

Et c'est précisément pour réaliser son rêve, son ambition insatiable, que plusieurs de ses amis avaient tenté démarches sur démarches, auprès de nos édiles annamites, malgré le mépris, souverain affiché par la *Dépêche*, au cours de la récente période électorale, pour la race à laquelle son directeur occulte doit sa mère!

C'est que M. de Lachevrotière voulait, à tout prix, ceindre de l'écharpe tricolore, pour mieux distribuer à ses copains, à l'abri de ses hautes fonctions, la succulente manne dont nous ferions, nous tous, contribuables, et seuls, les frais !

Mais M. de Lachevrotière n'avait compté ni avec la sagesse des collèges électoraux français et indigènes de Saïgon, ni avec celle des élus de la population annamite. Aussi, toutes ses manœuvres louches ont-elles échoué. lamentablement, coup sur coup. Toutes les candidatures indigènes qu'il avait présentées en hâte samedi dernier, qu'il patronnait de façon occulte, ont eu, le lendemain, un échec retentissant.

Étaient vouées également à l'insuccès les démarches auxquelles nous faisions allusion ci-dessus, dont furent harcelés les édiles annamites, dès immédiatement après leur élection, quoiqu'on leur eût promis monts et merveilles, la lune et le soleil, et des montagnes de piastres, quoiqu'on se fût engagé formellement à se soumettre rigoureusement à toutes les conditions qu'il leur plairait de poser.

Malheureusement pour M. de Lachevrotière, et heureusement pour le public, nos représentants élus annamites n'étaient pas à vendre. Ils étaient incorruptibles comme de vieilles demoiselles, et ils le lui ont fait comprendre, sans ambage, sans préambule, sans cérémonie, sans prendre des gants pour lui parler ! Ils ont repoussé, avec dédain et mépris, et ses « démarcheurs », et ses délégués, et toutes leurs propositions !

Quelle leçon ! M. de Lachevrotière la comprend-il ? Est il fixé, à présent, que nos conseillers ne se laissent acheter par personne, à plus forte raison par lui, le faux-frère, leur adversaire déclaré, l'ennemi acharné de leur race !

À supposer même que M. de Lachevrotière, en dépit de l'évidence, conservât encore quelques illusions là-dessus, sa douloureuse expérience d'hier après-midi les lui eût enlevées, jusqu'à la dernière. Il est, bel et bien balayé de la scène politique locale, et, avec lui, les siens, par les électeurs d'abord, par ses collègues à l'hôtel de ville ensuite. Ni lui, en effet, ni personne de son camp, ne fait partie d'aucune commission de la mairie, comme on peut le constater par les renseignements d'après :

Appartiennent à la commission des finances, MM. Ardin, Alinot et Lefèvre, membres français ; MM. Nguyêt-dinh-Ti, Nguyêt-Khac-Nuong et Nguyêt-phu-Huu. membres indigènes.

Commission des travaux publics et des affaires diverses :

MM. Lefèvre, Alinot, Canque, Ng.-v-Thom, Hùynh-Khuong-Ninh et Nguyêt-van-Ba.

Commission sanitaire : docteur Hérisson (le choix ne saurait être meilleur, — avec nos nouveaux édiles, on a le culte de la compétence, à la mairie) et M. Nguyêt-Khac-Nuong, tous les deux membres titulaires.

Révision des listes électorales. Commission administrative : MM. Alinot et Nuong.

Commission du logement : MM. Ardin et Canque.

Patentes : M. Ardin, titulaire ; M. Canque, suppléant.

Conseil des directeurs de la caisse d'épargne : 1° M. Alinot ; 2° M. Canque ; 3° M. Huynh khuong Ninh.

Surveillance de la prison centrale : MM. Lefèvre et Nguyêt van Ba.

Conseil d'administration du port de commerce: M. Canque, titulaire français ; M. Ardin, suppléant français : M. Nguyen dinh Tri, titulaire annamite ; M. Nguyen phu Huu, suppléant annamite.

Bureau de bienfaisance : MM. Alinot et H. Ardin.

Commission intermunicipale d'hygiène et d'assainissement urbains : MM. Hérisson et Nguyen van Thom. (Même remarque que ci dessus, en ce qui concerne le docteur Hérisson).

Surveillance des maisons de tolérance : MM. Lefèvre, Alinot et Nguyen khac Nuong.

M. Lefèvre siège à la commission chargée de choisir les assesseurs français à la cour d'assises de Saïgon.

Enfin, M. Alinot s'occupera de dresser la liste des vingt notables parmi lesquels seront choisis les membres du jury spécial d'expropriation.

Mais alors, ne manquera pas de s'exclamer le dernier carré des partisans de M. de Lachevrotière, c'est l'accaparement des affaires par les amis de MM. Béziat et Ardin ! Argument bien fragile, en vérité ! Dans les assemblées électives, c'est la majorité qui fait la loi. Ce motif-là, les compagnons de M de Lachevrotière ne se sont jamais fait faute de l'invoquer, pour s'en servir, toutes les fois qu'ils appartenaient à la majorité, en vertu de quoi leur idole doit d'avoir été, à deux reprises différentes et consécutives, président de notre Conseil colonial, et sans la protestation très nette et l'attitude énergique de l'unanimité de la représentation Indigène au sein de ce dernier groupement, en 1926, au début de la présente « législature », M. de Lachevrotière serait peut être resté à ce siège, envié et tant regretté par lui !

M^e Béziat l'a sous-entendu, au cours de la réunion d'hier, non sans raison, en réponse à M. de Lachevrotière, qui prétendait qu'il était irrégulier et contraire à l'usage de loger les deux adjoints au sein d'une même commission municipale, à propos de la présence de MM. Ardin et Lefèvre à la commission des finances.

En conclusion des lignes qui précèdent, nous dirons que, pour une victoire, c'en est une belle, à l'actif des honnêtes gens.

Tant mieux ! pourvu que ça continue. Qu'on sache en tirer tous les enseignements qu'elle comporte.

*
* * *

Nous nous en voudrions de terminer ce long compte-rendu sans souligner la discipline à laquelle obéit la majorité de l'actuel conseil municipal. Espérons qu'elle se maintiendra ainsi, six années encore, pendant toute la durée du mandat des élus d'il y a quatre jours, pour le grand bien de nos concitoyens, à en juger par ses premières manifestations.

M. de Lachevrotière serait mal venu de s'en plaindre. On ne fait que suivre l'exemple donné par ses amis.

La chose est patente, notamment à la Chambre d'Agriculture, divisée en deux camps bien distincts, par la faute de M^e Mathieu et de ses collègues de son dan, pour qui il est difficile de s'incliner devant le verdict populaire, lorsque ce verdict leur est défavorable, et qui trouvent mille fallacieux prétextes pour essayer de s'y soustraire.

Loin de nous la pensée de mettre tous les amis de M. de Lachevrotière dans le même sac. Nous en connaissons qui sont de parfaites honnêtes gens. Mais ils ont le tort de se commettre en mauvaise compagnie. La tactique de M. de Lachevrotière, qui consiste à diviser pour régner, selon le vieil et néfaste adage, a pu donner longtemps le change à quantité de personnes naïves et de bonne foi. Elle a fait son temps, irrévocablement, et ne trompe plus quiconque. Il nous est permis de nous en réjouir hautement et de saluer avec joie la fin du règne des trublions pêcheurs en eau trouble et l'aube de l'entente

entre Annamites et Français, que d'aucuns avaient réussi à diviser si longtemps pour leurs seuls profits personnels.

E. A.

P. S. — Signalons, en passant, le courage civique de M^e Quintrie-Lamothe, qui, bien qu'indisposé, n'a pas cru devoir s'absenter, hier, de la salle des délibérations, où il est venu en pardessus, avec une toux prononcée, et qu'il n'a quittée qu'après s'être assuré de la défaite de M. de Lachevrotière, son ex-colistier, « blackboulé » dans ses aspirations à la « mairerie », auquel il aurait bien voulu apporter l'appoint de sa voix.

Tout autant que M^e Béziat (lire son allocution précitée,) sinon davantage, son confrère et collègue à l'amitié tenace, et se refuse à abandonner son copain dans l'adversité. C'est une qualité. Nos félicitations !

LÉGION D'HONNEUR

(*Le Journal officiel de la République française*, 4 août 1929)

(*Les Annales coloniales*, 6 août 1929)

Chevaliers

LEFÈBVRE Léon-Émile, administrateur-directeur de sociétés coloniales [syndic-liquidateur, commissaire aux comptes, administrateur des Hévéas de Xuan-Loc et de la Société agricole de Long-Chieu...], conseiller municipal de Saïgon ; 42 ans de pratique professionnelle, 4 ans 2 mois de fonctions électives.

VILLE DE SAÏGON

Conseil municipal

Première session ordinaire de 1930

Séance du 26 février 1930

ORDRE DU JOUR

(*L'Écho annamite*, 24 février 1930)

1. Réclamation des délibérations intervenues hors session.
2. Désignation des membres des diverses commissions pour l'année 1930.
3. Dénomination de certaines rues et places de Saïgon.
4. Propositions de relèvement du prix de la salle du Théâtre municipal
5. Amendement à l'article 2 des deux projets d'arrêtés municipaux modifiant le tarif des vacations à allouer au personnel européen et indigène de la Police urbaine pour services remplis pour le compte des particuliers et des services publics.
6. Examen des propositions de la Commission théâtrale au sujet de la saison 1930-1931.
7. Approbation de dépenses imprimées sur le crédit du chapitre VI, article 5, paragraphe U « Dépenses imprévues » du budget de l'exercice 1929 et s'élevant à la somme totale de 744 p. 17.
8. Avenant portant modification du prix prévu au marché A. Courtinat pour fourniture de cailloutis de granit.
9. Acte additionnel portant propagation pour une période de 5 ans du marché passé avec la Société de publicité et d'affichage* pour affichage des textes émanant de l'autorité municipale.
10. Marche de gré à gré souscrits sur appels d'offres par ;

- 1° les Établissements Descours et Cabaud* pour fourniture d'une graisseuse « Huré ».
- 2° les Établissements Bainier d'Indochine* : fourniture d'une voiture ambulance.
11. Extension au personnel municipal des dispositions du décret du 1^{er} novembre 1928 portant réglementation de la caisse intercoloniale.
12. Examen des propositions de M. Audouit au sujet de l'empiètement de terrain par la Société « La Propriété indochinoise* » sur le domaine communal.
13. Virement de crédits.
14. Règlement de l'affaire Semanas [?] contre Ville de Saïgon et payement au demandeur du principal et des frais liquidés à son profit par jugement du Tribunal civil de Saïgon en date du 7 janvier 1930.
-

Au Conseil municipal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 15 juillet 1930)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni le 28 mai.

Après, lecture de l'ordre du jour, le maire propose de renvoyer les dossiers aux commissions qui enverraient leurs rapports à chaque conseiller avant la grande séance.

Et un débat s'est déroulé sur l'opportunité de la réunion de la Commission des affaires diverses et celle des finances à la suite duquel le Conseil a voté la séparation des Commissions. Ainsi, la Commission des Finances se réunirait le lundi de la Pentecôte, tandis que la Commission des Affaires diverses ne s'assemblerait que 16 mercredi suivant.

Discussions ensuite sur la marche et le contrat de la Compagnie d'électricité de Choquan dont les ouvriers chôment depuis le 1^{er} mai ; des secours à accorder aux sinistrés du Tonkin ; une somme de 1.000 piastres est votée : de l'organisation théâtrale (maintenant que les subventions sont de 45.000 (piastres) pas encore réglée ; de l'effectif insuffisant de la police.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1930)

Une Exposition de peinture. — Hier, à 16 heures, eut lieu le vernissage de l'exposition de peinture de M^{me} Bernelle en présence du gouverneur général, M. Pasquier, de M. Béziat, maire de Saïgon, et d'une nombreuse et élégante assistance. Cette Exposition groupe une cinquantaine de tableaux.

Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 25 août 1930)

La troisième assemblée ordinaire du conseil municipal de Saïgon s'ouvrira le 30 août. Voici l'ordre du jour de la première séance :

- 1 Régularisation des délibérations intervenues hors session ;
- 2 Question du mont-de-piété ;
- 3 Demande de cession d'un terrain municipal, situé à l'angle de la rue Mac-Mahon et du boulevard Bonard; présentée par M^e Pâris ;

4 Demande, présentée par M. Heumann, administrateur-délégué de la Compagnie Générale Immobilière de Saïgon, en vue d'obtenir l'autorisation de construire, en bordure du boulevard Bonard, un immeuble à arcades empiétant sur le trottoir ;

5 Demande, formulée par M^e Mathieu, président de l'Aéro-Club de Cochinchine, à l'effet d'obtenir une subvention de 1.000 \$ 00 ;

6 Allocation d'un secours à Mme Veuve Virnot;

7 Lettre de M. le directeur de la Maison Denis Frères, demandant à la Ville de retirer le nom des Frères Denis qui vient d'être donné à la rue séparant le marché de la clinique de Khanh-Hôi;

8' Demande formulée par M. Lê van hom, Président de la Société sportive

Saïgon Tennis Club, en vue d'obtenir 1 autorisation de construire un local, en béton armé au Camp des Lettrés.

9- Modification de l'arrêté municipal du 22 mars 1929, fixant les indemnités annuels de déplacement attribuées au personnel de la Municipalité ;

10 Achat d'un terrain, appartenant à Mme Nguyen thi Sanh situé à l'angle des rues Mayer et Paul Blanchy, pour y établir un pan coupé ;

11 Examen du projet de cahier des charges relatif à la construction de deux groupes de water-closets souterrains, dans l'axe des rues Viénot et Schroeder à hauteur des entrées latérales des Halles centrales;

12 Proposition du docteur Montel, Président de la Société Médico Chirurgicale de l'Indochine, relative à l'attribution du nom du docteur Louis Boez à une rue de Saïgon ;

13 Examen du projet de cahier des charges pour la saison théâtrale 1931-1932.

14 Marché de gré à gré passé, après appel d'offres, entre la Ville et la Cie Franco-Asiatique des Pétroles, pour fourniture de 60.000 litres d'essence de pétrole, nécessaires aux Services municipaux, pendant le 2e semestre 1930.

15 Modification de l'arrêté municipal du 7 mars 1928, instituant une taxe de prestation sur les chaloupes à vapeur ;

16 Vœu, présenté par la Commission des travaux et affaires diverses, au sujet du forage d'un puits à Khanh-Hôi, par la Société Layne ;

17 Appel fait par le Comité local de Rivesaltes, à l'effet de poursuivre, par souscription publique, l'érection d'un monument à la gloire de Joffre ;

18 Approbation des dépenses, dont le montant total s'élève à 166\$31, imputées sur le crédit du chapitre VI, article 5 : « Dépenses imprévues », au budget de l'exercice en cours ;

19 Lettre du docteur Montel demandant à continuer ses services à la Ville, comme médecin contractuel, après sa retraite ;

20 Questions diverses.

Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 12 septembre 1930, p. 2)

La ville régira-t-elle le mont-de-piété ?

M. Mossy lut un rapport, où l'on voyait nettement les avantages à trouver un adjudicataire. Mais quelques réformes s'imposeraient si l'on poursuivait la vieille méthode.

Il résulte de la discussion que la ville aurait peu d'avantages à la régie directe. M. de Lachevrotière ayant parlé de la régie dans d'autres villes de l'Union, le conseil décida de demander des renseignements complets à ces villes.

M^e Mathieu, président de l'Aéro-Club de Cochinchine, se vit refuser 1.000 piastres, sur avis défavorable de la commission des finances.

Une autre question créa un peu d'agitation : la demande de M. Le-van-Thom, à construire au camp des Lettrés. Le projet a été refusé à la quasi-unanimité.

Nguyên Klac Nuong prit la parole, au sujet du relèvement de l'indemnité de déplacement des employés de la municipalité. Il fit remarquer la situation désavantageuse des médecins indochinois et vétérinaires. Il propose de relever leurs indemnités .Adopté à l'unanimité.

La question des W.C. souterrains aux Halles centrales vint ensuite. Le budget ne pouvait supporter cette dépense de 30.000 p. M. Ardin était d'avis de commencer les travaux, de départir cette somme sur deux budgets. On adopta ce projet.

L'examen du cahier des charges pour la saison-théâtrale 1931, 1932 porta surtout sur le prix des places. M. L. Gay protesta contre le nombre des personnes qui abusaient des invitations dans les loges officielles. M. de Lachevrotière dit qu'on devrait limiter les places gratuites. Une discussion eut lieu sur le prix des stalles d'orchestre.

La Compagnie franco-asiatique des pétroles passe un marché de gré à gré pour fourniture de 60.000 litres d'essence. Les rapports des commissions sont favorables.

M. Laurent Gay parle d'un appareil susceptible d'enrayer les vols d'essence qui se commettent ici trop souvent. Le conseil décide d'acheter 3 de des vérificateurs.

On adopte ensuite le vœu de la commission compétente tendant à ce que la compagnie Layne ne commence les travaux de forage d'un puits qu'en mars prochain au plus tôt.

« Khanh Hoï Sporf » avait donné une séance au théâtre municipal : coût : 200 p. Les bénéfices ayant été minimes. M. Nguyen van Thom, demande le dégrèvement de cette taxe. Adopté, à titre exceptionnel, car l'on avait refusé des subsides à d'autres groupements sportifs.

Pour le relèvement du budget, fortement attaqué par la police et l'enseignement, on proposa le relèvement du prix de l'eau. M. de Lachevrotière trouva le moment mal venu étant donné les surcharges déjà imposées. Les puits Layne furent attaqués, ayant beaucoup coûté et rien donné..

M. Ardin fut de l'avis de M. Gay : la dépense se répartissant sur de multiples contribuables, et vu le résultat important pour la ville, il ne fallait pas démolir le budget des bâtiments neufs. Le projet fut, cependant, repoussé.

Quelques autres questions furent adoptées, telles que des demandes de secours parfaitement justifiées. M. Heumann se vit refuser l'autorisation de bâtir sur le trottoir.

La séance fut levée à minuit 15,

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

M. Nguyen khac Nuong, conseiller municipal de Saïgon, demande (« Opinion » du 20 août) qu'on révisé le barème, vieux de huit ans, de la valeur des terres, barème sur lequel se basent les syndicats agricoles pour consentir des avances. Il suggère qu'on donne à tous les phaqués la possibilité de devenir propriétaires, qu'on restreigne le nombre des notables communaux, qu'on les dote de pouvoirs plus étendus et qu'on les paie bien.

Au Conseil municipal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni pour examiner différentes questions inscrites à l'ordre du jour :

Sur la question toujours actuelle du mont-de-piété, sur la demande de la « Cie générale immobilière » relative à la construction, boulevard Bonard, d'un immeuble à arcades destiné, comme on sait, à prendre la place de l'ancien « hôtel des Nations » ; il statuera, également sur la demande de subvention de l'Aéro-Club de Cochinchine.

Le conseil municipal examinera ensuite la possibilité de retirer le nom de rue des Frères-Denis à la rue qui sépare le marché de la clinique de Khanh-Hoï, et d'attribuer le nom de rue Louis-Boez à une rue de la ville.

Puis viennent :

La discussion du projet de cahier des charges pour la saison théâtrale 1931-1932.

Nous sommes heureux de constater que notre voix a été entendue, et que la fameuse question théâtrale sera, cette fois, mise à l'étude en temps utile, ce qui est le seul gage d'une organisation rationnelle.

La nécessité de forer un puits Layne à Khanh-hoi.

La fourniture de 60.000 litres d'essence et de pétroles à la ville par la C.F.A.P.*

Le maintien en service à la polyclinique de Saïgon, du sympathique Dr Montel, qui continuerait d'y exercer ses fonctions après sa retraite en qualité de contractuel.

Une demande de subvention en faveur de la Fédération de Tir.

SAÏGON
[Aéro-club Cochinchine*]
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1930)

Désormais, les avions ne pourront évoluer au-dessus de Saïgon qu'à 1.000 mètres de hauteur.

LA VIE ADMINISTRATIVE
Au conseil municipal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

Le conseil municipal s'est réuni pour la troisième session ordinaire de l'année. A l'ordre du jour de cette séance citons :

Régularisation des délibérations intervenues hors session. Question du mont-de-piété.

Demande de cession d'un terrain municipal situé à l'angle de la rue Mac-Mahon et du boulevard Bonard présentée par M^e Pâris.

Demande présentée par M. Heumann, administrateur délégué de la Compagnie Générale Immobilière de Saïgon, en vue d'obtenir l'autorisation de construire, en bordure du boulevard Bonard, un immeuble à arcades empiétant sur le trottoir.

Demande formulée par M^e Mathieu, président de l'Aéro-Club de Cochinchine, à l'effet d'obtenir une subvention de 1.000 piastres.

Demande formulée par M. Lê-van-Thom, président de la Société sportive « Saïgon Tennis Club », en vue d'obtenir l'autorisation de construire un local en béton armé au Camp des Lettrés.

Modification de l'arrêté municipal du 22 mars 1929 fixant ses indemnités annuelles de déplacement attribuées au personnel de la municipalité.

Achat d'un terrain appartenant à M^{me} Nguyen thi-Sanh, situé à l'angle des rues Mayer et Paul-Blanchy, pour, y établir un pan coupé.

Examen du projet de cahier des charges relatif à la construction de deux groupes de water closets souterrains dans l'axe des rues Vienot et Schröder [sic], à hauteur des entrées latérales des Halles centrales.

Examen du projet du cahier des charges pour la saison théâtrale 1931-1932.

Marché de gré gré passé, après appel d'offres, entre la Ville et la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles, pour fourniture de 60.000 litres d'essence de pétrole nécessaires aux Services Municipaux pendant le 2^e semestre 1930. Modification de l'arrêté municipal du 6 mars 1928 instituant une taxe dû prestation sur les chaloupes à vapeur.

Vœu présenté par la Commission des travaux et affaires diverses au sujet du forage d'un puits à Khanh Hôi par la Société Layne.

Appel fait par le Comité local de Rivesaltes à l'effet de poursuivre, par souscription publique, l'érection d'un monument à la gloire du maréchal Joffre.

Approbation des dépenses dont le montant total s'élève à 160 p. 81 imputées sur le crédit du chapitre VT article 5 « Dépenses imprévues » du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention formulée par M. le colonel Sée en faveur de la Fédération cochinchinoise de tir et de préparation militaire*.

Proposition d'augmentation du prix de vente de l'eau dans la ville de Saïgon

Modification des arrêtés municipaux du 18 décembre 1924 et 28 mai 1929 réglementant l'enlèvement des ordures ménagères.

Lettre du proviseur du Lycée Chasseloup-Laubat demandant à la Ville de mettre à sa disposition une partie du terrain sis rue Richaud, en sus de celui accordé pour les tennis.

AU PALAIS
Tribunal correctionnel français

Le procès intenté par M^{me} Béziat à la « Dépêche* »

—=X=—

Mise en délibéré
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

L'audience française de lundi du tribunal correctionnel comportait, outre quelques autres, peu importantes, l'affaire Béziat—*La Dépêche*.

Nos lecteurs se souviennent que la « Dépêche » avait pris à partie M^{me} Béziat, parce qu'il avait défendu des fraudeurs de lait devant la Justice.

D'après ce quotidien, M^{me} Béziat, en tant que maire de la ville de Saïgon, n'était plus digne de son mandat, parce qu'il avait défendu des empoisonneurs publics.

M^{me} Régnier, se présentant pour « La Dépêche », demande l'incompétence du tribunal. « La Dépêche », dit en substance le jeune avocat, a attaqué M^{me} Béziat en qualité de maire de Saïgon, et non d'avocat. C'est donc devant la cour d'assises que l'affaire devrait passer.

M^{me} Girard soutient, au contraire, que le tribunal correctionnel est compétent, puisque M^{me} Béziat était visé surtout dans sa qualité d'avocat. Ce faisant « La Dépêche » a nui au plaignant au point de vue purement professionnel.

M. le procureur de la République Collet se range à l'avis de M^{me} Girard.

Le président met l'affaire en délibéré pour le vendredi 23 janvier.

Au conseil municipal de Saïgon

La séance du mercredi 18 mars 1931
EN L'ABSENCE DES DIX ÉDILES PROTESTATAIRES
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1931)

Le conseil municipal s'est réuni mercredi à 17 heures dans la salle ordinaire de ses délibérations à l'hôtel de Ville.

Ce n'est qu'à 17 h. 30 que la séance est ouverte, M^e Zévaco arrivant en retard.

Sont présents : MM. Béziat maire ; Ardin, 1^{er} adjoint ; Lefèvre, 2^e adjoint ; Thom, 3^e adjoint ; Canque, [Jean-Gaston] Hérisson, Zévaco et Tri, conseillers.

M. de Lachevrotière et les neuf autres conseillers protestataires ne sont pas venus.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 avril 1931)

Le départ de M^e Béziat. — M^e Béziat, maire de la ville de Saïgon, s'est embarqué sur le Linois, de la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui est parti à treize heures, à destination de la France.

M^e Béziat est remplacé à la tête de la municipalité de Saïgon par M. Ardin, premier adjoint.

Une commission remplace le conseil municipal à Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 avril 1931)
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1931)

Par arrêté du gouverneur général p. i., pris sur un rapport du gouverneur de Cochinchine, le conseil municipal de Saïgon, dissous, est remplacé par une commission municipale de onze membres. Le gouverneur général a nommé l'administrateur de première classe des services civils de l'Indochine, M. Rivoal, président de la commission, remplissant les fonctions de maire.

Il a désigné comme membres de la commission : MM. [Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise ; Collet, avocat général ; Rocher, payeur du Trésor ; Reich⁶, industriel ; Lucien Berthet, Marty, Franchini, négociants ; N'guyên-Tan-Van, administrateur délégué de la Société annamite de crédit : Ho-Van-kinh, Tran-Van-Kha, notables ; Trant-Hai-Nguyễn, président de l'Association des employés de commerce indigènes. L'exposé des motifs signale que la décision a été prise « à la suite de graves discussions ayant éclaté au sein du conseil municipal de Saïgon, lesquelles, entraînant des polémiques et des rivalités aiguës, troublaient profondément depuis plus de deux mois la marche normale des services municipaux, enlevant tout prestige à l'assemblée municipale et compromettant au plus haut point les intérêts de la ville. »

À la Commission municipale des travaux publics de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1931)

⁶ Henri Reich (1868-1941) : ingénieur ECP, directeur des Anciens Éts Eiffel en Indochine.

Une autre question de demandes de session de terrains de la ville de gré à gré émanant du patronage laïque qui désirerait avoir un emplacement au cœur du jardin, de la ville et du colonel Sée demandant l'autorisation de construire un nouveau bâtiment près du stand de tir* déjà existant, a été renvoyée également pour un examen plus approfondi. La Commission municipale doit, en effet, étudier cette question de très près et savoir jusqu'où peuvent aller ces cessions de terrains. Ceux-ci commencent à devenir plutôt rares.

Au Conseil municipal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1931)

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Rivoal, président de la Commission municipale.

La séance commence à 17 heures précises. On a régularisé les délibérations intervenues hors session et renvoyé devant la commission des finances des demandes diverses ; dégrèvements, taxes, indemnité de change, etc. ; devant la commission des travaux : pose de canalisation d'eau, frais de contrôle des distributions d'énergie électrique, etc., etc.

À l'ordre du jour les questions sont toutes adoptées. On met à la disposition du Patronage laïque cochinchinois un lot de terrain sis au parc Maurice-Long ; on accorde une allocation militaire à la jeune Andrée-Josette Gallien ; on accepte un don de 15 p. de M. Lefeutre ; on régularise des dépenses ; etc., etc.

Le rattachement à la ville de Saïgon d'une partie du territoire du village de Chi-Hoà (Giadinh) est voté : ce quartier, qui est plus près de la mairie de Saïgon que de l'inspection de Giadinh, présentait de nombreux inconvénients, entre autres le contrôle de police qui était difficile. Il fut donc décidé qu'a partir du premier janvier prochain, ce quartier sera rattaché à Saïgon. Pour ce qui est du côté fiscal, il sera classé dans la 3^e zone. On revient sur la question de l'hôpital Tran-Trinh-Trach et on demande de rendre les 100.000 p. qui seront utilisées - pour « l'association hospitalière » que l'on est en train de créer.

Au cours des débats, M. Franchini demande que les jeunes recrues de notre police soient dressées avant de les mettre « au service des rues » ! ! ! Que de contraventions, en effet, mal infligées comprises !!! Tout le monde est d'accord sur ce sujet. Mais le secrétaire général de la mairie donne lecture de certaines instructions qui rassurent les conseillers.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1932)

M. Gantier, directeur de la maison Boy Landry, est nommé membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Saïgon en remplacement de M. Peysson, rentré en France.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

La Commission municipale de Saïgon a adopté à l'unanimité le projet de budget de la ville qui est arrêté pour 1933 à 378.559 piastres, soit 29.771 p. de moins qu'en 1932. Elle a fixé à 20 piastres par jour la location du théâtre (sauf 3 piastres pour les expositions artistiques).

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mai 1933)

Résultats complets des élections municipales.

Français.

Inscrits : 3.180 ; Votants : 1 608 ; Bulletins nuls : 22 ; Majorité absolue : 794.

Ont obtenu : MM. Casati, 1 021 élus ; Audouit, 991 ; Baader, 873 ; Besnier, 966 ; Biaillé de Langibaudière⁷, 1.030 ; Bœuf, 959 ; Danis*, 925 ; Darrigade, 1.012 ; Didier⁸, 968 ; Gantier, 992 ; Giacobbi, 1.020 ; Haasz, 942 ; Pargoire, 1.058 ; Thomachot, 986 ; Vernier 984 ; Vidal, 324 élus.

Viennent ensuite MM. Lambert⁹, 526 ; Bernard, 569 ; Bonvicini, 470 ; Courtinat, 539 ; Crépin, 531 ; Daran, 504 ; Estèbe, 519 ; Guerini, 685 ; Lefebvre, 67 ; Lorenzi, 619 ; Malandin, 533 ; Michel, 505, Moutou Covindarassou, 478 ; Peyre 550 ; Seurin, 507 ; Socjez, 502.

Dépêches de l'Indochine

Élections municipales à Saïgon

(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1933)

Élus français : MM. Casati, [Cdt Édouard] Audouit, Baader [ingénieur-contracteur à Saïgon, Boy-Fermé et Cie], Besnier, Biaillé de Langibaudière, Bœuf, Danis, Darrigade, Didier, Gantier, Giacobbi, Haasz, Pargoire, Thomachot, Vernier, Vidal.

Les Annamites sont en ballottage.

Élection du bureau

(*Les Annales coloniales*, 13 mai 1933)

Le nouveau conseil municipal de Saïgon, réuni le 10 mai pour procéder à l'élection de son bureau a élu M. Casati, professeur agrégé comme maire, M. Pargoire, du service de l'enregistrement, comme premier adjoint ; M. Bœuf, professeur, comme deuxième adjoint, et le conseiller annamite Nguyen Minh Chieu comme troisième adjoint.

Après la nomination des commissions, la séance a été levée.

⁷ Louis Biaillé de Langibaudière (1869-1939), [médecin directeur de l'hôpital Drouhet](#), maire de Saïgon (1933-1935), puis premier adjoint de Boy Landry.

⁸ Marius Didier : directeur d'Auto-Accessoires. Voir [encadré](#).

⁹ Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À SAÏGON

(Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1933)

Les Saïgonnais viennent de désigner leurs représentants au conseil municipal et cet exercice de leurs droits civiques et politiques donna lieu à une campagne qui nous donne de précieux renseignements sur la psychologie cochinchinoise et sur la psychose collective qui se manifeste dans le Sud Indochinois.

Depuis la guerre, les Saïgonnais se sont révélés à peu près inaptes à s'administrer et le gouvernement fut obligé à maintes reprises de désigner des commissions municipales chargées de veiller aux intérêts de la cité. Enfin, il y a deux ans, la plupart des pouvoirs du conseil municipal passèrent à l'administration de la région Saïgon-Cholon. À l'époque, d'ailleurs, personne ou presque ne protesta.

Il faut voir la raison de cette carence dans le fait que les élections municipales ont depuis plusieurs années à Saïgon un caractère politique, voire de basse politique, les questions de personnes y jouant un rôle prépondérant. Elles ont fini par n'être qu'une variante des élections à la députation et au conseil colonial avec cette seule différence que le cadre en est plus restreint.

Les électeurs étaient convoqués pour le 30 avril et ce n'est guère qu'à la fin de mars que l'on commença à se préoccuper de la campagne. C'est normal et prudent, car en Cochinchine tels qui s'embrassaient sur la bouche hier se déchireront demain et inversement.

Cette fois, la situation était restée à peu près la même qu'au lendemain de l'élection législative. Trois groupes : celui de M. Outrey rallié autour du vieux parti « L'Union Cochinchinoise », celui de M. Rochet et celui de M. de Lachevrotière.

Fin mars, des tentatives sont faites pour qu'une liste commune dite « de protestation » se présente seule au suffrage des électeurs, mais l'Union Cochinchinoise, forte de son récent succès, ne peut admettre de n'avoir que cinq représentants sur 16 candidats, cinq autres devant appartenir au groupe de l'Action Cochinchinoise de M. Rochet, cinq au groupe de M. de Lachevrotière, le seizième candidat devant être M. Casati, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Chasseloup-Laubat, président de l'Union des fonctionnaires.

M. Casati est un jeune professeur de 33 ans, qui arriva à Saïgon à la fin de 1927 et qui se distingua rapidement par son intelligence et son éloquence. Bâti en hercule — ce qui est toujours utile en matière électorale - il est plein d'une ardeur méridionale de bon aloi, a une parole chaude et entraînante, la poignée, de mains facile et joint à de solides qualités cet ensemble indéfinissable qui fait dire d'un homme qu'il est « un bon candidat ».

Dès 1928, on voyait en lui le futur député et il eût été certainement candidat l'an dernier si son collègue et ami M. Rochet (professeur licencié de 33 ans arrivé à Saïgon en 1925) ne l'avait devancé.

Le maintien de M. de Lachevrotière au second tour assura l'élection de M. Outrey. Il y avait là une leçon qui ne devait pas être perdue et cette année, M. Rochet et M. de Lachevrotière résolurent de s'entendre ; ils y étaient d'ailleurs poussés par la difficulté que chacun d'eux éprouvait à grouper seize personnalités amies suffisamment représentatives.

Il y avait un ennui, c'est que depuis deux ans MM. Rochet et de Lachevrotière n'ont cessé de se jeter les pires injures à la tête, M. Rochet ayant même créé une revue bimensuelle [Revue Indochine] uniquement, tout au moins au début, pour mieux empoigner son adversaire. Comment le public accepterait-il cette réconciliation ? Très sagement, ils convinrent de ne pas se présenter eux-mêmes et de laisser la première place à M. Casati qui n'a encore été usé par aucun échec électoral et par aucune campagne.

La manœuvre était habile, et logiquement elle devait réussir.

On se trouva donc avoir des élections où les vrais chefs (MM. Outrey, Rochet, de Lachevrotière) restaient dans la coulisse, avec cette faiblesse pour l'Union Cochinchinoise que M. Outrey était en France ; ce dernier ne prit d'ailleurs aucune part à la campagne.

La liste de M. Casati se trouva singulièrement renforcée par la présence de M. Pargoire, receveur de l'enregistrement, qui est en Indochine depuis 32 ans et qui ne compte que des sympathies. En 1932, tout le monde fut navré du petit nombre de voix qu'il eut à l'élection législative et beaucoup regrettèrent ensuite de n'avoir pas donné leur voix au seul candidat qui eût fait une belle campagne d'idées sur un programme solide et en dehors de toute polémique personnelle. Depuis deux ans, M. Pargoire mène pour le retour à l'étalon argent une campagne ardente solidement documentée dont la modération contraste avec les articles épileptiformes de certains.

En Cochinchine comme partout — et surtout à cette époque de crise intense — la faveur populaire va à ceux qui partent en guerre contre les pouvoirs publics réputés responsables de la misère générale et M. de Lachevrotière eut l'habileté de s'emparer le premier de l'étiquette d' « opposant », traitant la liste adverse de « gouvernementale », ce qui est la pire injure en période électorale.

M^e Lambert, chef de la liste de l'Union Cochinchinoise, fit ce qu'il put. Comme ses adversaires, il dosa soigneusement sa liste, prenant le pourcentage réputé idéal de fonctionnaires, de colons, de métis, d'hindous, de corses, etc. Des deux côtés, on s'appliqua à respecter la formule traditionnelle.

M^e Lambert eut pour le soutenir notre bon confrère Jean Faget (*Colline*) [le *Courrier de Saïgon**], vieux Cochinchinois plein d'humour et d'une verve cinglante et, deux jours avant le scrutin, il démasqua la grosse artillerie de « L'Opinion » et du maître journaliste Jules Haag dont l'intervention fut très habile.

Mais ce fut vainement. En période électorale, celui qui parle raison est presque toujours battu d'avance et seules les passions décident du choix des électeurs.

M. de Lachevrotière et M. Rochet firent de l'élection un geste de mécontentement, de protestation contre la politique du gouvernement ; M^e Lambert en fit une élection pour ou contre M. de Lachevrotière.

Rapidement on en vint à se jeter de la boue au visage. Les Français de Saïgon sont peu nombreux et au bout de quelques années, on se trouve toujours avoir pris un whisky-soda et avoir été en relations de sympathie ou d'amitié avec beaucoup de gens. Il est donc facile de crier « au traître ! » et, cette fois encore, ce cri retentit à tous les carrefours, à toutes les têtes de colonnes de journaux.

M^e Lambert rappela qu'il avait été le seul avocat acceptant de défendre M. de Lachevrotière devant le Conseil de Guerre, et cela en pleine guerre. M. de Lachevrotière rétorqua que Lambert lui avait fait garantir de ne pas mener contre lui une campagne violente, lui reprocha d'avoir ruiné Baluteig et Ippolito, et attaqua à fond de train ses anciens amis nombreux sur la liste Lambert. Il publia des lettres confidentielles de M. Ohl, secrétaire général de l'Union Cochinchinoise, reprocha à M^e Lambert d'être l'avocat de sociétés employant plus d'étrangers que de Français et d'Annamites, asséna des coups de massue à M. Guérini, son ancien poulain aujourd'hui émancipé, etc.

D'autre part, M^e Bernard, ancien grand ami de M. Rochet, se livra à un déballage soigné des petites vilenies de ce dernier ; bien entendu M. Rochet répondit du tac au tac.

M. Faget n'eut garde d'oublier que M. Casati, fonctionnaire métropolitain remis à la disposition du ministre à la fin de sa période de détachement, n'était pas victime d'une mesure d'exception et n'était pas aussi à plaindre qu'on le disait. Il s'amusa surtout à publier sous la rubrique « La scandaleuse alliance » des extraits d'articles où M. Rochet et M. de Lachevrotière s'injuriaient copieusement, où M. de Lachevrotière stigmatisait l'attitude de M. Aubry et des fonctionnaires, décernait des éloges à MM. Pasquier et

Diethelm, etc. Il s'attira de M. de Lachevrotière cette réponse superbe : « Qu'est-ce que cela prouve ? Simplement qu'à l'époque, nous n'étions pas d'accord. Rien de plus. »

Le public en eut pour son argent. Il y eut des scènes de pur vaudeville : fin mars M. Courtinat va trouver M. Dubois ; celui-ci croit que M. Courtinat vient le trouver au nom de M. de Lachevrotière et il tombe des nues en voyant M. Guérini entrer aux côtés de M. Courtinat. M. Guérini se serait-il raccommode avec M. de Lachevrotière ? Mais non, c'est M. Courtinat — qui est brouillé avec l'impétueux animateur de la « Dépêche » !

Bien entendu, la veille du scrutin, l'on apprit que les amis de M. de Lachevrotière avaient acheté 200 cartes d'électeur à 5 piastres l'une et M. de Lachevrotière, horrifié, révéla que M. Guérini, pêcheur impénitent, se livrait encore à un trafic de cartes.

Et les intérêts de la ville de Saïgon, direz-vous ? Il n'en fut pas question. Les programmes furent inconsistants, tout le monde s'en désintéressant totalement.

Le 30 avril au soir, les résultats suivants furent proclamés :

Nombre des électeurs inscrits	3.180
Quart du nombre des inscrits	795
Nombre de votants	1.608
Nombre de bulletins blancs ou nuls	22
Nombre de suffrages à attribuer aux candidats.	1.586
Majorité absolue	794
MM. Pargoire	1.058 voix
Dr Baille de Langibaudière	1.030 —
Casati	1.021 —
Darrigade	1.012 —
Giacobbi	1.010 —
Gantier	992 —
Audouit	991 —
Thomachot	986 —
Vernier	984 —
Didier	968 —
Besnier	966 —
Bœuf	959 —
Haasz	942 —
Danis	925 —
Vidal	924 —
Baader	873 —

Ainsi toute la liste Casati passait au premier tour, les quatre derniers étant conseillers suppléants.

La liste Lambert obtenait les voix suivantes :

MM. Lorenzi	619 voix
Guérini	585 —
Lefebvre	571 —
Bernard	569 —
Payre	550 —
Courtinat	539 —
Lambert	535 —
Malandain ¹⁰	533 —
Crépin	531 —

¹⁰ Georges Malandain (1870-1937) : chevalier de la Légion d'honneur pour sa participation aux opérations de délimitation de la frontière franco-siameuse (1911), puis géomètre civil à Saïgon (1924). Membre du Cercle sportif, des Anciens Combattants, des Normands d'Indochine, de la Protection de l'enfance...

Estèbe 519 —
Seurin 507 —
Michel 505 —
Daran 504 —
Soyez 502 —
Moutou 478 —
Bonvicini 470 —

Le lendemain, M. Casati s'embarquait pour France ; quelques jours plus tard — geste doublement symbolique, car étant fonctionnaire il était inéligible —, il était élu maire de Saïgon et — nouveau geste symbolique — MM. Pargoire et Bœuf, également fonctionnaires et inéligibles, étaient élus adjoints au maire.

Les Annamites avaient de leur côté à désigner huit conseillers dont deux suppléants. La lutte fut vive; mais toujours courtoise entre les deux listes en présence et les questions de personnes ne jouèrent qu'un rôle de second plan dans la campagne.

Ce qui caractérisa surtout l'élection, ce fut l'indifférence du collège électoral. Alors que le 30 avril 50 % des Français inscrits votèrent, ce qui est beaucoup étant donné le nombre de ceux qui sont en congé et représente bien en réalité près de 80 % des présents, 22 % seulement des Annamites inscrits prirent la peine de voter.

Voici les résultats du 30 avril :

Nombre des électeurs inscrits	4.332
Quart du nombre des inscrits	1.083
Nombre de votants	982
Nombre de bulletins blancs ou nuls	87
Nombre de suffrages à attribuer aux candidats	895
Majorité absolue	449

LISTE TAO

Nguyễn-van-Tao	457 voix
Tran-van-Thach	457 —
Lê-van-Thu	350 —
Lê-van-Luong	341 —
Nguyễn-van-Dinh	339 —
Nguyễn-van-No	336 —
Tran-van-Van	334 —
Nguyễn-xuan-Vinh	331 —

LISTE CHIEU

Nguyễn-ji-dinh-Tri	324 voix
Nguyễn-minh-Chieu	315 —
Phan-van-Thiet	297 —
Ha-minh-Dua	276 —
Bui-quang-Quat	217 —
Tang-quang-Di	216 —

AUTRES CANDIDATS

Le-trung-Nghia	92 voix
Le-cong-Quynh	70 —
Nguyễn-van-Tôt	23 —
Nguyễn-van-Tê	14 —

M. Nguyen van Tao est cet ancien rédacteur de l' « Humanité » qui fut expulsé de France il y a deux ans et dont le sort inquiète si fort depuis l'organe officiel des Soviets en France. Que Cachin et Doriot soient heureux : Tao, qui traînait la savate en France et y travaillait obscurément pour gagner de quoi ne pas mourir de faim, est aujourd'hui à Saïgon un gros monsieur, directeur du « Trung Lap Bao », un des grands journaux de Saïgon, et il créa pour les élections un journal en français, « La Lutte », dont le premier numéro fut tiré à 10.000 exemplaires. Il est le chef du parti communiste à Saïgon, admiré des uns, redouté des autres et, s'il n'a pas mis la photographie de M. Chiappe sur l'autel des ancêtres, c'est qu'il est le dernier des ingrats.

L'avance prise par la liste d'union prolétarienne de M. Tao stimula un peu le zèle des « bourgeois » annamites dont M. Nguyen phan Long battit le rappel et, au second tour, 600 électeurs nouveaux prirent la peine de se déranger.

Il était temps et cet effort « in extremis » ne put empêcher deux communistes de passer. Voici les résultats du scrutin de ballottage du 7 mai :

LISTE CHIEU

Nguyen-minh-Chieu	633 voix	élu
Nguyen-dinh-Tri	498	— —
Ha-minh-Dua	484	—
Tang-quang-Di	512	—
Bui-quang-Quat	563	— —
Le trung-Cang	330	—
Nguyen-van-Vang	425	— élu
Nguyen-van-Hao	379	—

LISTE TAO

Nguyen-van-Tao	525	— élu
Tran-van-Thach	504	— —
Le-van-Thu	390	—
Nguyen-van-Dinh	381	—
Tran-van-Van	372	—
Le-van-Luong	384	—
Nguyen-xuan-Vinh	361	—
Nguyen-van-No	353	—

LISTE D'UNION

Nguyen-van-Tê	136	voix
Le-trung-Nghia	101	—
Tran-van-Nguyen	60	—
Giang-van-Chanh	65	—
Nguyen-van-Lam	63	—
Huynh-van-Tinh	63	—
Ng.-ngoc-Phuong	59	—
Tran-tan-Huy	57	—

INDÉPENDANTS

Tran-van-Quan	130	voix
Lam-van-Hau	52	—
Ng.-van-Chuc	23	—
Ng.-van-Sang	25	—
Lê-cong-Huynh	63	—
Nguyen-van-Tot	19	—

Le succès de la liste Chien eut été complet sans la fâcheuse « liste d'union » qui divisa les voix et sans les nombreux bulletins qui ne portaient qu'un nom de la liste Chieu alors que les « prolétaires » firent preuve d'une certaine cohésion. M. Nguyen phan Long — dont les articles vigoureux secouèrent l'apathie des « bourgeois » et qui fut le véritable artisan du succès — a bien raison de dire que les Annamites préfèrent le jeu individuel au jeu d'équipe.

Quelles conclusions tirer de ces élections ?

Les élections indigènes furent d'une tenue incomparablement supérieure à celle des élections françaises, mais l'atmosphère de ces dernières contribua malheureusement à écarter du scrutin un certain nombre d'Annamites sérieux et pondérés.

Les élections françaises furent lamentables et donnèrent le plus triste spectacle. Symboliques ? Oh certes, Monsieur de Lachevrotière, et beaucoup plus que vous ne pensez, et tellement que votre maire « *in partibus* » ne peut jouir en France d'aucune autorité. Après une campagne pareille, il n'est pas possible de prendre M. Casati au sérieux.

Une chose nous console : c'est le beau succès, et bien mérité, de Pargoire. Le 30 avril, il n'y eut qu'un vainqueur et ce fut lui.

22 août 1933 (*La Croix*, p.2) Echos de partout. Le conseil municipal de Saïgon a procédé à l'élection du nouveau maire et des adjoints en remplacement de MM. Casati, Pargoire et Boeuf, dont les élections ont été annulées. Il a nommé à l'unanimité le Dr Biaillé de Langibaudière, maire, et MM. Besnier et Giacobi respectivement premier et deuxième adjoints.

Dr Louis BIAILLE DE LANGIBAUDIÈRE, maire

Le nouveau maire de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1933)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni le 18 août pour élire un nouveau bureau en remplacement de MM. Casati, Pargoire et Bœuf, déclarés inéligibles aux fonctions de maire et d'adjoints parce que fonctionnaires.

Après une allocution de M. Pargoire remerciant ses collègues et ses anciens collaborateurs de l'aide précieuse qu'ils lui avaient apportée, il fut procédé au vote : M. le Dr Biaillé de Langibaudière et MM. Besnier et Giacobi furent nommés respectivement maire, premier et deuxième adjoint.

[La stabilisation de la piastre en question]

Quinze mille manifestants, Français et Annamites, protestent contre la tyrannie et la voracité des « requins »
(*La Tribune indochinoise*, 18 avril 1934, p. 1, col. 1-4)

.....

Le bureau était présidé par le maire de la ville, le Dr Biaillé de Langibaudière, entouré de nombreuses personnalités appartenant non seulement au monde agricole mais encore au Commerce, à l'Industrie, au Barreau, etc.

De nombreux représentants des corps élus étaient présents, notamment des conseillers coloniaux et municipaux français et annamites.

Le maire se leva pour exposer brièvement les raisons et les buts du meeting.

« Cette manifestation, dit-il, constitue une protestation publique contre la politique financière actuelle qui, en acculant les riziculteurs à la ruine, amènera par répercussion celle des commerçants et industriels, puis des fonctionnaires et des autres classes de la population.

Elle tient à signaler à l'opinion publique de l'Indochine et de la Métropole les agissements de l'oligarchie financière qui veut régenter à elle seule nos destinées et les graves responsabilités qu'elle assume en acculant à la misère la population laborieuse de ce pays. Si, après trois ans d'une lutte désespérée, les cultivateurs en arrivent à la grève des bras croisés, au refus de continuer à cultiver des rizières à perte, il faut bien qu'on sache que ces résolutions extrêmes sont une forme de la lutte contre la dictature financière.

Nous voulons également adresser le témoignage de notre confiance en la droiture, la loyauté et l'énergie des nouveaux dirigeants de l'Indochine¹¹ et les assurer de notre concours loyal et complet dans l'œuvre urgente de redressement de la situation économique du pays, dont le programme a été voté par la Fédération.

Et maintenant, n'oubliez pas que cette manifestation sera d'autant plus significative qu'elle se déroulera dans l'ordre et le calme le plus absolu. »

M. le Dr Bialle de Langibaudière se rassit au milieu des applaudissements, qui redoublèrent lorsque M. Nguyen-phan-Long, premier orateur inscrit, vint se placer devant la table pour s'adresser à la foule.

Mais il avait à peine prononcé quelques mots qu'un groupe de perturbateurs conduits par l'ex-conseiller municipal communiste Thach l'interrompit en criant qu'il ne parlait pas assez haut. Ils interpellèrent de plus belle M. Nguyen-phan-Long lorsque celui-ci, haussant le ton, reprit son discours. M. Thach donna en personne.

Devant cette tentative d'obstruction systématique, M. Thach fut prestement vidé de la salle par le commissaire de police, non sans avoir été houssillé par quelques auditeurs européens indignés de son attitude. La poignée d'énergumènes qui s'était glissée dans la salle se tint coite lorsqu'elle se vit privée de son chef que le « panier à salade » avait emmené au commissariat, où il ne resta pas d'ailleurs longtemps.

.....

Sur l'invitation du Dr Bialle de Langibaudière, la foule sortit dans la rue, et se forma en un long et compact cortège. Précédée d'un vingtaine de banderoles où étaient inscrites les protestations et les revendications de la population, elle défila dans la rue Catinat, sur le quai de Belgique et s'arrêta devant la Banque de l'Indochine. L'imposant monument — véritable temple du Veau d'Or —, d'ordinaire éclairé par des ampoules de deux cents bougies, était plongé dans l'ombre, les portes et les fenêtres hermétiquement fermées. Ses occupants sentaient probablement venir le « coup » et avaient pris les précautions nécessaires.

Les manifestants — qu'on peut évaluer alors à 15.000 — stationnèrent devant l'édifice, qu'ils contournèrent aux cris de : « Consuez Gannay ! » et de « Stavisky ! Stavisky ! »

Le cortège reprit sa marche, pour revenir à son point de départ en suivant le même itinéraire. Sur la place de la Mairie, il se disloqua, après que MM. de Lachevrotière et Bay eurent arrangé la foule.

¹¹ René Robin, nouveau gouverneur général, Pierre Pagès, nouveau gouverneur de la Cochinchine.

(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1934, p.1) : Au conseil municipal de Saïgon. La réunion des villes de Saïgon et de Cholon n'a formé qu'un être hybride nécessitant la création d'un haut poste occupé par un Résident supérieur auquel était adjoint un administrateur de première classe, seul maître de Saïgon. Le Conseil municipal de cette dernière ville n'a aucune autorité dans la gestion municipale, le pouvoir souverain appartenant à l'Administrateur, le Résident supérieur a été supprimé pour faire des économies, et surtout parce que les décrets du ministre des Colonies ne permettent plus ces gabegies, Le Conseil municipal, dans sa séance du 6 juin, a émis plusieurs vœux – car c'est tout ce qu'il peut faire — parmi lesquels nous relevons celui de M. Pargoire, demandant le rétablissement des franchises municipales. Ce vœu fut adopté à l'unanimité des conseillers. Il est fort probable que le Gouverneur Général Robin sera fortement sollicité à ce sujet, lors de son arrivée en Indochine, Il s'abritera certainement derrière la puissance du décret qui institua si malencontreusement cet état de chose, ce qui ne fera que mécontenter la population saïgonnaise. Ce sera regrettable. Tout le monde sait que la suppression des prérogatives municipales n'a été faite que pour caser deux hauts fonctionnaires des services civils. La Colonie n'a plus le moyen de se payer pareil luxe. Il faut rapporter ce malencontreux décret et rendre à la ville de Saïgon ses franchises municipales.

L'Eden des tout-petits, en plein centre de Saïgon

L'inauguration du Parc des enfants

Elle a eu lieu samedi soir

(*Le Populaire d'Indochine*, 21 janvier 1935)

Le gouverneur de la Cochinchine a inauguré, samedi, vers 17 heures trente, le parc des enfants de la rue Catinat.

Après avoir coupé le traditionnel cordon tricolore qui barrait l'entrée principale, M. Pagès fit un tour parmi les grands arbres accompagné de M. Castres, architecte des bâtiments civils, auteur des récents aménagements du beau jardin, ainsi que de nombreuses personnalités saïgonnaises parmi lesquelles nous avons remarqué, au hasard le Dr Baille de Langibaudière, M. Rivoal, le colonel Sée, M. Sipière, notre frère Isidore, M^{es} Pâris et Lambert, MM. Cua, Carbonnière, Favier, Viala, Barry, Masséï, Nadaud, Campana, etc.

Une conversation animée était engagée entre le gouverneur, le préfet de Saïgon-Cholon et le maire de notre ville. Certains projets furent avancés, notamment l'installation du marché aux fleurs dans le parc même et la création d'un musée ethnographique dans le voisinage immédiat.

De nombreux enfants, sous la surveillance de leurs mères, s'ébattaient déjà dans l'enceinte qui leur est désormais réservée. Ils marquaient d'une note gaie le groupe sérieux des personnages officiels.

Il était près de 18 heures lorsque M. Pagès quitta les lieux, Les réverbères commençaient à éclairer la belle verdure, produisant un joli effet d'ombres et de lumières.

La beauté du parc fait honneur au talent de M. Castres, à qui nous présentons nos sincères compliments.

VERS LA RESTAURATION DE NOS FRANCHISES MUNICIPALES

Une délégation du conseil municipal a été reçue par M. Pagès
(*Le Populaire d'Indochine*, 28 mars 1935, p. 1)

M. le gouverneur de la Cochinchine a reçu hier une délégation du conseil municipal conduit par M. Biaillé de Langibaudière, chargé de l'entretenir de la question du retour aux franchises municipales.

M. Pagès a réservé le meilleur accueil à la délégation et lui a fait part de la création très prochaine d'une commission qui aura à étudier les modalités de la réforme d'ores et déjà envisagée. Cette commission, présidée par M. le gouverneur, comprendra les maires de Saïgon et de Cholon et M. l'administrateur de la Région, avec, dans les sous-commissions, des membres français et annamites désignés par les municipalités, afin que toute la population soit représentée.

La Commission s'attachera à présenter un projet de réforme commun qui substituerait aux trois organismes actuellement existants un conseil élu unique ayant des pouvoirs étendus en matière de budget, travaux, etc., et collaborant avec un représentant de l'Administration, notamment pour l'exécution des mesures prises par le conseil et le recrutement du personnel.

Les buts à atteindre sont les suivants : donner satisfaction aux légitimes aspirations de la population quant à une participation aussi effective que possible de ses élus à la gestion des intérêts des deux villes, concilier ces aspirations avec certaines nécessités administratives, mettre fin aux inconvénients des divergences de vues, multiplicité des rouages... et dispersion des efforts, assurer en un mot l'unité de direction nécessaire pour le plus grand Saïgon-Cholon.

L'importante réunion qui a eu lieu hier marque à la fois un acheminement vers ce programme, la confiance que M. le gouverneur témoigne à la population des deux villes et l'efficacité des nombreuses et pressantes interventions faites par le conseil municipal de Saïgon et la commission municipale de Cholon, tant en Indochine qu'en France, au sujet d'une réforme dont certains se plaisaient à dire qu'elle n'aboutirait pas.

SAÏGON
Les élections municipales
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1935)

Saïgon, 26 avril. — La liste de l'Union des gauches républicaines , pour les élections municipales du 5 mai vient de paraître. Elle est ainsi composée :

MM. Bonniot, pharmacien ; Boyer, du Service radiotélégraphique ; Daran, commis des PTT ; Huynh van Huy, pharmacien ; Metter professeur.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1935)

Saïgon, 5 mai. — Le premier tour de scrutin n'a donné aucun résultat définitif, le ballottage est général, tant du côté français que du côté annamite.

Saïgon, 6 mai — La liste BIAILLE a obtenu un total de 8.346 voix avec en tête M. Lorenzi 636 voix.

La liste GIACOBBI, 8.074 avec, en tête, M. GIACOBBI, 621 voix.

La liste BONNIOT, 676 avec en tête, M Bonniot, 171 voix.

Le bruit court que la liste BONNIOT se désisterait en faveur de la liste GIACOBBI.

INDOCHINE
Élections municipales à Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1935)

Au scrutin de ballottage ont été élus :

Biaillé de Langibaudière, 899 voix ; Lorenzi, 894 voix ; Pinaud, 860 voix ; Boy Landry, 863 voix ; Darrigade, 859 voix ; Seurin, 843 voix ; Bèle, 813 voix ; Audouit, 813 voix ; Bec, 813 voix ; Didier, 806 voix ; Soyez, 805 voix ; Marque, 787 voix.

Suppléants :

Bœuf, 764 voix ; Vidal, 757 voix ; Gui, 751 voix ; Bonvicini, 742 voix.

[BOY LANDRY](#), maire

INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1935)

Saïgon. — Le conseil municipal a élu MM. Boy Landry, maire ; [Louis] Biaillé de Langibaudière, premier adjoint ; Pinaud, second adjoint ; Nguyên Minh Chieu, adjoint annamite.

On ne signale aucun incident.

Au Conseil municipal de Saïgon
Le docteur Biaillé s'efface devant M. Boy-Landry
(*La Volonté indochinoise*, 25 mai 1935)

D'entrée, M. Biaillé de Langibaudière fit la déclaration suivante :

« Messieurs,

Vous m'avez accepté comme chef de liste lors de la dernière campagne électorale et vous avez été au combat à mes côtés.

Nous avons triomphé.

Me continuant votre confiance, vous m'avez demandé de reprendre mon titre de maire. Je vous en remercie et vous exprime ici ma reconnaissance.

Mais je ne puis oublier que nous avons promis au collège électoral de faire l'impossible afin de reconquérir les franchises municipales de notre Cité.

Je sais que tous les efforts que vous tenterons en Cochinchine seront vains.

C'est à Paris qu'il faut agir pour obtenir un résultat.

J'ai donc pensé à m'effacer devant M. Boy Landry, notre collègue, qui arrivera après demain à Marseille.

Avec le titre de maire, M. Boy Landry parlera avec plus d'autorité au ministère. D'autre part, sa situation de fortune et les puissantes relations qu'il possède dans le monde parlementaire lui permettront d'obtenir plus facilement des résultats.

Ne considérant que l'intérêt de la Ville de Saïgon, je m'efface donc devant M. Boy Landry et je vous prie de voter tous pour lui. »

À PROPOS DES INCIDENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Quant les esprits s'échauffent...
(*La Volonté indochinoise*, 13 juin 1936)

Les effets n'ont pas tardé à se faire sentir. Mais les conseillers communistes de Saïgon ont été moins heureux que la *Tribune Indochinoise* pour leur télégramme.

« L'Impartial » du 6 juin

La séance mouvementée, tenue avant-hier au conseil municipal, a donné lieu à maints commentaires.

D'aucuns se sont étonnés de la vivacité des propos échangés entre le Président et plusieurs conseillers annamites.

Évidemment, le terme d' « imbéciles » a de quoi faire frémir des oreilles délicates, celles de nos camarades-conseillers par exemple.

Et pourtant, comme nous l'écrivions hier, M. Boy-Laudry apporte dans ses fonctions de maire une largeur d'esprit, une bienveillance rares.

Il faut également de la patience, beaucoup de patience, à M. Boy Landry pour essuyer sans faiblir le feu roulant des interventions des camarades-conseillers : motions déposées à propos de tout et de rien, longues tirades sur des sujets oiseux, sur des points de détails ; demandes de précisions ; rappels de textes des lois, tel est l'essentiel du travail accompli en séance par les conseillers communistes : il y a de quoi mettre hors de lui-même l'homme le plus pondéré. Nous avons vu, de nos propres yeux, l'excellent homme qu'est le docteur de Biaillé de Langibaudière s'emporter contre cette politique d'obstruction systématique que MM. Tao, Thach et consorts pratiquent [avec] un art doucereux et raffiné.

C'est un vrai supplice chinois.

Pour en revenir aux incidents d'avant hier, ils furent l'aboutissement inéluctable des manœuvres menées depuis le début de la séance par les camarades conseillers.

Résumons brièvement les principales « étapes » qui menèrent à l'incident final :

Remarque acerbe de M. Thach sur l'exiguïté du local consacré aux réunions du conseil municipal. M. Boy Landry répond que l'on pourrait songer à utiliser la salle des fêtes de la mairie.

M. Thach intervient à nouveau : il s'étonne aigrement de ce que les motions communistes déposées précédemment n'aient eu aucune répercussion

Ces deux points étant, soulignons-le, hors programme, la discussion se poursuivit à propos des six motions nouvelles déposées par les communistes.

On commençait à s'échauffer. C'est au sujet de la sixième motion. « Envoi d'un télégramme de félicitations au nouveau Gouvernement de Front populaire » qu'éclata l'incident.

L'annonce du dépôt de cette motion provoqua les protestations de M. Boy Landry.

M. Boy Landry. — C'est impossible, il n'est pas toléré de politique au sein du conseil municipal.

Là-dessus, longue et virulente diatribe du camarade Tao roulant sur des considérations politiques.

Le maire. — Vous n'avez pas à vous soucier d'envoyer un télégramme au nouveau gouvernement.

Aussitôt, nos quatre conseillers communistes se dressent avec ensemble et, tournés vers le maire, font pleuvoir sur lui une série d'épithètes de ce genre : « Antirépublicain ! fasciste ! »

Tout le conseil s'est dressé, frémissant de colère, les conseillers français absolument outrés de l'attitude prise par les communistes.

C'est alors que le terme « imbécile » fulgura net, définitif, au milieu de cette confusion. Ce fut la douche. Les « camarades », calmés, ne songèrent plus qu'à se plaindre de l'offense qu'ils venaient de recevoir et qu'expliquait pour ne pas dire justifiait, leur attitude exaspérante et insolente.

SAÏGON

Au Conseil municipal

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 septembre 1937)

La décision prise par tous les conseillers municipaux, sauf deux, d'envisager une légère augmentation des centièmes additionnels de l'impôt foncier et des patentes a été mal appréciée par nos confrères mal informés ou désireux d'exploiter une initiative nécessaire et courageuse.

Toutefois, aucun n'a jugé bon de renseigner les intéressés, ce qui aurait été de la plus élémentaire correction envers eux et aussi envers nos élus.

Nous allons essayer de combler cette lacune.

Le budget de la Ville est en déficit pour l'exercice 1937 de trente mille piastres environ.

En outre, l'ouverture de la polyclinique* dont les services ne peuvent être discutés, va créer pour 1938 une nouvelle charge de 25. 000 fr. par an, dont 10.000 pour la Région et 15.000 \$ pour la Ville.

En 1939 et les années suivantes, les mêmes charges seront de 25.000 \$ pour la Ville et 25.000 \$ pour la Région.

Il fallait donc trouver une équivalence à ces dépenses obligatoires. Le conseil municipal, qui a le devoir aussi de créer les recettes, s'est arrêté à l'augmentation des centièmes additionnels ainsi qu'il a été dit plus haut, avec la plus parfaite unanimité, sauf M. Bèle, qui est employé d'une importante compagnie foncière et qui a ainsi perdu de vue l'intérêt général, et M. Seurin, petit commerçant qui se voit augmenté de quelques piastres annuellement.

On a dit que ce réajustement des centièmes, qui, ne l'oubliions pas, étaient plus élevés de 1929 à 1935, allait fournir un prétexte à l'augmentation des loyers. Cela ne peut être, nous le répétons, ces centièmes additionnels n'étant que de l'ordre de quelques piastres annuellement pour les loyers au-dessous de 150 \$ par mois.

Pour permettre à nos lecteurs de juger, nous indiquons ci-dessous les chiffres officiels qui, mieux que des arguments plus ou moins intéressés, leur démontrera la réalité et la nécessité.

Recettes ordinaires des centièmes additionnels	
1932	324.252,25
1933	274.271,70
1934	252.428,01
1935	229.067,40
1936	227.822,13

On voit ainsi la différence considérable entre 1932 et 1936.

Maintenant voici ci-dessous un tableau qui démontre la légère augmentation en 1938 que produira la décision prise par le conseil municipal.

Impôt foncier Patentes	
Pour un principal d'impôt de 10 \$	Pour un droit fixe de 10 \$

Sommes perçues au total (tous centièmes compris) Sommes perçues au total (tous centièmes compris)

1929	13 00	16135
1930	12 80	16 38
1931	17 79 (1)	16 17
1932	16 68	14 90
1933	16 60	14 71
1934	11 52 (1)	14 63
1935	11 52	12 96
1936	9 96 (1)	12 14
1937	10 13	12 95
1938	10 96 (2)	15 08 (2)

(1) Il y a eu 3 révisions de valeurs locatives (1931-1934-1936).

(2) Ces sommes représentent les impôts qui seront perçus en 1938 avec les augmentations décidées.

Peut-on dire sérieusement que les arguments qui ont été produits dans la presse saïgonnaise aient un souci d'intérêt général ?

Ce réajustement des centièmes va apporter au budget une plus-value de 50 mille piastres, ce qui permettra d'équilibrer le budget 1938.

Équilibrer un budget représente le grand souci des conseillers municipaux jaloux de reconquérir leurs franchises municipales, ce qui serait incompatible avec la nécessité de requérir chaque année le concours financier du gouvernement local.

Au Conseil municipal de Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 21 novembre 1937)

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir à 21 h. pour examiner le budget et de nombreuses suggestions de la part des conseillers communistes, sous la présidence du Dr [Louis] Biaillé de Langibaudière.

De nombreuses inscriptions au budget provoquent des commentaires sans fin.

Tout le monde parle en même temps et c'est la foire.

Une commission est enfin nommée pour examiner l'utilisation des fonds affectés aux colonies de vacances. Elle est composée de MM. Lorenzi, Bonvicini, Thach et M. Mai.

L'allocation annuelle au Comité des fêtes est l'objet aussi de longues discussions.

Pour les chômeurs, le commandant Audouit, qui se dévoue sans défaillance à cette cause intéressante, déclare qu'il n'obtient aucun subside des Annamites riches. M. Thach est aussi de son avis.

La question des franchises municipales est de nouveau sur le tapis et on se met d'accord pour revoir le rapport de M. Boy Landry et le faire parvenir à la commission d'enquête.

M. Bonvicini s'élève contre la nomination d'un pharmacien à la Polyclinique municipale*. Son utilité n'est pas en jeu, mais il n'y a pas assez de ressources et depuis toujours, c'est un infirmier qui a eu la garde des médicaments ; mais on assure que les dits médicaments fondent.. au soleil !

M. Chiêu fait le panégyrique de feu le Dr Dejean de la Bâtie, auquel « Le Nouvelliste », qui l'a bien connu, est heureux de s'associer et demande que son nom soit donné à la Polyclinique municipale,

Adopté.

Puis on discute les vœux de MM. Thach et Mai et on retient seulement celui ayant trait à l'exonération des taxes pour les petits marchands ambulants.

SAÏGON
Au Conseil municipal
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 septembre 1938)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Boy Landry. Aux conseillers habituels s'était joint M. Boeuf, conseiller, retour d'un long congé dans la métropole. Le conseil a entendu M. Bonvicini au sujet des taxes nouvelles décidées par le Conseil de la Région Saïgon-Cholon.

La taxe de l'eau a été portée de 7 cents à 7 1/2 cents. La taxe sur les ordures ménagères sera de 2,25 % du prix mensuel des loyers.

C'est cher, très cher pour un service qui remplit fort mal ses obligations. Que vient faire le montant du loyer dans cette affaire, sinon de conclure que cette taxe provient d'un sentiment démagogique ? Les camions et remorques, généralement outils de travail, seront taxés sérieusement aussi. Les tilburys seront augmentés de même.

Le conseil municipal n'a pas hélas ! les moyens de s'opposer à ces impositions nouvelles.

Il reste seulement l'espoir chimérique que les ressources nouvelles obligeront les services intéressés à une meilleure compréhension de leurs devoirs et particulièrement les services de la voirie et les services d'hygiène.

Le conseiller municipal Thach a demandé d'envisager la dératisation des halles centrales. Travail d'Hercule, cher Monsieur, vous n'y arriverez pas !

Il nous aurait été agréable de voir la proposition de M. Seurin aboutir ; l'honorable conseiller voudrait la disparition de toutes ces petites boutiques qui entourent le marché et qui forment autour de celui-ci une ceinture pouilleuse, sale, nauséabonde et encombrante.

Il paraît que, là encore, la Région n'accepterait pas d'abandonner la taxe qu'elle perçoit, car la Région Saïgon-Cholon n'a pas d'autre but que d'encaisser des taxes. Les autres questions d'édilité sont réservées — sans moyens sérieux — au conseil municipal.

Puis, pour remplacer M. Bèle, délégué à la Région, on nomma M. Lorenzi. On peut être certain que ce conseiller ne sera pas conformiste et que les droits du conseil municipal seront violemment affirmés.

Ensuite, M. Soyez fut nommé deuxième adjoint au maire, en remplacement de M. Pinaud, démissionnaire.

Échos et nouvelles
Les obsèques du commandant Audouit
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 décembre 1938)

Samedi à 17 h. ont eu lieu les obsèques du commandant Audouit.

À la cathédrale, après une cérémonie particulière faite sur le parvis auprès du corps par le R.P. Soulard, le cercueil est admis à la cathédrale où se déroule la messe des morts devant une assistance considérable.

Ensuite, le cortège se forme et se dirige vers le cimetière. Nous remarquons, en tête du cortège, le gouverneur Rivoal, le général Derendinger, l'amiral Petit, suivis de toutes les autorités civiles et militaires.

Au cimetière où le défunt reposera dans l'enclos des Anciens Combattants, quatre discours ont été prononcés, par M. Filuzeau* au nom des ingénieurs polytechniciens ; par M. le Dr [Louis] Biaillé, au nom de M. Boy Landry, maire, malade, et du conseil municipal ; par M. Bonvicini, pour le Comité des chômeurs ; et enfin par M^e Pâris, au nom de l'Amicale des Anciens Combattants.

Après avoir salué la dépouille mortelle, les assistants se retirent en commentant avec sympathie les diverses phases de l'existence du commandant Audouit dont la souvenir restera longtemps dans l'esprit des Saïgonnais, souvenir que, probablement, le conseil municipal de Saïgon perpétuera dans une rue du quartier « Djibouti » qu'il avait construit.

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 février 1939)

Le conseil municipal de Saïgon a tenu séance, vendredi soir, sous la présidence de M. Boy Landry, maire.

Un hommage des conseillers est allé au commandant Audouit*, décédé il y a quelques mois et il a été décidé qu'une rue de Saïgon porterait son nom.

Le camarade communiste Thach a tenu à protester contre l'absence de ses deux amis graciés, mais pourvus d'une interdiction de séjour. Il aurait voulu que le conseil municipal intervint pour leur permettre d'exercer leur mandat. On pourrait parler de puérilité si l'on ne connaissait l'intelligence de M. Thach et son parfait emploi de la publicité démagogique !

Puis on désigna les membres des diverses commissions. Signalons que M. Thach, fidèle à l'esprit communiste qui s'intéresse fort aux malfaiteurs, avait posé sa candidature pour la commission de surveillance des prisons. Il a échoué et cela ne peut surprendre.

Il a été décidé que le square Pellerin prendrait le nom de square « Paul-Doumer », probablement en raison de tout le tort que cet éminent Gouverneur général a fait à la Cochinchine,

Le Conseil dut entendre encore pendant de longues minutes, les divagations du conseiller Thach, qui se révéla, comme tous ses congénères marxistes, un remarquable démolisseur.

RÉGION DE SAÏGON CHOLON
Conseil d'administration
Séance du 22 mars 1939
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1939)

Ordre du jour

1° Régularisation des délibérations intervenues hors séance.
2° Location à bail de trois lots de terrain ou domaine privé régional en bordure du Bassin aux bois, à Cholon.

3° Passation d'un marché avec Mme Nguyen-Thi Hao, pour l'affermage de la récolte des fruits mûrs des tamarins et manguiers des rues de la Région.

4° Approbation d'un cahier des charges, pour fourniture de latérite nécessaire aux services techniques régionaux.

5° Passation d'un marché avec la Standard Vacuum Oil Company, pour fourniture d'huile antimalaria nécessaire à la démoustication.

6° Passation d'un marché avec la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles [Shell], pour fourniture de bitume spécial.

7° Passation d'un marché avec la Société des Tuyaux Agglomérés et Centrifugés de l'Indochine [Stacindo*], pour fourniture de buses armées.

8° Passation d'un marché avec la Maison Descours et Cabaud, pour fourniture de « Perfix » nécessaire à la stérilisation des eaux d'alimentation.

9° Passation d'un marché avec la Maison Descours et Cabaud, pour fourniture de plaques ondulées en fibro-ciment « Everite » nécessaire à l'aménagement de la couverture du marché de Binh-dông.

10° Passation des marchés avec Poinsard et Veyret*, l'Union commerciale indochinoise et africaine [Lucia*] et la Résistanco*, pour fourniture d'articles de quincaillerie et de peinture.

11° Passation d'un marché avec M. Nguyêt-van-Hien, pour l'exécution des travaux d'aménagement de diverses voies de Saïgon et de Cholon.

12° Passation d'un avenant au marché Courtinat, pour fourniture de cailloutis de granit.

13° Expropriation de terrains nécessaires à l'élargissement de la rue de Champagne — partie comprise entre les rues Mac-Mahon et Paul-Blanchy.

14° Expropriation de terrains nécessaires à l'établissement de la rampe d'accès Sud au pont tripode.

15° Examen d'une demande de dégrèvement de taxe de pousse-pousse de maître formulée par M^{me} Chevrier.

16° Examen d'une demande de dégrèvement du reliquat des taxes d'eau et de vidanges formulée par M^{me} veuve Piétri.

17° Examen d'une demande de dégrèvement de taxes régionales formulée par M. Franchini, directeur-propriétaire de l'Hôtel « Continental ».

18° Dégrèvement des cotes irrécouvrables des exercices 1934, 1935, 1936 et 1937.

Conseil municipal de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1939)

Le conseil municipal de Saïgon s'est réuni sous la présidence de M. Lorenzi, premier adjoint faisant fonctions de maire.

Assistaient à la séance : MM. Bœuf, Soyez, Vidal, Didier, Marque, Darrigade, [Ernest] Bec, Nguyêt-vanTao, Nguyêt-van-Vang, Trân-van-Thach.

Nos édiles ratifient la dépense de 140 \$ 72 causée par diverses cérémonies à la mémoire des victimes du naufrage du *Phénix* et l'imputent aux crédits du chapitre sept. du budget en cours d'exercice.

Est adopté le marché de gré à gré, passé avec un établissement de la place, en vue de l'ameublement de la Polyclinique Dejean de la Bâtie*.

Est également approuvé le projet de contrat engageant le docteur Motais de Narbonne.

Sur la proposition de M. Darrigade, est renvoyé à la commission des finances, pour étude complémentaire, le projet d'augmentation des centièmes additionnels des impôts personnels et taxes de séjour des étrangers en résidence à Saïgon.

On rejette la proposition d'instituer un droit d'accès au jardin botanique et zoologique de la ville.

Le conseil émet un avis favorable à la demande de sursis formulée par M. Eyssartier.

Après le rejet de plusieurs motions présentées par M. Trân-van-Thach, l'assemblée a levé la séance, vers vingt trois heures.

En raison de la pluie, un public assez restreint assistait aux débats.

CONSEIL COLONIAL
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1939)

Assistance médicale

.....
M. Tràn-van-Kha proteste contre l'obligation faite aux malades de se procurer un certificat d'indigence pour recevoir les soins à la polyclinique Dejean de la Bâtie*.

Sauf M. Seurin qui, en sa qualité d'édile de Saïgon, trouve cette mesure indispensable pour écarter les resquilleurs, nos mandataires élus sont unanimes à la trouver inopportune et décident d'intervenir pour sa suppression auprès du conseil municipal.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1939)

Louis Biaillé de Langibaudière
Deuxième suppléant décédé.

En deux mots
(*L'Écho annamite*, 25 février 1940)

M. Lorenzi, président de la Société des courses de Phutho, remplissant les fonctions de maire de Saïgon en l'absence de M. Boy Landry, a passé au Tonkin quelques jours, pour y régler des affaires concernant, vraisemblablement son rôle de directeur de l'inscription maritime.

Il est de retour parmi nous depuis le 1^{er} février.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAÏGON
Une courte séance
Le Crédit mobilier* ouvrira une annexe du mont-de-piété
(*L'Écho annamite*, 31 août 1940)

Le conseil municipal de Saïgon, sous la présidence du premier adjoint, M. Lorenzi, a tenu une séance d'environ une heure, dans la salle ordinaire de ses délibérations, pour discuter sur l'ordre du jour que nous avons reproduit dans notre dernier numéro.

La première question inscrite à cet ordre du jour, sous le titre un peu vague de régularisation d'une délibération intervenue hors séance — il s'agissait, de fait, d'une demande de pension de veuve — a été résolue favorablement, à l'unanimité des conseillers présents : MM. Bœuf, [Ernest] Bec, Bèle, [J.-B. ou M^e René ?] Barthe, Bonvicini, Nguyêt-minh-Chiêu, Buu, Tri, Vàng, Seurin et Didier, lesquels n'ont même pas eu à en discuter.

M. Lorenzi a fait part à ses collègues de l'accord de principe donné par le gouverneur de la Cochinchine pour le retour à la municipalité saïgonnaise, pour lui permettre

d'équilibrer son budget, du produit de certains impôts et taxes abandonnés à l'administration régionale de Saïgon-Cholon.

Des démarches seront faites dans ce sens auprès de l'administrateur de la Région, M. Bussière lui-même, et l'on espère qu'elles aboutiront au résultat escompté : établissement du budget municipal de Saïgon, sans nécessité de recourir à des subventions consenties par le budget local de la Cochinchine.

Le premier adjoint donne ensuite lecture de divers télégrammes officiels — déjà reproduits dans la presse — relatifs au projet de créer des organismes de secours en faveur des populations de la métropole menacées par les rigueurs du blocus britannique.

A l'unanimité et sans discussion, le conseil accorde au Crédit mobilier* l'autorisation sollicitée de fonder un nouveau mont-de-piété, pour désengorger celui de la capitale, qui s'est révélé insuffisant pour satisfaire à sa clientèle chaque jour accrue.

M. Nguyen-van-Vang émet le vœu que semblable mesure soit généralisée sur tout le territoire cochinchinois, pour délivrer les habitants indigènes des méfaits de l'usure et de la brocante.

La séance est close vers vingt deux heures, après avoir duré environ une heure.

Avant de la lever, M. Lorenzi rappelle que toutes les assemblées élues de la colonie se réuniront, lundi deux septembre, à la Chambre de commerce de Saïgon, pour discuter ensemble sur les projets fiscaux soumis par le gouvernement local au Conseil colonial.

Au Conseil municipal

Une brève séance

(*La Tribune indochinoise*, 2 décembre 1940)

L'assemblée se réunit vendredi dernier vers 9 h. sous la présidence de M. Darrigade et en présence de MM. Buu, Tri, Didier, Marque, Bec, Bœuf, Bonvicini et Vang.

L'ordre du jour comporte :

1° L'examen du projet de cahier des charges relatif à la fourniture des registres et imprimés nécessaires aux Services municipaux pendant l'année 1941.

2° La demande de secours formulée par M^{me} veuve David Bernard, pensionnée.

3° L'avis à donner sur un virement de crédit du budget du bureau de bienfaisance de l'exercice 1940.

4° L'examen du projet de budget primitif de la ville de Saïgon pour l'exercice 1941.

Tous les chapitres de l'ordre du jour sont approuvés en moins d'un quart d'heure sans aucune discussion.

Le projet du budget primitif de la ville pour l'exercice 1941 est voté avec le chiffre de 508.200 p.

L'amiral Decoux reçoit

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 janvier 1941)

Saïgon, 18 janvier. — L'amiral Decoux a reçu le 18 janvier ... M. Lorenzi, maire de Saïgon...

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1941)

M. Boy Landry donne sa démission de maire de Saïgon

M Boy Landry, pour des raisons de santé et en raison des circonstances présentes, vient d'adresser, par télégramme, sa démission de maire de Saïgon

Cette décision va obliger nos conseillers municipaux à désigner un nouveau maire.

LA RÉCEPTION DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
à la mairie de Saïgon
(*La Volonté indochinoise*, 16 février 1941)

Saïgon, 15 février. — M. Lorenzi, maire adjoint, et le Conseil Municipal de Saïgon ont donné dans l'après-midi du 14 février, en l'honneur du vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, une très brillante réception à laquelle assistaient les principales notabilités de la ville. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, M. Lorenzi a rendu au Chef de l'État français un hommage vibrant. « Le premier don du Maréchal à son peuple, a-t il ajouté, est certainement une conscience nouvelle de sa grandeur. Dans les sursauts d'un régime où la vertu, l'honneur, la propreté civique n'avaient pas la première place, les Français semblaient avoir oublié que, pendant dix siècles, leur patrie avait été pour l'univers un exemple permanent de ces vertus et que sa grandeur était faite de ce magnifique rayonnement. Le salut de la France découlera de cette conscience qui forge pour tous une vie dure, certes, mais claire, ardente, remplie de devoirs exaltants.

Après avoir rappelé que pour le Maréchal, chaque Français est désormais responsable du destin de la Patrie, M. Lorenzi a déclaré au nom de la population saïgonnaise : « Chaque cité est responsable du destin de la France, Saïgon, cité mère de l'Indochine, capitale maritime de l'Union, réclame l'honneur de cette responsabilité. Elle en assumera les devoirs de toute son âme, de toute la conscience qui l'anime, avec tout son patriotisme enfin qui la dresse à nos côtés prête à tous les labeurs, à tous les sacrifices sous votre commandement pour la France, pour l'Empire.

[Suit la réponse de Decoux]

À SAÏGON

NOTRE NOUVEAU MAIRE
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 février 1941)

Le conseil municipal s'est réuni mardi dernier à 21 h. en une courte séance destinée à régulariser la position du Maire adjoint occupant toutes les fonctions du Maire titulaire, M. Boy Landry, qui avait fait connaître dans une aimable lettre adressée à M. Lorenzi, que son état de santé ne lui permettait pas d'envisager un retour à la Colonie ou pour le moins un séjour prolongé, et de conserver un titre et des fonctions que son adjoint remplissait parfaitement bien et qu'en conséquence, il remettait sa démission.

C'est donc en accord avec l'Administration que le Conseil Municipal était consulté. Bien sûr, aucun Saïgonnais ne doutait du résultat, sauf peut-être deux ou trois hypocondriaques en quête de catastrophes.

En fait, il y eut une seule intervention oratoire, de la part de M. [Ernest] Bec à propos de la désignation d'un maire occupant déjà une fonction administrative. Cette question posée, M. [Ernest] Bec s'empressa de louer les mérites de M. Lorenzi et reconnaître l'excellent travail accompli.

Après les apaisements présentés par M. Lorenzi, le Conseil Municipal aussitôt l'a désigné à l'unanimité Maire de Saïgon.

Conséquemment il était nécessaire de désigner un Adjoint.

M. Seurin fut élu malgré ses protestations à propos de son état de santé, il démissionna aussitôt et le tour suivant, M. [Ernest] Bec était nommé Adjoint par 9 voix.

Après quelques modifications parmi les membres des Commissions, la séance a été levée.

Nous félicitons les conseillers municipaux de leur parfait accord et de leur union constructive.

Au nouveau maire, le *Nouvelliste* est particulièrement heureux de présenter aussi ses félicitations. Nous le connaissons assez, dans cette maison [Lorenzi étant le beau-frère de A. Breton, dir. du *Nouvelliste*], pour pouvoir affirmer qu'il est digne des suffrages qui se sont manifestés et apte à rendre à ses administrés tous les services que comporte sa charge.

Il se trouve cependant qu'il recueille, après un intervalle assez court, la succession d'un Maire qui a laissé à Saïgon le souvenir d'un homme remarquable, discret autant qu'orateur, accueillant et bon, d'une grande intelligence et d'une culture raffinée ; nous évoquons ainsi son beau-frère, maître Foray.

Ce sera pour notre nouveau maire un affectueux stimulant si des difficultés, un jour, viennent l'embarrasser dans l'exercice de ses fonctions.

LE NOUVELLISTE

Le siège de maire de Saïgon est vacant
(*L'Écho annamite*, 26 mars 1941)

D'après les derniers journaux qui nous arrivent du Tonkin, le Conseil du Contentieux de l'Indochine, siégeant à Hanoï, a invalidé l'élection de M. Lorenzi aux fonctions de maire de notre ville.

Motif : l'intéressé n'avait point, en qualité de fonctionnaire, demandé sa démission, ni sa mise en disponibilité ou en congé sans traitement, un mois avant de poser sa candidature au poste de premier magistrat de la cité saïgonnaise, ainsi que l'exigeait le règlement administratif en vigueur.

Succès cochinchinois
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 juin 1941)

Un télégramme de Lyon nous apprend que M. Nguyen-minh-Nhang vient d'être reçu à la licence ès lettres d'enseignement avec la mention « Assez Bien » et entre à l'Ecole normale supérieure.

M. Nguyen minh-Nhang est le [fils de M. Nguyen-minh-Chieu, l'adjoint annamite au maire de Saïgon, si estimé de tous](#) ; ce jeune homme, pur Cochinchinois, a fait toutes ses études secondaires en Cochinchine au [Lyceum Paul-Doumer](#), où il a passé en 1935 son certificat d'études, son brevet en 1937 et son baccalauréat en 1938 ; en 1937, il fut lauréat du concours de composition française, organisé par l'Alliance Française entre

toutes les écoles publiques et privées de Cochinchine et reçut le 1^{er} Prix des mains de M. le gouverneur Pagès.

Voilà un jeune homme qui promet de faire honneur à sa famille et à la Cochinchine : six ans après son certificat d'études primaires, il est déjà, à notre connaissance, le 1^{er} licencié ès lettres d'enseignement cochinchinois. Il sera sans doute le 1^{er} agrégé de lettres cochinchinois.

Conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 29 août 1941)

Le conseil municipal de Saïgon a tenu une courte séance, pour entériner diverses décisions et consultations à domicile.

Rien de particulièrement remarquable dans l'ordre du jour.

Signalons une légère augmentation du prix de location des automobiles-ambulances, motivée par la pénurie de l'essence et le remplacement de ce carburant par l'alcool déshydraté, vendu beaucoup plus cher.

Une question hors programme : nos édiles projettent de donner le nom d'avenue Maréchal Pétain à l'itinéraire appelé jusqu'ici quai de l'Argonne et de Belgique [non abouti].

On s'est séparé à vingt-deux heures moins dix après avoir siégé cinquante minutes.

Le conseil municipal de Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine*, 6 septembre 1941)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 septembre 1941)
(*L'Écho annamite*, 8 septembre 1941)

Par arrêté en date du 26 août 1941 soit désignées pour faire partie du conseil municipal de Saïgon, les personnes dont les noms suivent :

— en qualité de membres titulaires à titre français :

MM. Dr [Joseph] Mesnard*, directeur de l'Institut Pasteur ; R. P. Séminel, missionnaire ; [Louis] Malleret, professeur au Lycée Pétrus Ky ; Revertéga, directeur de l'École normale à Saïgon ; J. Comte, directeur du Garage Comte* ; Farcy, professeur au Lycée Chasseloup-Laubat ; Brière de l'Isle, administrateur des Services civils en retraite ; Zévaco, avocat ; Petit, administrateur des Services civils en retraite ; Rolland, chef du Service de la Propriété Foncière ; Boudieu, chef du Service du pilotage ; Luu van Lang, ingénieur principal des Travaux publics en retraite.

— en qualité de membres suppléants à titres français :

MM. Bonniot, pharmacien ; Pujol*, directeur de sociétés ; Devenet, directeur de la Société immobilière [de l'Indochine*] ; Labbé, directeur de la Maison Labbé*.

— en qualité de membres titulaires à titre annamite :

MM. Truong van Tuan, directeur de l'Imprimerie Duc Luu Phuong* ; Ho van Trung, doc phu su en retraite ; Duong tan Tai, doc phu su ; Tran quang De, docteur en médecine ; Tran thai Nguyên, chef comptable à l'Imprimerie de l'Union* ; Nguyên thanh Liêm, directeur de rizière [*sic : rizerie ?*] ; Tran ngoc An, médecin du cadre latéral de l'Assistance en retraite ; Tran van Kha, vice-président du Conseil colonial* ; Nguyên van Kieu, docteur en médecine ; Nguyên minh Chieu, Société des Distilleries d'Indochine [SFDIC*].

— en qualité de membres suppléants à titre annamite :

MM. Tran van Sang, membre de la Chambre de commerce ; Vo ha Tri, conseiller colonial ; Lê van Huê, docteur en médecine.

MM. Petit et Ho van Trung exercent les fonctions d'adjoints de la municipalité de Saïgon.

Réunion du nouveau conseil municipal
(*L'Écho annamite*, 15 octobre 1941)

Le nouveau conseil municipal de Saïgon s'est réuni, en session extraordinaire, le 15 octobre 1941, à 17 heures, pour procéder à la désignation de ses délégués au sein des diverses assemblées et commissions locales.

La diversité aussi bien que l'importance de ces assemblées et commissions où nos nouveaux édiles seront appelés à œuvrer pour la prospérité commune, ont permis de mettre à contribution toutes les bonnes volontés et la répartition des mandats s'est faite ainsi qu'il suit :

Commission des finances
MM. Farcy, Zévaco, Gillet, Duong-tan-Tai, Tran-thai-Nguyên, et Nguyên-minh-Chieu.

Commission des Travaux et Affaires diverses
MM. Dr Mesnard, Malleret, Lun-van-Lang, Ho-van-Trung, Nguyên-thanh-Liem et Tran-ngoc-An.

Bureau de bienfaisance
(Commission administrative)
MM. R.P. Séminel et Dr Tran-qang-Dê.

Conseil des directeurs de la caisse d'épargne
MM. Farcy, Gillet et Tran-thai-Nguyên.

Conseil d'administration du [port de commerce](#)
MM. Boudieu (titulaire), Brière de l'Isle (suppléant), Tran-van-Kha (titulaire), Truong-van-Tuan (suppléant).

Conseil d'administration de la région de Saïgon Cholon
MM. D. Mesnard (titulaire), Revertégat (suppléant), Nguyên-minh-Chieu (titulaire), Ho-van-Trang (suppléant).

Commission de surveillance près la prison centrale
MM. Zéraco et Dr Nguyên-van-Kieu.

Commission de recensement de patentables
MM. Rolland (titulaire), Truong-van-Tuan (suppléant).

Commission chargée de choisir les assesseurs français
de la Cour criminelle de Saïgon
M. Revertégat [...]

Comité de surveillance du Jardin botanique
MM. Revertégat et Trân-ngoc An.

Commission de surveillance du mont-de-piété de Saïgon
MM. Brière de l'Isle, Trân-thui Nguyêñ et Dr Ng-v Kiêu.

À l'issue de la réunion, la motion suivante, déposée par MM. Adrien Petit et Ho-van-Trung, adjoints à l'administrateur maire, a été votée à l'unanimité :

« Les membres français et annamites de la nouvelle municipalité de Saïgon, réunis pour la première fois en l'hôtel de ville, unis dans un même sentiment de profond attachement à la Mère-Patrie, affirment leur esprit de collaboration à l'œuvre de rénovation nationale et adressent au Maréchal Chef de l'État Français ainsi qu'à ses représentants en Indochine l'hommage de leur entier dévouement. »

LES AUDIENCES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL (*La Volonté indochinoise*, 15 novembre 1941)

Saïgon, 13 nov. — Une conférence d'urbanisme s'est réunie au Palais Norodom dans la matinée du 15 novembre sous la présidence du vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine.

Y assistaient ... M. Bussière, Administrateur de la région de Saïgon-Cholon, maire de Saïgon, M. Cerutti, Architecte, chef du Service d'urbanisme, et M. Lachamp, ingénieur en chef des services techniques de la région Saïgon-Cholon.

Au cours de la même journée, l'Amiral Decoux a reçu ... MM. Petit et Ho-van-Trung, adjoints du Maire de Saïgon...

19 décembre 1941 : suppression de la municipalité de Saïgon au profit de la région Saïgon-Cholon remontant à 1931, où se succèderont Rivoal et Hoeffel (futurs gouverneurs de la Cochinchine), puis Parisot, président de la Légion volontaire des combattants en Cochinchine.

Nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon
[remplaçant le conseil municipal de Saïgon
et la commission municipale de Cholon]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

UNE ÉMOUVANTE INAUGURATION [d'un buste du maréchal Pétain à la mairie de Saïgon] (*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 mai 1942)

À la veille du 1^{er} Mai, fête du Maréchal Pétain et aussi fête du Travail, soit le jeudi 30 avril, 1942 et à 8 heures, une affluence considérable se trouve réunie dans la Salle des Pas-Perdus de l'hôtel de ville de Saïgon.

On y reconnaît toutes les autorités civiles et militaires ; toutes les notabilités commerciales, industrielles, les principaux représentants de la magistrature, les maîtres du barreau, de nombreux docteurs, colons et fonctionnaires de la Région.

C'est avec un empressement significatif que toutes ces notabilités se sont empressées de répondre à l'invitation de l'actif administrateur de la Région-Saïgon, M. Albert

Bussière, à l'effet de procéder à l'inauguration d'un buste du Maréchal, Chef de l'État, placé sur un socle de marbre dans la salle des Pas-Perdus, au pied du grand escalier d'honneur.

Auprès du buste recouvert d'un voile tricolore, M. Bussière prend place pour le discours d'usage, ainsi que quatre conseillers de la Région, deux conseillers annamites et deux conseillers français, MM. Petit et [Jean] Mazet, puis de face nous notons M. Schneyder, représentant le gouverneur de la Cochinchine, empêché ; le général Sabattier ; l'amiral Bérenger ; M. Cuny, président de la Légion [française des combattants] ; l'évêque Mgr Cassaigne ; M. Boyer, premier président de la Cour d'Appel ; M. Lafrique, procureur général ; M. Ardin, président de la Chambre de commerce ; M. de Lachevrotière, président du Conseil colonial ; M. Mariani, président de la chambre d'agriculture ; M. Boutin, inspecteur du Travail ; M. Bui-quang-Chieu, délégué au Conseil supérieur des Colonies.

Tous les assistants s'étant rapprochés, M. Bussière, d'une voix claire, nette, prononce un discours substantiel qui est écouté dans le silence le plus impressionnant et que l'on trouvera ci-dessous. [...]

DANS LA SALLE DES PAS PERDUS
DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAÏGON
Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

Dans une remarquable allocation, M. Bussière donne le sens exact de cette
émouvante cérémonie

La salle des pas-perdus de notre hôtel-de-ville s'orne désormais d'un bute en bronze du maréchal Pétain, œuvre d'art d'une facture remarquable, due au sculpteur Jonchère, dont le nom est loin d'être ignoré de nos concitoyens¹².

L'inauguration solennelle de ce monument a donné lieu à une cérémonie aussi simple qu'émouvante, à laquelle assistaient une centaine de personnalités annamites et françaises, parmi lesquelles nous avons noté la présence de MM. :

Schneyder, directeur des Bureaux, représentant la gouverneur de la Cochinchine ;
le contre-amiral Bérenger ;
le général Quilichini ;
Cuny, président de la Légion ;
De Lachevrotière, président de la Commission mixte du Conseil colonial ;
Lafrique, procureur général ;
Boyer, premier président ;
Ardin, président de la Chambre de commerce de Saïgon ;
Soutin, inspecteur du Travail ;
[Joseph] Mariani, président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine ;
Mgr. Cassaigne, évêque de Saïgon ;
Bui-quang-Chieu, délégué au Conseil supérieur des Colonies ;
Renou, chef de cabinet du gouverneur ;
les administrateurs des Services civils : Dufour, [René] Goutès, Vilmont, Roché, St-Alary ;

MM. Pierre, président du tribunal ; Chevalier, président du tribunal de commerce ; Ty conseiller à la cour ; MM. Nouvel de la Flèche, Castereil, Marquis, [Claude, J.-G. ou Robert ?] Hérisson, Bicail [secrétaire particulier du gouverneur de la Cochinchine], Dr.

¹² Évariste Jonchère : déjà auteur du buste de Pétain inauguré au conseil colonial en mars 1942.

Montel, Dr. Favot, Dr. Don [Dom ?], Dr. Dê, Moutier, Lucas, Chiarasini, Cordier, [Maurice] Souhaité [Denis frères d'IC*], Roumy, Dr. Vittoz, Merle, Guitini, colonel Bouteil, Luu-van Lang, Doc-phu-Nam, Truong vinh Tông, Taboulet, Tung, Ballous, M^e Condamy, Lorenzi, Tarn van Kha, Taillade, Tarnac, Coupas, Simon, Boudieu, capitaine Portanier, Philippe, etc.

À côté du buste, se tenaient :

MM. Petit, [Jean] Mazet, le doc-phu Ho-van-Trung, M. Truong-van-Bên [des riz, des savons...].

Chaque assistant ayant pris sa place, M. [Albert] Bussière, préfet de la région de Saïgon Cholon, lut le discours que nous insérons *in extenso* ci-après [...]

[Légion d'honneur](#)
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 22 février 1947)

Au grade de chevalier.

Laffon (Thomas-Marcel-Arthur ¹³⁾[Saint-Denis de la Réunion, 29 décembre 1893-Eynesse, Gironde, 18 février 1961], administrateur de 1^{re} classe des colonies [préfet de la région Saïgon-Cholon (août 1946-septembre 1947)] ; 39 ans 4 mois de services, dont 5 ans 6 mois 6 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 4 ans pour mobilisation.

M. William Bazé marie une de ses pupilles
(*Le Journal de Saïgon*, 15 avril 1947)

C'est M. Adrien Petit, faisant fonction de maire, qui célébra le mariage civil, et tint à rappeler ses très anciens liens d'amitié (datant de 1920 !) avec M. Bazé, alors que celui-ci était jeune directeur de la plantation de Xuân-Lôc ; et lui même jeune administrateur de la province de Biênhôà.

Deux beaux mariages
(*Le Populaire d'Indochine*, 25 avril 1947)

M. Adrien Petit étant hospitalisé, c'est M. Balencie qui maria les jeunes couples.

.....

¹³ Entré à l'École coloniale en 1919, après avoir fait une guerre brillante en France et en Orient, il demeure plus de quinze ans en A.O.F. où il occupe différents postes dont, en dernier lieu, celui d'adjoint au poste de Dakar et dépendances. Spécialiste d'urbanisme et d'administration municipale. Marié et père de cinq enfants (*Le Journal de Saïgon*, 27 août 1946).